

Histoire et Traditions populaires

CATALOGUE DE L' EXPOSITION

" Lessives et beaux linges d'autrefois."



Collection L. G. B., Saint-Pierre-Eglise

LA NORMANDIE PITTORESQUE

1713. - Avez lûs mécanique, le linge est uso en rei d'temps 1

N° 96 Décembre 2006

Histoire et Traditions populaires



Bulletin trimestriel publié par le Foyer Rural du Billot

14170 Montpinçon - L'Oudon

N° 96

Décembre 2006

Histoire et Traditions populaires

Bulletin trimestriel publié par le Foyer Rural du Billot
14170 L'Oudon
Tel / Fax : 02 31 20 62 72

septembre 2006 – n° 95 – 33^e année

Responsables de publication :

Gérant Jack Maneuvrier – **Membres** : Almir Bellier, Dominique Bordeaux, Yvon et Arlette Bouillé, Eric Bourgault, Denise Bourgault, , Thierry et Paule Bricon, Stéphanie Bricon, Henri Callewaert, José et Claude Castel, Michel et Marie-France Chanu, Yvette Denis, Pierre et Brigitte Ferrand, Dominique Fournier, Jean-Pierre et Roselyne Gallou, Pierre et Christiane Girard, Jean et Marie Godet, Gérard et Chantal Guillin, Alexandra Grenier, Marie-Thérèse Hugot, Daniel et Monique Lalizel, Colette Léchenault, Claude et Michèle Lemaître, Christophe Maneuvrier, Jacky et Danie Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, Jean et Françoise Tramblais, François et Colette Wèbre.

Abonnement simple : 15 Euros

Abonnement avec adhésion à l'Association : 20 Euros . L'adhésion valable pour toute la famille est nécessaire pour participer aux activités du Foyer à cause des assurances.

Dans la région du Foyer du Billot, de nombreux bulletins sont distribués par les membres du Conseil d'Administration, en cas d'envoi par la poste il convient d'ajouter 6 Euros pour les frais d'envoi.

Périodicité : mars, juin, septembre, décembre. Le bulletin de juin étant généralement consacré à l'exposition annuelle.

Sommaire décembre 2006, n° 96

<i>Compte-rendu de l'Assemblée générale du 27 octobre 2006</i> <i>Bilan financier 2005</i>	Brigitte Ferrand Chantal Guillin	p. 3
<i>Le 21^e Forum de l'archéologie et des Traditions populaires</i>	Jean-luc Dron Jack Maneuvrier	p. 7
<i>Programme du 42^e Congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie à Louviers (Eure) du 18 au 21 octobre 2007</i>		p. 9
<i>Le Robillard</i>	Solange et Henri Paumier	p. 17
<i>Notes de toponymie normande : le manoir de la Halbardière</i>	Dominique Fournier	p. 48
<i>La maison traditionnelle normande : Matériaux et techniques : 1^{ère} partie</i>	Michel Cottin 1985	p. 57

Histoire et Traditions populaires
Foyer Rural du Billot
14170 L'Oudon

Tel / Fax : 02 31 20 62 72

Abonnement année 2007

A part quelques exceptions (abonnements souscrits à la fin de l'année 2006), votre abonnement se termine avec ce bulletin. Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, ainsi qu'à votre famille, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Nos tarifs n'ont pas changé.

Abonnement simple : 15 €

Abonnement bienfaiteur avec adhésion au Foyer rural : 20 € (cette adhésion est nécessaire pour pouvoir participer à certaines activités du Foyer (L'adhésion est valable pour tous les membres de la famille).

De nombreux bulletins sont distribués par les membres de l'association. **Pour un envoi par la poste, il convient d'ajouter : 6 €** pour frais de port.

Bulletin à renvoyer au Foyer rural du Billot 14170 L'Oudon

M. Mme

Adresse :

Souscrit un abonnement simple à Histoire et Traditions populaires : 15 €
Ou un abonnement avec adhésion au Foyer rural¹ : 20 €
Frais d'envoi (6€) : oui - non

Ci- joint chèque d'un montant de.. à l'ordre du Foyer rural du Billot ;

¹ Rayer la mention inutile

Assemblée Générale du 27 octobre 2006

Brigitte Ferrand

Une cinquantaine d'adhérents du Foyer rural s'est réunie le 27 octobre pour l'Assemblée générale annuelle de l'association.

La secrétaire Brigitte Ferrand a tout d'abord rappelé les activités de l'année 2006 :

24 avril : 53 participants au voyage en car qui les a emmenés visiter la cité médiévale de Bellême et le musée des arts et traditions populaires du Perche à Saint-Cyr-la-Rosière.

Le 21 mai : inauguration de l'exposition : « Lessives et Beaux linges d'autrefois » en présence de M. Michel Bénard, Conseiller Général, de M. Jack Thézard, Maire de Saint-Pierre-sur-Dives, de Mme Fabienne Caignon, Maire de L'Oudon et de nombreux maires du canton.

L'exposition a reçu 4 160 visiteurs qui ont souvent tenu à manifester le plaisir et l'intérêt qu'ils avaient pris à cette visite.

13 août : **Forum de l'archéologie et des Traditions populaires**, avec la participation de l'association Archéo 125.

Le matin 110 participants ont écouté les diverses communications consacrées à l'actualité archéologique et à des thèmes en rapport avec l'exposition.

Le midi 140 convives ont partagé un excellent mouton grillé par François Wèbre assisté de Jean-Pierre Gallou et de Gérard Guillin.

L'après-midi était consacré aux démonstrations archéologiques et aux traditions populaires.

5 septembre : 118 adhérents ont participé à la « **journée manoirs** » qui les a conduits au manoir de la Halbardière, au manoir de Livet, au manoir presbytéral de Saint-Michel-de-Livet et à l'église des Autels Saint-Bazile le matin et l'après-midi à Fauguernon avec visite du manoir presbytéral, de la forteresse médiévale et à l'église. Cette journée a été particulièrement appréciée par les participants.

Du 12 au 15 octobre : organisation avec la Mairie de Saint-Pierre-sur-Dives et la Communauté de Communes du **41^e congrès de la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques**.

L'association compte 327 adhérents qui reçoivent chaque trimestre le bulletin « Histoire et Traditions populaires »

Elle organise sous la conduite de Thierry Bricon et, souvent, avec les associations « Randonnées et patrimoine de la Viette » et « Montviette-Nature » une randonnée pédestre le 3^e dimanche de chaque mois.

La trésorière Chantal Guillin présente ensuite le bilan financier de l'année 2006, bilan positif qui a reçu le quitus des commissaires aux comptes et qui est approuvé à l'unanimité. (voir compte de gestion joint)

Elections : le tiers sortant : Bouillé Yvon, Bourgault Denise, Chanu Michel, Godet Jean, Lalizel Daniel, Lalizel Monique, Léchenault Colette, Nigault Michel, Pavy Jacqueline, Tramblais Françoise, Tramblais Jean, Wèbre François

La Conseil d'Administration a ensuite élu le Bureau : Président : Jack Maneuvrier, vice-présidents : François Wèbre, Michel Nigault, Dominique Bordeaux ; trésorier : Almir Bellier, secrétaire : Brigitte Ferrand.

Agent de développement du patrimoine : Chantal Guillin

Projets pour 2007

29 avril : voyage en car : Valognes, Ile de Tatihou – Programme et inscription dans le bulletin de mars.

Du 20 mai au 15 octobre : Exposition « Les rites de passage : baptême, communion, mariage et présentation de l'exposition réalisée par Archéo 125 « Les rites funéraires ».

12 août : Forum de l'archéologie et des traditions populaires

Au mois de septembre à une date précisée dans le bulletin de décembre : « Journée manoirs »

Randonnées pédestres : 26 novembre : randonnée à Mesnil-Hubert en Exmes.

17 décembre : randonnée à Montormel.

Pour 2006, randonnées le 3^e dimanche de chaque mois sauf juillet, août et septembre : rendez-vous 14 heures sur la place du Billot.

Rappelons que pour participer aux différentes activités et recevoir le bulletin trimestriel il suffit d'adhérer à l'association. Cotisation pour la famille : 15€.

Le bulletin du mois de décembre est aussi le moment de renouveler votre abonnement. Un bulletin d'adhésion est joint à la revue. Merci de continuer à nous accorder votre confiance.

BILAN 2006

	RECETTES	DEPENSES	
GESTION	95,96	316,99	-221,03
VOYAGE	2215,00	1686,40	528,60
JOURNEE MANOIRS	1659,13	837,82	821,31
E.D.F.	0,00	864,28	-864,28
SAUR	0,00	105,97	-105,97
ASSURANCES	0,00	605,00	-605,00
IMPOTS	0,00	332,00	-332,00
	3970,09	4748,46	-778,37
ABONNEMENTS	4828,00	1558,76	3269,24
AFFRANCHISSEMENTS	0,00	860,90	-860,90
PRODUITS & ENTRETIEN	0,00	2267,61	-2267,61
VIKING	17,65	1429,03	-1411,38
HORS ABONNEMENTS	2523,65	0,00	2523,65
	7369,30	6116,30	1253,00
ACTIVITES	0,00	63,75	-63,75
EXPOSITION	7723,57	1332,26	6391,31
JOURNEE ARCHEO	2258,70	1336,87	921,83
PHOTOCOPIES	0,00	230,92	-230,92
ASSURANCES	0,00	70,00	-70,00
PEINTURE	0,00	433,50	-433,50
MATERIAUX ET ELECTRICITE	0,00	982,20	-982,20
REPAS	14,00	449,80	-435,80
PUBLICITE	0,00	736,37	-736,37
	9996,27	5571,91	4424,36
SALAIRES	7756,82	6442,48	1314,34
URSSAF	0,00	3819,00	-3819,00
HUMANIS	0,00	1009,99	-1009,99
ASSEDIC	0,00	567,00	-567,00
PRESTATIONS	102,00	0,00	102,00
	7858,82	11838,47	-3979,65
RESULTATS 2006	29194,48	28338,89	855,59
INVESTISSEMENTS			
		0,00	0,00
RESULTATS 2006			855,59
INVESTISSEMENTS			0,00
AVOIR 2005			2847,01
NOUVEL AVOIR 2006			3702,60
	24287,46		



Préparation d'un lingot de fer par des membres d'Archéo 125

Le 21^e Forum de l'archéologie et des traditions populaires

Le Billot, 13 août 2006

Jean-Luc Dron – Jack Maneuvrier

Un peu d'histoire

En 1985, Le Foyer rural a l'opportunité d'acquérir un vaste bâtiment agricole à usage de charreterie, de pressoir à cidre, d'étable à veau et d'écurie. Le prix d'achat n'est pas très élevé mais la remise en état importante : toiture à refaire, pans de mur à restaurer, béton sur le sol, etc. En plus des travaux importants effectués par les membres du Foyer, il s'avère indispensable d'embaucher quelqu'un. Nous trouvons l'oiseau rare qui, avec l'aide d'un T.U.C., va faire de ce vieux bâtiment agricole en briques construit vers 1860 un accueillant lieu d'expositions temporaires à la satisfaction générale. Mais, nous avons beau racler les fonds de tiroir, emprunter, sans intérêt, de l'argent aux membres du Conseil d'administration, solliciter quelques maigres subventions, le trésorier se trouve rapidement avec quelques difficultés de trésorerie. Nous envisageons alors d'organiser une fête inédite autour des savoir-faire locaux et invitons tous ceux qui peuvent montrer une technique, un savoir-faire.

La première réalisation connaît un succès inespéré : plus de 1 200 entrées payantes. Nous pensons avoir trouvé la poule aux œufs d'or et réglé nos problèmes d'argent. Hélas ! Ce genre de manifestation se multiplie au cloître de Saint-Pierre-sur-Dives, à Lisieux, etc. et nous voyons rapidement l'intérêt des visiteurs s'effriter d'autant plus que nous maintenons un droit d'entrée alors qu'ailleurs le visiteur bénéficie de la gratuité. Quelque temps plus tard, nous n'enregistrons plus que 200 à 300 entrées annuelles et envisageons d'abandonner cette manifestation.

Le 18 août 1996, Archéo 125 vient compléter cette journée en proposant des démonstrations archéologiques : taille de silex par Jean Ladjadj ou Laurent Juhel, déplacement et érection d'un mégalithe sous la conduite de Bertrand Poissonnier, fonte d'objets en bronze par Jack Bercy, reconstitution d'un habitat du premier siècle, représentation de dessins paléolithiques par Maurice Livois, réduction directe du minerai de fer au moyen d'un bas fourneau, etc. Le succès est total. Grâce à Archéo 125, nous retrouvons notre enthousiasme et un public que depuis dix ans nous conservons, l'archéologie nous permettant d'offrir aux visiteurs, chaque année, quelques nouveautés. Il faut associer à ce succès les communications du matin, suivies régulièrement par une centaine d'auditeurs, le succulent mouton grillé préparé par François et les traditions populaires représentées par le beurre de Marie, les fromages de Jacqueline, la dentelle de Marie-Thérèse, les cordes de Jean, les fagots de Dominique etc. Mais il n'est pas

douteux que sans les démonstrations archéologiques, cette journée désormais fort appréciée aurait disparu.

Le cru archéologique 2006

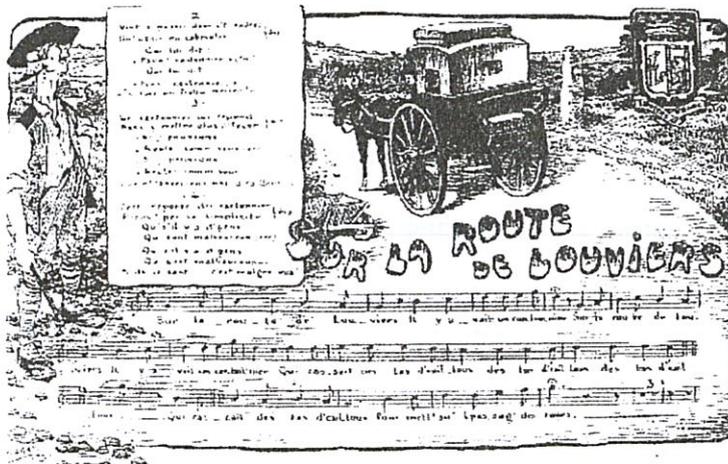
Cette année, l'équipe du Forum a choisi comme thème d'exposition « Lessives et beaux linges d'autrefois ». Pour rester dans la note, nous avons fait appel à Élise Sehier, archéologue à L'INRAP, spécialiste des tissus archéologiques. Elle a accepté cordialement de présenter le matin les données régionales de fouilles sur ce thème pour les périodes de la Protohistoire, l'Antiquité et le Moyen âge. Dans le même esprit, trois autres membres de l'INRAP, Nolwenn Zaour, Karine Chanson et Hubert Lepaumier ont invité deux forgerons qui ont fabriqué des forces (pour tondre les moutons) et des aiguilles à chas.

L'animation la plus spectaculaire a été la réalisation d'un four de grappage dont l'objectif est le recyclage de rejets ferreux, vis anciennes, capsules de boisson... Un simple trou dans le sol, un foyer à air pulsé mécaniquement, une à deux heures de montée en température et hop... sort une boule informe et incandescente (la loupe) martelée à la masse en cadence sur une enclume par trois forgerons, plusieurs fois de suite jusqu'à devenir un lingot en forme de cube. Les escarbilles projetées à la ronde impressionnent autant les visiteurs que la dextérité des maîtres du feu.

À proximité, Jean Ladjadj et Nicolas Fromont préparent depuis le matin les deux fourneaux pour réduire de la saumure en sel. Ils expérimentent ainsi, après plusieurs essais préalables, les deux méthodes de fabrication du sel attestées archéologiquement : la réduction dans une marmite métallique sur un foyer (méthode décrite dans la grande encyclopédie au XVIII^e siècle) et celle, gauloise, consistant à poser des augets en terre sur la grille en terre au-dessus d'un fourneau allongé. Les deux méthodes ont bien fonctionné et ont permis de mesurer les temps et les dosages nécessaires à la réussite de l'opération. Ainsi les animations liées à l'exposition « Ressources du littoral » ont été mieux définies.

Malgré un temps plus qu'humide, les différents participants ont pu présenter leurs travaux devant un public assez nombreux, prouvant que la curiosité et l'amitié ont bien plus d'importance que la météo. L'équipe de fouilles de Condé-sur-Ifs, présente comme chaque année, a apporté un soutien amical aussi bien aux conférenciers du matin qu'aux animateurs des stands l'après-midi. Nous souhaitons que ce partenariat convivial se poursuive encore longtemps et y avons déjà travaillé ensemble. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à vous donner rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures.

42^e congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie
*organisé par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie
avec le concours de la ville de Louviers, du conseil général de l'Eure
et de la Société d'études diverses de Louviers et de sa région*



Louviers (Eure)
18-21 octobre 2007

Sur la route de Louviers...
**Voies de communication et moyens de transport en Normandie
de l'Antiquité à nos jours**

ORIENTATIONS DE RECHERCHE ET BIBLIOGRAPHIE

par Bernard BODINIER,
professeur émérite des universités,
président de la Société d'études diverses de Louviers et de sa région

et Vincent JUHEL,
Les Chemins du Mont-Saint-Michel

*Les transports sont l'achèvement nécessaire de la production...
Transporter c'est le métier second de milliers de personnes (Fernand Braudel)*

Aujourd'hui, les médias font régulièrement état des embouteillages sur les routes et autoroutes ou de l'encombrement des gares et des aéroports à certaines périodes de l'année. La société actuelle dépend et vit des échanges, à grande vitesse si possible. En a-t-il toujours été de même ? Pendant longtemps, nos ancêtres ont vécu au rythme du piéton et on a donc cru que, de ce fait, ils vivaient en vase clos, que les échanges étaient circonscrits dans l'espace, limités à quelques produits courants que la plus grande partie de la population se procurait sur les marchés, ou réservés à une élite qui avait les moyens de faire venir des produits réputés de luxe. S'ils ne revêtaient pas l'importance qu'ils ont actuellement, ils n'en existaient pas moins et ne s'effectuaient pas nécessairement sur de courtes distances, malgré la lenteur des moyens de transport. Sinon, pourquoi aurait-on construit des routes à l'époque romaine, aménagé des cours d'eau et des ports, prélevé des péages, organisé des relais de poste, construit des lignes de chemin de fer ... Bref, quelle importance revêtent les transports en Normandie à travers les âges ? La région a-t-elle été bouleversée par les révolutions successives des transports ?

Le congrès étudiera les voies de communication que sont :

- la route, depuis la voie romaine jusqu'à l'autoroute, en passant par les grands chemins médiévaux et modernes, ancêtres des routes royales (puis nationales ou départementales)
- la voie fluviale, de l'aménagement des cours d'eau existants à la perspective d'éventuels canaux
- le chemin de fer, le tramway et le métropolitain
- les gués, les bacs et les liaisons permettant la traversée de l'estuaire de la Seine, par exemple
- le cabotage entre les ports de Normandie
- le transport aérien, de la montgolfière de Blanchard aux aéroports.

On peut envisager de traiter le sujet sous les aspects les plus divers :

- la recherche des anciens axes (voies gallo-romaines, chemins médiévaux, etc.)
- l'évolution d'une liaison régionale ou locale au cours des siècles
- le tracé, avec les enquêtes, oppositions, expropriations... du XVIII^e siècle à nos jours
- les enjeux politiques, économiques...
- la construction proprement dite des infrastructures (canalisation, pavage des rues, goudronnage, pose des rails...), les ouvrages d'art (écluses, ponts, viaducs, gares, ports fluviaux), les matériaux utilisés, les architectes, les ouvriers (de la corvée des grands chemins et des ateliers de charité aux grandes entreprises de BTP)...
- la reconstruction des infrastructures après la dernière guerre.

On peut aussi choisir d'étudier les moyens de transport proprement dits, à condition toutefois qu'ils aient une spécificité régionale. Y a-t-il des inventeurs normands de matériels de transport ? Des sociétés normandes de transport ? Qui construit les infrastructures et les moyens de transport ? On pourrait se pencher dans cette rubrique sur les entrepreneurs et le personnel des transports, du maître de poste au garagiste, en passant par les mariniers, le chef de gare... À côté des professionnels du transport ne trouve-t-on pas beaucoup de gens dont c'est une activité complémentaire ?

D'autres problématiques peuvent être envisagées :

- l'évolution des moyens de transport dans le temps
- les itinéraires publiés, du *Guide des Chemins* (1552) à nos jours
- la structuration de l'espace par les réseaux de transport, la mobilité des individus qu'ils permettent, temporairement ou définitivement
- les chemins et leurs utilisateurs spécifiques (chemins de pèlerinage, saulniers, tanguaux, chasse-marée, routes touristiques, routes du débarquement...)
- la concurrence et la complémentarité des moyens de transport, les rivalités entre le privé et le public, entre les différents utilisateurs des routes ou des voies d'eau...
- la réaffectation des voies abandonnées de chemin de fer, des chemins de halage...
- les voyageurs et produits transportés, les horaires, le prix, la durée des trajets...
- les transports spécifiques comme le coche d'eau, le flottage du bois...
- la réglementation des transports
- les constructions spécifiques : gares, aéroport, auberge, relais de poste...
- les péages, d'hier à aujourd'hui
- les accidents liés aux transports
- la délinquance spécifique aux moyens de transport, des bandits de grand chemin aux excès de vitesse...
- les transports dans la littérature, l'art ou le cinéma.

NB Sont exclus *a priori* de cette liste les transports maritimes, les ports transocéaniques, les réseaux modernes de communication des idées comme la poste, le téléphone, le télégraphe, Internet... De même que les lieux d'échanges, boutiques, marchés, foires...

Bibliographie indicative

Elle est énorme et l'imprécision des titres rend difficile une présentation argumentée. L'étude, longtemps limitée à certains sujets comme celui des voies romaines, s'est beaucoup renouvelée ces dernières années, tant par l'intervention des géographes et des économistes que par la méthodologie adoptée. Le plus simple est d'aller consulter les bibliographies spécialisées imprimées et d'aller voir sur Internet en fonction du sujet envisagé. On peut donc consulter la bibliographie du CCfr. Le catalogue collectif normand : <http://www.normannia.info/> donne un large éventail de réponses, dont à titre d'exemples :

Transport	85	Pèlerinage	156	Navigation fluviale	1
Route	156	Gare	38	Train	30
Chemin de fer	144	Navigation	76	Port	746

Ou Bibliographie normande : <http://www.musee-de-normandie.caen.fr/Annales/Annales.htm> - Ou encore la *Revue des Études normandes* : <http://www.normandie.fr/> - Et les *Annales de Normandie* : <http://www.crl.basse-normandie.com/> - Les tables bibliographiques des *Annales de Normandie* qui viennent de paraître pour la période 1951-2000 seront particulièrement utiles (n° 2 de juin 2006).

Histoire générale des voies de communication

- ANDRÉ Jean-Marie et BASLEZ Marie-Françoise, *Voyager dans l'Antiquité*, Paris, Fayard, 1993, 593 p..
- ARBELLOT Guy, « La grande mutation des routes de France au milieu du XVIII^e siècle », *Annales Economie Société Civilisation*, 1973, n° 3, p. 765-791.
- FAUVEL Daniel, DROUHARD Myriam, *De la voie romaine à l'autoroute. Les routes en Seine-Maritime*, Rouen, Archives départementales de Seine-Maritime 1993, 41 p, catalogue d'exposition (dactyl.)
- BELLOC A., *Les postes françaises, recherches historiques*, Paris, Firmin-Didot, 1886, 783 p..
- BRUNEL Georges, *Les transports à travers les âges depuis la plus haute Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, Strauss, 1935.
- CHEVALLIER Raymond, *Les voies romaines*, Paris, Colin, 1972, 314 p. *Voyages et déplacements dans l'empire romain*, Paris, Colin, 1988.
- BONNARD L., *Le voyage en France à travers les siècles, esquisse historique*, Paris, Touring Club, 1927, 173 p.
- DAMIEN Marie-Madeleine, *Les transports fluviaux*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1997.
- DERVILLE Alain, « La première révolution des transports continentaux », in « Les transports au Moyen Age », numéro spécial, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. LXXXV, 1978, n° 2, p. 181-205.
- FORDHAM George, *Les routes de France. Étude bibliographique sur les cartes routières et les itinéraires et guides routiers de France, suivie d'un catalogue des itinéraires et guides routiers, 1552-1860*, Paris, 1929, 106 p.
- FUSTIER Pierre, *La route. Voies antiques, chemins anciens, chaussées modernes*, Paris, Picard, 1968, 281 p.
- LEPETIT Bernard, *Chemins de terre et voies d'eau, réseaux de transports et organisation de l'espace en France, 1740-1840*, Paris, EHESS, 1984.
- LIVET Georges, *Histoire des routes et des transports en Europe, des chemins de Saint-Jacques à l'âge d'or des diligences*, Strasbourg, Presses universitaires, 2004, 608 p.
- L'homme et la route en Europe occidentale et aux temps modernes*, actes des 2^e journées internationales d'histoire du Centre culturel de l'abbaye de Flaran, Auch, 1982.
- MESQUI Jean, *Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, Paris, Picard, 1986, 303 p.
- MOLLAT DU JOURDAIN Michel, DESGRANGES Jehan, *Les routes millénaires*, Paris, Nathan, 1988, 366 p.
- PACAUT Marcel, « Le développement des routes et des chemins en France au Moyen Age et ses incidences sur l'aménagement du territoire », in *Pèlerinages, marchés, voies de communication, actes du 63^e congrès de l'association bourguignonne des sociétés savantes, Paray-la-Monial, 11-12 septembre 1992*, Dijon, ABSS, 1993, p. 9-16.
- PETOT Jean, *Histoire de l'administration des Ponts et Chaussées, 1599-1815*, Paris, Rivière, 1958, 522 p.
- REVERDY Georges, *L'histoire des routes de France du Moyen Age à la Révolution*, Paris, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 1997, 272 p.
- Les routes de France depuis les origines jusqu'à nos jours*, colloque de Sarrebruck, 1958, Paris, Association pour la diffusion de la pensée française, 1959, 170 p.
- Les transports au Moyen Age*, Actes du 7^e congrès des médiévistes de l'enseignement supérieur, Rennes, 1976.
- Les transports de 1610 à nos jours*, Actes du 104^e congrès national des sociétés savantes (Bordeaux, 1979, section d'histoire moderne et contemporaine), Paris, Bibliothèque nationale, 1980

VERDON Jean, *Voyager au Moyen Age*, Librairie académique Perrin, 1998

VION Éric, « L'analyse archéologique des réseaux routiers : une rupture méthodologique, des réponses nouvelles », in *Paysages découvertes*, I, 1989, p. 67-99.

Voies romaines en Normandie

BAUDOT Marcel, « Le réseau routier antique du département de l'Eure », *Normannia*, 5^e année, 1932, n° 4, p. 340-363.

BOUHIER Claude, « La recherche des voies antiques », *Revue du département de la Manche*, 1960, n° 7, p. 201-212.

DORANLO Dr Raoul E., « Archéologie antique en Normandie dès origines au X^e siècle. Les voies antiques », *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXXVI, 1924-1925 (1926), p. 213-224

DORANLO Dr Raoul E., « Les origines de Falaise et les voies antiques de sa région », *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XLIX, 1942-1945, (1946), p. 99-137.

DORANLO Dr Raoul E., « Essai de topographie rétrospective de la région de Honfleur. Les voies antiques », *Annuaire de l'Association normande*, 1941-1948 (1950), p. 105-122.

DORANLO Dr Raoul E., « Les voies antiques de Bayeux à Caudebec-en-Caux et à Rouen dans la traversée du Bessin », *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XLVIII, 1940-1941 (1942), p. 547-557.

DORANLO Dr Raoul E., « Notes d'archéologie antique. Les voies de la civitas des Lexovii », *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, t. XXXI, 1936-1937, p. 145-200.

DUVAL Pierre-Côme, *Le réseau routier antique en Haute-Normandie*, Le Trait, Publication du Groupe archéologique du Val de Seine, 1982, 177 p.

DUVAL Pierre-Côme, « Structure des voies antiques en Haute-Normandie », *Bulletin du CRAHN*, n° 1, 1983.

LACHASTRE Jean, *Les voies romaines autour d'Harfleur*, Harfleur, Ecomusée de la ville, 1992, (Etudes et documents).

LEVALET Daniel, « De la cité des Abrincates au diocèse d'Avranches. Contribution à l'étude du peuplement de la Normandie », *Annales de Normandie*, juin 1979, 25^e année, n° 2, p. 131-156.

PELLERIN Henri, « Voies antiques dans la région d'Orbec », *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXXIX, 1930-1931 (1932), p. 475-482.

TABOUÉ Antoinette, « Alauna et les voies anciennes du nord-est du Cotentin », *Annales de Normandie*, 49^e année, 1999, n° 3, p. 3-37.

Histoire des voies de communications en Normandie jusqu'au XVIII^e siècle, étude de cas

BOUHIER Claude, « Les travaux de voirie au Moyen Age (ou un écueil à éviter dans l'étude des voies romaines) », *Annales de Normandie*, 1960, 10^e année, n° 4, p. 331-336.

BRUNET Pierre, « Gilles de Gouberville et la traversée de la baie des Veys », *Les Cahiers Goubervilliens*, 1998, n° 2, 28 p.

DAVY Michel, « Le Chemin de Grève [de Dives à Honfleur] », *Le Pays d'Auge*, n° 9, sept. 1994, p. 17-27.

DEMANGEON Pierre, « Les transports publics en Normandie au XVIII^e siècle », *Bull. La Dépêche*, Association des Amis du Musée de la Poste de Basse-Normandie, n° 3, novembre 1988, p. 32-36.

DEROUARD Jean-Pierre, *Un passage de la Basse-Seine : Jumièges. Le passage et ses annexes à l'époque traditionnelle*, Les Gémétiques, 1993, association des Baronnie de Jumièges et de Duclair, 112 p.

HIPPEAU Célestin, « Quelques observations à propos d'une enquête faite en 1297 par le bailli de Caen sur les chaussées de Corbon, de Troarn et de Varaville », *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XX, 1853, p. 367-394.

FAUCHON Max, « Droits de péage sur les ponts du Mortainais », *Revue de l'Avranchin*, t. XLIV, 1967, p. 28-37.

FRÈRE Henri, *Les ponts de Rouen, leur histoire et discussion de nouveaux projets*, Rouen, 1868, 48 p.

LETERC Gérard, *Des pionniers pour un monde meilleur : la route et les hommes en Seine-Maritime au XVIII^e siècle*, Rouen, chez l'auteur, 1991, 314 p.

GRANDIN Jean, « Esquisse d'une carte routière dans l'Orne entre le XI^e et le XV^e siècle », *Le Pays Bas-Normand*, n° 4, 1966, p. 106-123.

LE CONTE Pierre, « Les chemins de Basse-Normandie au temps du sire de Gouberville », *Revue de l'Avranchin*, 1939, fasc. 170, p. 785-797 (nouvelle édition illustrée et augmentée : Bricquebosq, éditions des Champs, 2001, 64 p.).

LESTOQUOY J., « La navigation fluviale au IX^e siècle, Les flottilles monastiques », *Congrès de Jumièges*, 1956, t. I, p. 247-262.

MOULIN Henri, *Les chemins du Mortainais*, Mortain, Mathieu, 1877.

MUSSET Lucien, « Voie publique et chemin du roi en Normandie du XI^e au XIII^e siècle », in MUSSET L., BOUVRIJ J.-M et MAILLEFER J.-M., *Autour du pouvoir ducal normand, X^e-XII^e siècles*, Caen, 1985.

ROSTAND André, « Les voies de communication dans le clos du Cotentin sous l'Ancien Régime », *Normannia*, 5^e année, n° 3, 1932, p. 275-301.

SADOURNY Alain, « Les transports sur la Seine aux XIII^e et XIV^e siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1978, n° 2.

VIVIER Etienne, « Anciens grands chemins de l'Avranchin », *Revue de l'Avranchin*, t. XXXVI, 1953-1955, p. 236-242.

Étude des Grands chemins par les archives, la cartographie ancienne et les *Itinéraires*

De la Normandie au Calvados, album de cartes, 1588-1825, Archives départementales du Calvados, 1998.

Espace français, vision et aménagement, XVI^e-XIX^e siècles, Paris, cat. expo Archives nationales, 1987, 197 p.

ESTIENNE Charles, *La guide des chemins de France, revue et augmentée pour la troisième fois*, Paris, Ch. Estienne, 1553, édition J. Bonnerot, Paris, Champion, 1936 (Bibliothèque de l'École des hautes études, fasc. 276-277).

LEPAGE, « Les travaux publics dans la généralité de Caen au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXVI, 1909, p. 265-296.

PELLETIER Monique, *La carte de Cassini, l'extraordinaire aventure de la carte de France*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts-et-Chaussées, 1990.

REVERDY Georges, *Atlas historique des routes de France*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts-et-Chaussées, 1986.

VANDEWIELE Jean-Luc, « Les chemins deviennent des routes : la construction des liaisons de Rouen à Caen et de Caen au Mont-Saint-Michel au XVIII^e siècle », in *Chemins et pèlerins, actes des Rencontres historiques d'Ardevon, 27 septembre 2002*, Vire, Association « Les Chemins du Mont-Saint-Michel », 2003, p. 233-253.

Les chemins et leurs utilisateurs

BOUGY Catherine, « D'un Mont à l'autre : le voyage de deux émissaires de saint Aubert du Mont-Saint-Michel au Monte Gargano », in *Chemins et Pèlerins, actes des 1^{ères} Rencontres historiques d'Ardevon, 27 septembre 2002*, Vire, Association, « Les Chemins du Mont-Saint-Michel », 2003.

BOUHIER Claude, « Les chemins montais dans les anciens diocèses d'Avranches et de Coutances », *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. III, BAUDOT Marcel (dir.), *Culte de saint Michel et pèlerinage au Mont*, Paris, Lethielleux, 1967, p. 251-270).

CHATELAIN A., *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914, Histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises du XIX^e au début du XX^e siècle*, Pr. Univ. Lille, 1976.

Chemins et Pèlerins, actes des 1^{ères} Rencontres historiques d'Ardevon, 27 septembre 2002, Vire, Association, « Les Chemins du Mont-Saint-Michel », 2003, 156 p.

DORANLO Dr R.E., *Les Itinéraires d'Eudes Rigaud, dans le diocèse de Sées (1250-1260)*, Caen, Caron et Cie, 1946, 35 p.

ESTIENNE Charles, *Les Voyages de plusieurs endroits de France et encores de la Terre Sainte, d'Espagne, d'Italie et d'autres pays*, Paris, Ch. Estienne, 1552.

FONTAINE Laurence, « La saga des colporteurs », *L'Histoire*, n° 78, p. 52-62.

Itinéraires de pèlerins. Les chemins des ducs de Normandie de Caen et de Rouen au Mont-Saint-Michel, Vire, association « Les Chemins du Mont-Saint-Michel », 2005, 120 p.

Itinéraires de pèlerins de l'Orne au Mont-Saint-Michel, Vire, association « Les Chemins du Mont-Saint-Michel », 2003, 120 p.

JUHEL Vincent, « Itinéraire d'Arnold von Harff, pèlerin allemand au Mont-Saint-Michel à la fin du XV^e siècle », in *Chemins et Pèlerins, actes des 1^{ères} Rencontres historiques d'Ardevon, 27 septembre 2002*, Vire, Association, « Les Chemins du Mont-Saint-Michel », 2003.

LA COSTE-MESSELIÈRE René de (dir.), *Pèlerins et chemins de Saint-Jacques en France et en Europe du X^e siècle à nos jours*, Paris, 1965, 124 p.

LALOU Elisabeth, « Les voyages de Philippe IV le Bel en Normandie », *Le Domsfontais médiéval*, n° 11, 1995, p. 5-20.

LEGRAND Claire, *Les Montjoie sur le territoire de la baie du Mont-Saint-Michel*, Avranches, Pays de la baie, rapport de stage de DESS, dactyl., 24 p.

MARGUERITTE Jean, *Un Normand sur les chemins de Compostelle* (collection carnet de voyage), Cully, Orep éditions, 2003, 92 p.

MUSSET Lucien, « Recherches sur les pèlerins et les pèlerinages en Normandie jusqu'à la première croisade », *Annales de Normandie*, 12^e année, n° 3, octobre 1962, p. 127-150.

MUSSET Lucien, « Barfleur, plaque tournante de l'État anglo-normand », *Annuaire de l'Association normande*, Congrès de Valognes, 1983 (1984), p. 51-57.

MUSSET Lucien, « Sur les chemins sauniers de la Normandie médiévale », *Annales de Normandie*, 33^e année, 1983, p. 175-179.

PÉRICARD-MÉA Denise, *Compostelle et cultes de saint Jacques au Moyen Âge*, Paris, Puf, 2000, 385 p., et en particulier chapitre IX « Les chemins de Saint-Jacques », p. 183-193.

Les moyens de transport à l'époque contemporaine

BERTIN Hervé, *Petits trains et tramways haut-normands*, 1994.

Le chemin de fer à la conquête des campagnes, l'aménagement du territoire par les réseaux secondaires de France, histoire et patrimoine, 1856-1901, Paris, Assoc. Pour l'histoire des chemins de fer en France, 2001.

Chemins de fer régionaux et urbains (revue bimestrielle de la fédération des amis des chemins de fer secondaires), 1971, n° 106 – III (numéro spécial Le Havre)

DELVIT Philippe (dir.), *Les révolutions des transports*, Actes du colloque de Toulouse, 1995, Pr. Univ. De l'université des Sciences sociales, Toulouse, 1998.

DUFOUR A.-H., *Histoire du chemin de fer de Paris à Rouen*, Paris, Dumoulin, 1844.

FRANÇOISE Marcel, *Histoire du chemin de fer et des tramways à Rouen*, Rouen, 1980.

GARRIER Gilbert, « Le temps des tortillards », *L'Histoire*, n° 154, p. 86-93.

GOUSSOT Michel, *Les transports en France*, Paris, Colin, 1999.

LAVALLEY Gaston, *Caen, son histoire et ses monuments... , suivi de Un itinéraire du chemin de fer de Caen à la mer*, Caen, Valin, 1877.

MALOISEL Fernand, « Moyens de transport originaux projetés dans la Manche sous la Monarchie de Juillet : chemins de fer à chevaux et chemins atmosphériques... », *Saint-Lô, Soc. d'Archéologie et d'Histoire de la Manche*, 1967, *Revue d'Histoire de la Manche*, t. 9, fasc. 33, janvier 1967, p. 58-70.

MANNEVILLE Philippe, « Le canal de Tancarville », *Cahiers du Centre havrais de recherche historique*, 1992, n° 51, p. 145-169.

MANNEVILLE Philippe, « Les chemins de fer d'intérêt local à la fin du XX^e siècle : l'exemple d'un département, la Seine-Inférieure », in *Les transports de 1610 à nos jours* (cf. supra Histoire générale des voies de communication), p. 271-284.

MARQUIS Jean-Claude, *Petite histoire illustrée des transports en Seine-Inférieure au XIX^e siècle*, Rouen, CRDP, 1983.

PERRIN Janine, *Les transports au XIX^e siècle, un aspect de la révolution industrielle*, Epinal, 2000.

Sources

- *sources littéraires, artistiques, cinématographiques et archéologiques*

- *sources archivistiques :*

Archives départementales

Série B : Époque moderne. Procès.

Série C : Époque moderne. Administration provinciale avant 1790. Navigation fluviale, flottage du bois, ponts et chaussées, constructions d'ouvrages, ponts, routes...

Série O : Époque contemporaine. Administration communale, voirie vicinale...

Série S : Époque contemporaine. Travaux publics et transports depuis 1800. Ponts et chaussées, voirie, rivières, ponts, navigation, écluses, barrages, chemins de halage, bacs, ports fluviaux, chemins de fer (enquêtes, tracés, gares, matériel, passages à niveau)...

Un travail spécifique sur les cartes, anciennes (plans d'intendance, plans-itinéraires...) et récentes (cartes routières...) paraît aussi possible, de même que l'analyse de la photographie aérienne.

Archives nationales (notamment sous-série F 14) et archives municipales

42^e congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie
*organisé par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie
avec le concours de la ville de Louviers, du conseil général de l'Eure
et de la Société d'études diverses de Louviers et de sa région*

Louviers (Eure)
18-21 octobre 2007

Sur la route de Louviers...
**Voies de communication et moyens de transport en Normandie
de l'Antiquité à nos jours**

PROPOSITION DE COMMUNICATION

A retourner avant le 30 avril 2007 (délai de rigueur)
aux archives départementales de la Manche - BP 540 - 50 010 Saint-Lô cedex

NOM :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Société savante ou organisme :

propose de présenter une communication sur le thème suivant :

Cette proposition doit impérativement être accompagnée d'un résumé à faire figurer au verso de cette feuille, avec indication des sources utilisées.

Les propositions de communication seront examinées par le comité scientifique du congrès qui retiendra en priorité les travaux les plus innovants par leur problématique ou leurs sources et ceux qui s'inscrivent le mieux dans le thème tel qu'il est défini par les orientations de recherche indiquées dans la circulaire d'annonce.

La durée des communications ne saurait excéder vingt minutes. Le comité scientifique pourra donc être amené à refuser des propositions dont le sujet, quels qu'en soit l'intérêt ou l'originalité, ne lui semblerait pas pouvoir être présenté dans le temps imparti.

Les auteurs dont la proposition de communication sera retenue s'engagent à la présenter aux jour et heure qui lui seront fixés par l'organisation du congrès. Les auteurs demeurent propriétaires de leur texte, mais ils réservent, à titre gracieux, la priorité de publication aux actes du congrès. Ils remettront aux responsables du congrès le texte rédigé de leur communication (12 pages maximum en corps 10, soit environ 30 000 caractères), si possible sous forme d'une disquette 3,5 " ou par courrier électronique (gilles.desire@cgs50.fr), si possible au format Word sous PC, ou au format RTF. Il sera éventuellement accompagné d'illustrations. Cette remise ne vaudra pas engagement de publication de la part des organisateurs.

N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR LE VERSO

AUTEUR :

TITRE DE LA COMMUNICATION PROPOSÉE :

RÉSUMÉ (*20 lignes maximum*) :

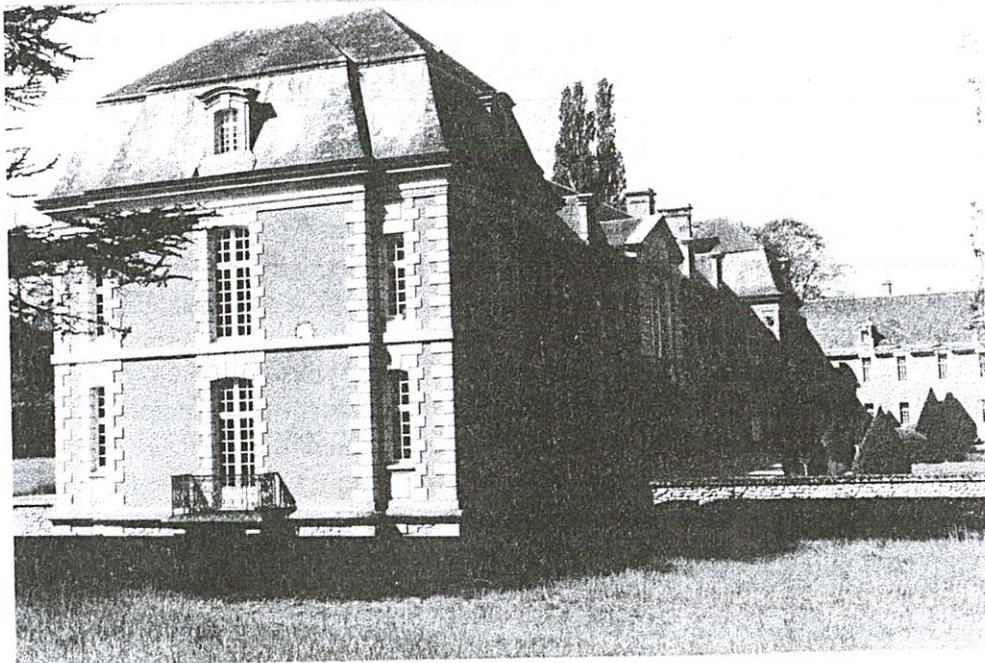
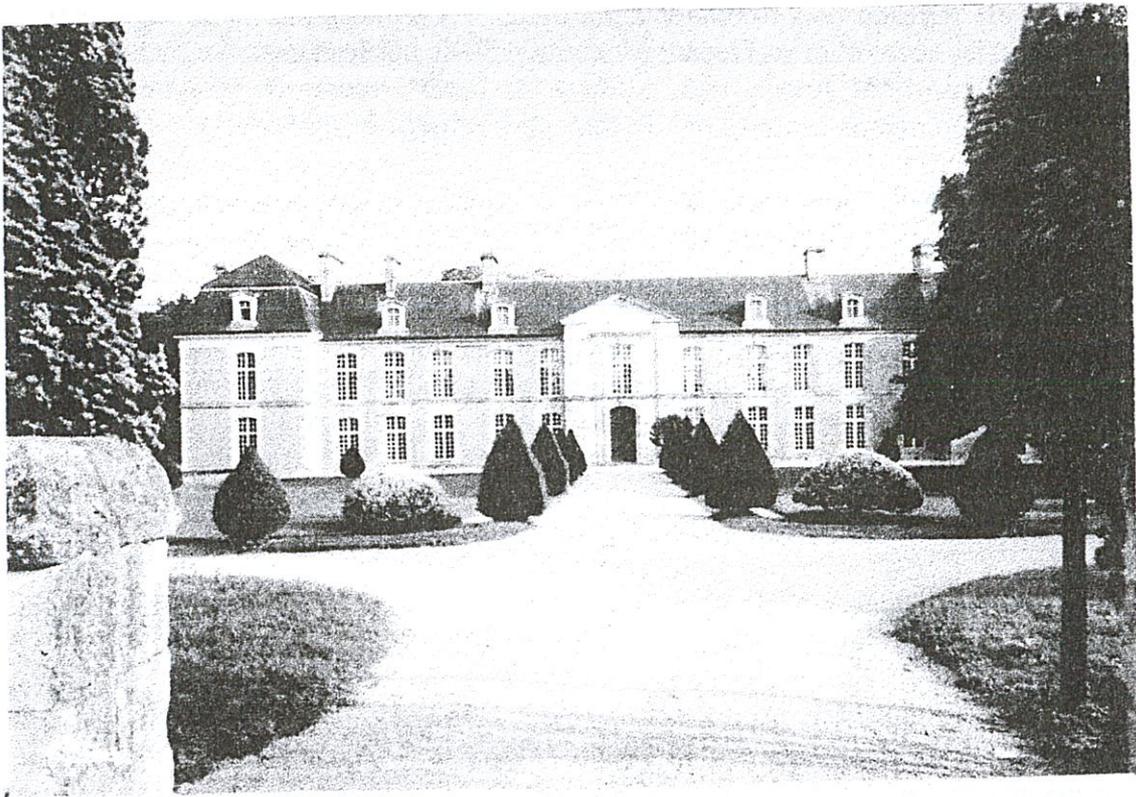
SOURCES UTILISÉES :

MATÉRIEL SOUHAITÉ :

Projecteur de diapositives (<i>de type carousel</i>)	oui	non
Panier pour diapositives (<i>carousel</i>)	oui	non
Rétroprojecteur	oui	non
Vidéoprojecteur	oui	non
Chevalet de conférence	oui	non
Autre matériel souhaité (<i>préciser</i>)		

LE ROBILLARD

Lieury (14-624)



Les cinq temps de la construction du château du Robillard.

Le dessin fait, vers 1865, par le Docteur J. Pépin, ci-joint, permet de nous repérer dans le bâti du château et des dépendances. Il y a 5 constructions différentes, qui sont édifiées sur un endroit appelé « la terre du bois Robillard ». En 1622, il y a une ferme et un logis pour le propriétaire, avec les terres d'un seul tenant sur environ 30 de nos hectares, . Le tout est acheté 4.000 livres par Demoiselle Anne Picart, patronne de Lieury, veuve de Philippe Lhermite, conseiller du roi en son grand conseil (prix de vente de sa charge 51.000 livres).

- **1 et 2.** Château (appelé manoir dans un procès) et communs: sans doute commencé avant 1638. Philippe Lhermite, sieur du Mesnil, 1605-1675, deuxième fils de Philippe et de Anne Le Picart, en hérite. L'année 1654 inscrite sur le linteau d'une des mansardes des communs semble indiquer la fin des gros travaux de construction.

Ce Philippe Lhermite, épouse Anne Le Sens, une riche héritière, ce qui lui permet d'acquérir plusieurs fiefs et de devenir seigneur de Hiéville. Il est l'un des 12 gentilshommes ordinaires de la chambre du roi. Favori sans doute, en 1643 le roi Louis XIII, sur l'avis de la « Royne » régente, sa mère (Anne d'Autriche, infante d'Espagne), le choisit pour conduire, en bon ordre, en lieu de sûreté, les chefs et officiers Espagnols faits prisonniers de guerre à Rocroy. A partir de 1669, il habite définitivement au Robillard.

Son fils, seul héritier, seigneur de Hiéville, 1640-1711, épouse en 1675, Demoiselle Catherine d'Angenne, aussi riche héritière de terres et baronnie près de Sées (Orne).

Au point de vue architecture, ce qui caractérise l'ensemble 1 et 2, est le style des encadrements des croisées proches de la toiture. Ceux qui sont dans la façade, ont chacun un linteau écussonné, surmonté d'un fronton triangulaire qui dépasse le larmier du toit (en absence de gouttière, l'eau ne tombe pas devant la croisée). Pour les lucarnes, au linteau circulaire, chacune d'elles est établie en continuité sur le mur de façade, les pilastres et le fronton sont décorés et écussonnés.

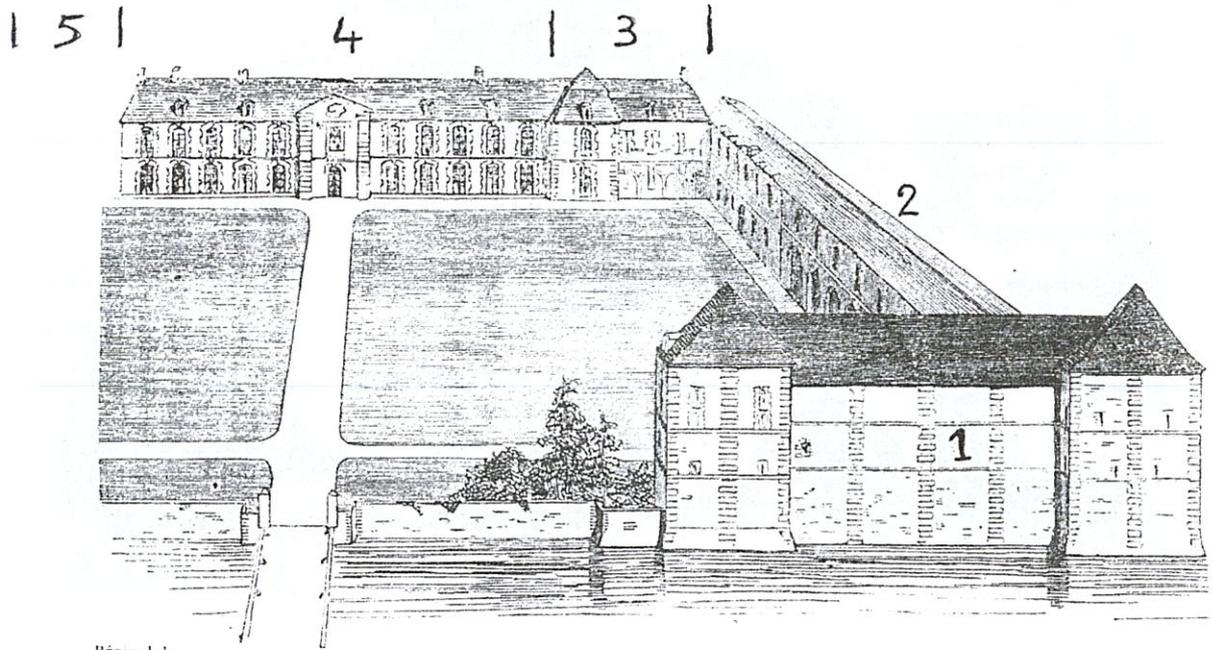
- **3.** Partie construite sur des remises (pour les remplacer des nouvelles sont faites au milieu des communs n° 2): des traces d'arcades apparaissent sur le mur. Le dessin de J. Pépin montre aussi ce détail. Les armes couronnées des Lhermite sur les deux mansardes attestent que cette construction a été faite, sans doute, entre 1675 et 1711, du vivant de François Lhermite, pour offrir plus de confort à Catherine d'Angennes et sa fille Elisabeth, qui épouse en 1700 le maréchal de Montesquiou.

- **4.** En 1725, à la mort du Maréchal de Montesquiou, seule la façade du château est achevée. Madame la Maréchale le termine. Le Robillard lui sert uniquement de résidence d'été. Sans postérité, après sa mort en 1770, il y a de grands procès pour sa succession. De 1770 à 1912 (142 ans), plusieurs propriétaires se succèdent: Familles Rosé d'Infreville et Farcis. A notre connaissance, ils n'apportent rien de notable aux bâtiments.

- **5.** Franck Jay Gould, très riche Américain, séduit par la qualité des lieux, achète en 1913, le

château et une centaine d'hectares de terre. Il restaure tous les bâtiments et construit le pavillon de gauche qui s'inscrit bien dans la continuité du château du 18^{ième} siècle. (voir photos de la première page)

Ce personnage, apprécié de ses voisins, fait construire un haras pour ses chevaux de course et étalons. Pendant la grande guerre il établit une fromagerie, dont les étiquettes aujourd'hui font le bonheur des collectionneurs.



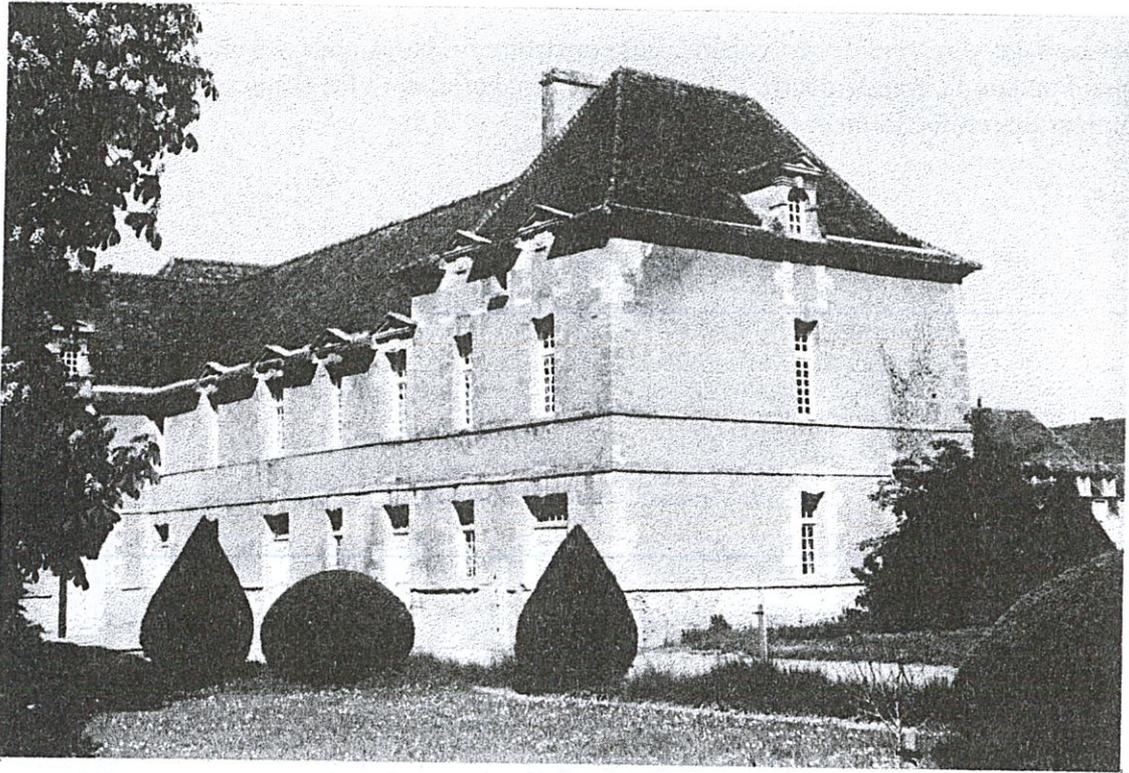
Pépin de L.

LE CHATEAU DU ROBILLARD, A LIEURY.

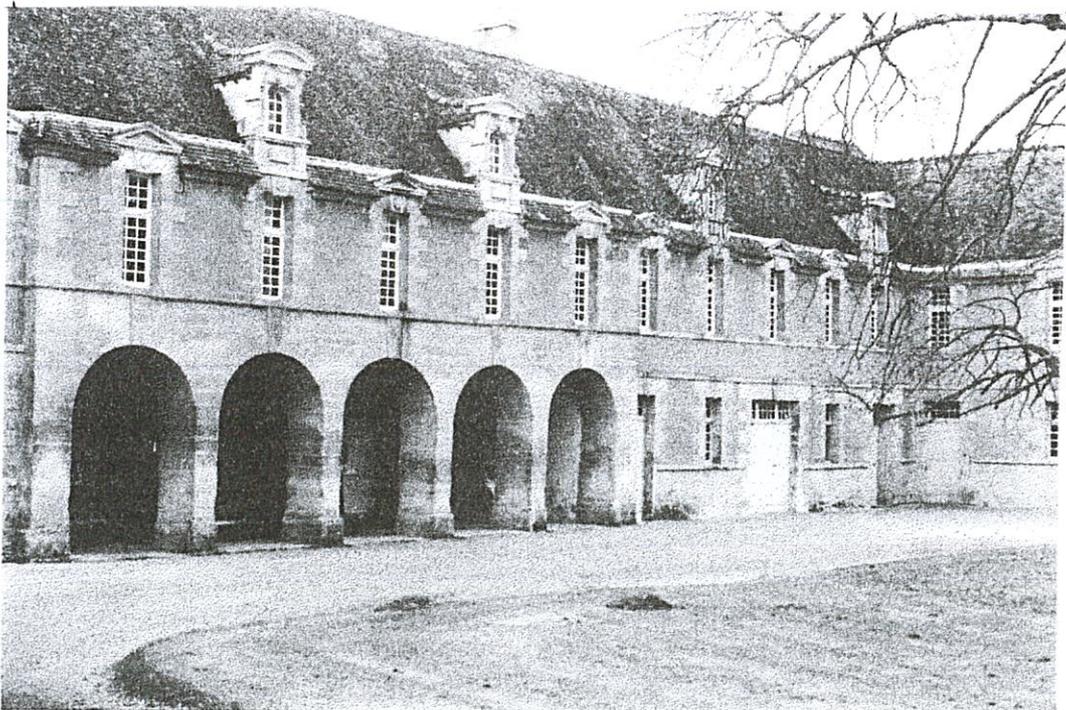
48 — Environs de SAINT-PIERRE-sur DIVES (Calvados)
LIEURY - Château du ROBILLARD (les Douves 1654)

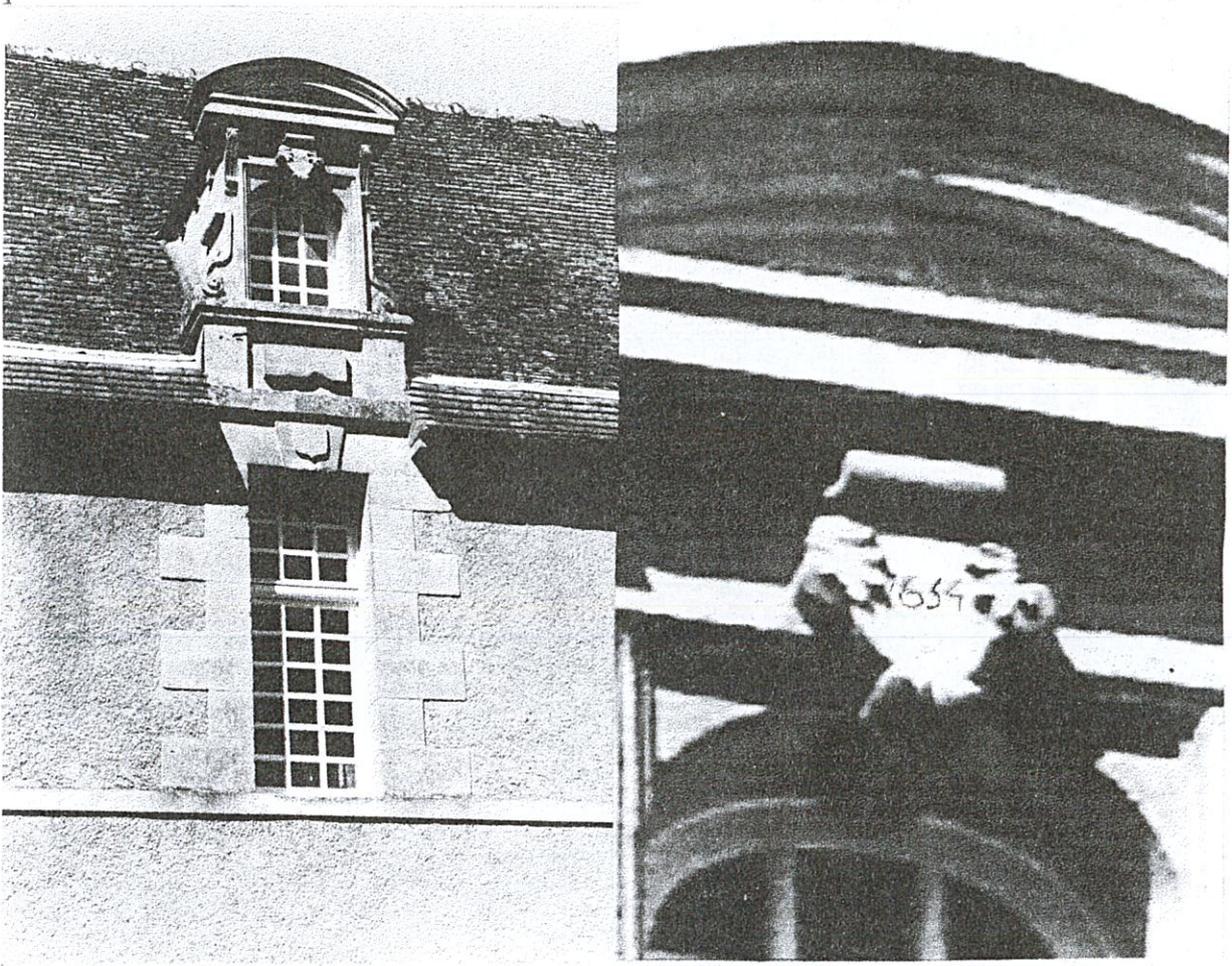


Landais - ruralistes



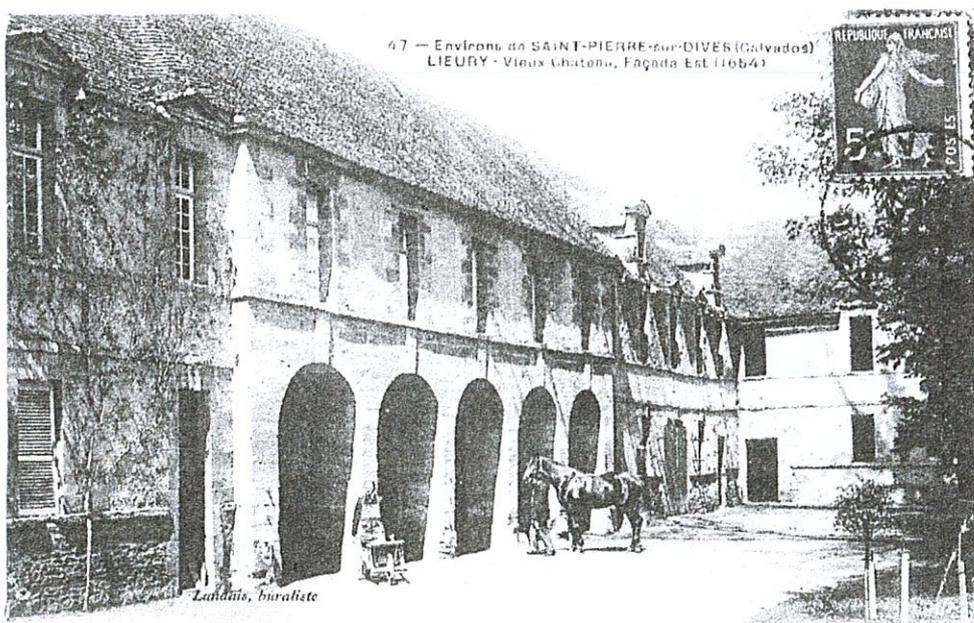
Ci-dessus n°1, communs, vu depuis la cour du château.
Ci-dessous n° 2, communs-ancien château et chapelle à l'étage.
Il y a des lucarnes qui n'existaient pas en 1912 (photos 1987 de H. Paumier)

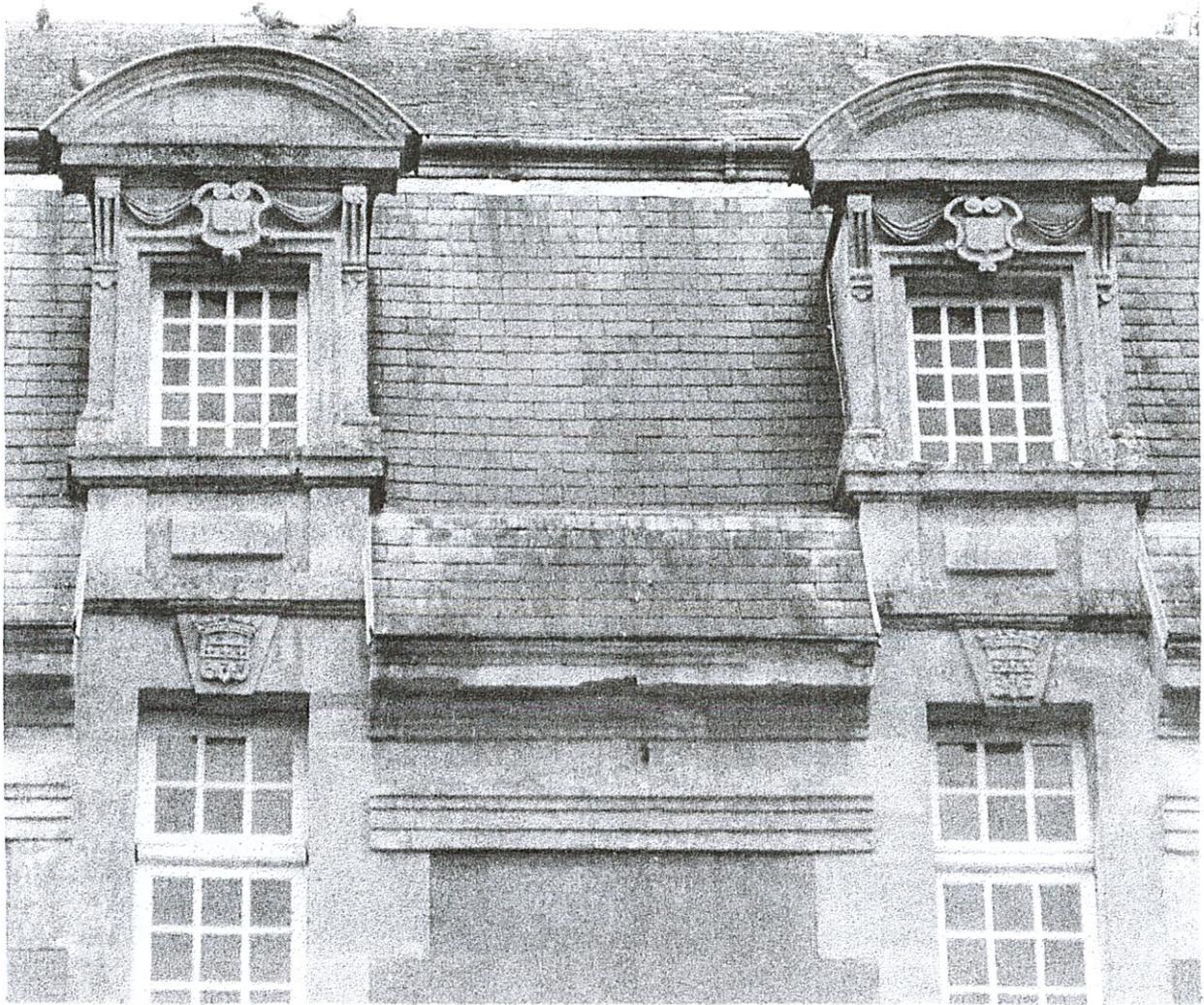




Ci-dessus n°2, deuxième lucarne en partant de 1. C'est sous son fronton qu'il y a la date 1654. (photo 1987 de H. Paumier)

Ci-dessous n°2, communs. Reproduction d'une carte postale de 1912. A cette époque, il n'y avait pas de lucarne sur la partie où il y a une remise au rez-de-chaussée. La lucarne datée de 1654 existe.



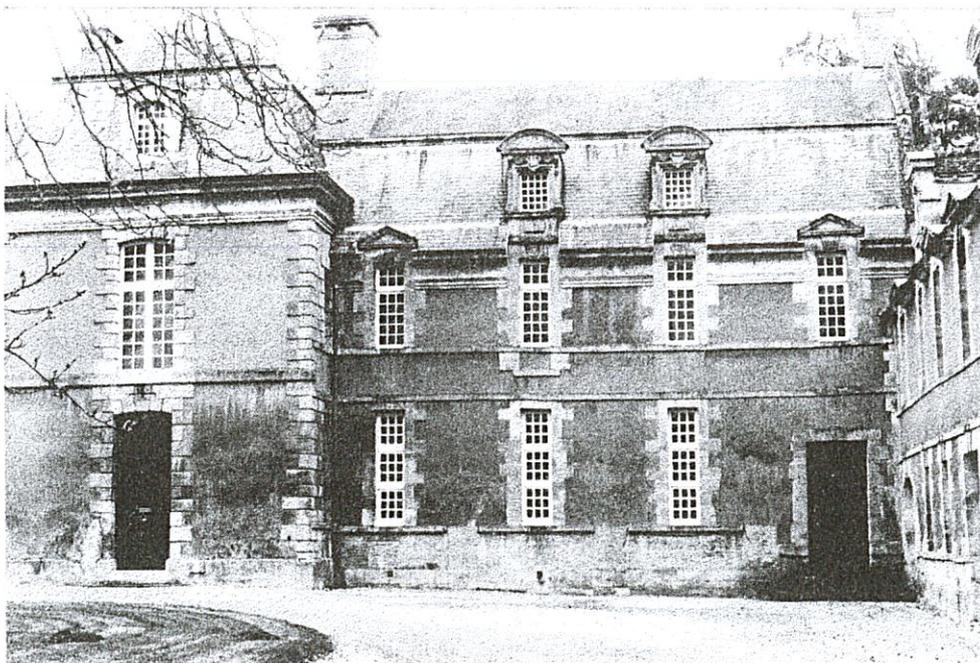


Ci-dessus n°3, détails des lucarnes avec les armes des Lhermite.

(photo 2006 de H. Paumier)

Ci-dessous n° 3, en bas de la façade il y a les traces d'arcades d'une remise.

(photo 1987 de H. Paumier)



De la terre du bois Robillard au Lycée Agricole.

Lieury se trouve sur le versant Est du bassin de la Dives, dans le canton de Saint Pierre sur Dives. Son territoire qui est situé entre 50 et 75 mètres d'altitude est marqué par une vallée peu profonde où coule le Gronde. Ce ruisseau long d'une dizaine de kilomètres, prend sa source à Vaudeloges et se jette dans la Dives, près de la maison de retraite saint Joseph à Saint Pierre sur Dives. La plupart du temps il est à sec. Cependant à la suite de fortes précipitations atmosphériques, il lui arrive de déborder.

Sur la rive gauche, autour des routes départementales 102 (Saint Pierre sur Dives à Tôtes) et 250 (Morières à Ecôts) il y a le village. Cette agglomération, par sa composition et son aspect a les traits caractéristiques de ses voisines de la plaine de Falaise: au Sud Courcy et au Sud-Est Morières et Vendeuvres. Bon nombre de bâtiments anciens sont édifiés en moellons de pierre calcaire. La pierre de taille, pour les encadrements des ouvertures, les chaînages et les larmiers, est généralement utilisée. Les toitures traditionnelles en tuiles plates avec les pignons saillants sont nombreuses. Cependant l'influence du Pays d'Auge y est quand même perceptible car il a y quelques rares pans de bois avec colombages. Il y a aussi des couvertures en ardoises sur des charpentes légères faites autrefois pour le chaume.

Sur la rive droite, accessible par la D 250, il y a trois lieux-dits: à flanc de coteau le Mesnil de Houlbec et un peu plus loin, en direction du Nord sur la route de Berville, le Mesnil de Lieury. Ces deux premiers sont occupés par des exploitations agricoles et des maisons particulières. Le troisième, le Robillard, qui se situe juste au bord du Gronde, jouit d'une position privilégiée, car il est bien protégé des vents d'Est par les collines d'Auge qui sont boisées en cet endroit. Son altitude et sa position géographique qui est 0 degré de longitude (le méridien de Greenwich y passe) et environ 49 degré Nord lui confèrent un climat tempéré océanique d'abri.

Le domaine du Robillard figure en bonne place parmi les biens acquis progressivement depuis le 16^{ième} siècle, à Lieury et dans les environs par les familles Fleury et Lhermite. Il est le seul à avoir été agrandi et amélioré par quelques uns de ses propriétaires successifs.

En 1958, la qualité de ce lieu, lui vaut d'être choisi par le Conseil Général du Calvados pour y faire le lycée agricole appelé naturellement: Le Robillard.

Après les travaux d'aménagement du terrain et l'édification des bâtiments scolaires, le Lycée commence à recevoir des élèves en 1962. Depuis ce temps, en vulgarisant les technologies nouvelles, l'enseignement qu'il donne répond aux besoins de l'agriculture moderne et des sciences de l'environnement..

L'histoire de ce domaine et de ses propriétaires débute dans la féodalité de Lieury. Cette paroisse jusqu'à la révolution fait partie du doyenné de Saint Pierre sur Dives, dans le diocèse de Sées. Elle se situe dans le bailliage de Falaise; maîtrise d'Argentan; grenier à sel de Falaise; généralité et intendance d'Alençon; élection et subdélégation de Falaise.

Après la Révolution, elle est dans le département du Calvados, l'une des communes du district de Lisieux; canton de Saint Pierre sur Dives, (arrêté du premier mars 1790)
Depuis l'arrêté du Préfet du 26 décembre 1972, Lieury est en fusion avec association avec 9 autres communes pour former une seule commune qui prend le nom de l'Oudon.

La famille Lhermite: origine et établissement à Lieury.

L'ancêtre le plus lointain qui a pu être identifié dans la lignée des Lhermite de Lieury est Jehan receveur des tailles à Falaise en 1487; il portait le titre d'écuyer.

Devant les tabellions de Falaise, le 13 août 1508 est fait le traité de mariage pour Jehan Lhermite avec Jehanne Cointet, fille de Charles Cointet.

Dans un contrat du 8 septembre 1548 figurent Gilles et Christophe Lhermite tous deux fils de défunt Jehan et de Jehanne Cointet. Deux mois plus tard, ils héritent de leur père.

Gilles Lhermite est anobli, par charte en mai 1574; il décède à Falaise le 6 juillet 1580. Sa pierre tombale qui est dans l'église de la Trinité à Falaise porte cette épitaphe « *Cy gist Noble Homme Maistre Gilles en son vivant sieur de Perdeville, docteur en chascun droict, procureur du roi en la Vicomté de falaise* ».

En 1559, les deux fils de Gilles comparaissent devant l'intendant de Roissy pour y présenter leurs titres de noblesse: l'un, François, sieur de Perdeville demeure à Falaise où il est procureur du roi; l'autre, Philippe, sieur de Lieury est Conseiller au Grand Conseil et a aussi son domicile à Falaise¹.

En 1579, dans la féodalité du Comté de Montgomery, citation de Gilles Lhermite, sieur de Perdeville, jouissant par usufruit à droit de viduité à cause de défunte Damoiselle Madeleine Fleury, sa femme et François Lhermite son fils et Philippe son frère, comme tenants du fief de Lieury².

Comme les Lhermite, les Fleury exercent des charges dans la paroisse de la Trinité à Falaise. Leur présence est attestée, notamment par un tombeau dans l'église paroissiale. De plus François et Théodore Fleury sont dits seigneurs de Lieury, de 1532 à 1558 dans les achats de terre et prés, dans les paroisses de Lieury et Courcy³.

Gilles Lhermite, dès 1556, en vue, sans doute d'arrondir les possibilités d'héritage de sa femme, achète lui aussi des terres en la paroisse de Lieury. Son fils, celui qui hérite des biens à Lieury est Philippe. De 1579 à 1610, celui-ci continue de même par d'autres achats de terres, prés et maisons au Mesnil, au Mont de la Londe et autres dans Lieury.

Philippe Lhermite exerce la charge de conseiller du roi en son Grand Conseil, lorsqu'il épouse Anne Le Picart fille de Bertren Le Picart, trésorier général de France et de Louise Le Camus.

Son contrat de mariage est fait devant notaire à Paris, le 27 avril 1602.

Par sa fonction et cette alliance Philippe et ses descendants vont pouvoir désormais fréquenter les personnalités éminentes à la cour du roi de France.

Cette distinction ne l'empêche pourtant pas, en 1609, d'user de ses droits féodaux et de juridiction pour faire un procès avec action contre un de ses vassaux, Jacques Bachelley. Celui-ci cuit le pain des paroissiens de Lieury à son propre four, au préjudice du droit de four

¹ Henri Emédy, 1965: L'ascendance familiale de Charlotte Corday et ses origines dans la région de Falaise

² Archives Départementales de l'Orne: fond Montgomery, A2, liasse J.

³ Archives Départementales d'Eure et Loir: liasse E 1691.

à ban du seigneur. Assignation est faite par le sergent royal de la Vicomté d'Argentan par devant les seigneurs des requêtes au palais à Paris. Jacques Bachelley n'a d'autre solution que de transiger en offrant de payer les dommages, dépends et intérêts. Il propose 30 livres, tout en reconnaissant qu'il n'a aucun droit de four banal et que son four est uniquement pour son usage personnel. Bon prince, le seigneur accepte ces 30 livres, mais les lui rend aussitôt à la condition que cette infraction ne se renouvelle pas⁴.

Ce procès est révélateur d'une situation que l'on retrouve dans de nombreuses paroisses de Normandie. Les misères engendrées par la guerre de la Ligue⁵ s'atténuent; il y a une reprise de la vie économique des campagnes. Les villageois n'ont plus à nourrir les milliers de soldats qui se disputaient le terrain et peuvent de nouveau être corvéables et taillables, comme par le passé. Aussi c'est le moment pour les seigneurs de régénérer leurs droits féodaux. La reprise en main de la banalité du four n'a pas une grande importance: de toute façon les usagers sont obligés de participer aux frais de cuisson. Le plus contraignant est à venir.

Fort de son autorité reconnue, Philippe Lhermite va demander les aveux de ses vassaux. Il ne peut faire autrement car il est aussi soumis à une même obligation envers ses deux suzerains qui tiennent: l'un la baronnie de Courcy, l'autre le comté de Montgommery. Pour ce dernier voici la formulation qu'il utilise: « *Je confesse et avoue tenir de mon dit seigneur le Comte de Montgommery, sous la baronnie d'Escôt, le fief, terre et sieurie de Lieury, dont le siège est assis en la paroisse de Lieury et aux environs auquel il y a basse justice, cour en usage, hommes en tenant hommage, manoir prés, bois, pâtures, terres labourables et non labourables, oiseaux, cire, entretien d'une lampe à huile devant l'image de Notre Dame de Lieury.... Pour les tenants de cette sieurie il y a corvées de bois deux fois l'an et ils sont sujets à charroyer et tasser le gros blé en la grange dudit seigneur, faner, charroyer, fouler et tasser les foins au fenil du manoir seigneurial. Il y a four à ban où les tenants sont sujets cuire leurs bleds en payant avec le seizième pain...aides coutumières, redevances et devoirs seigneuriaux⁶ ...».*

Philippe Lhermite, Conseiller du roi en son Grand Conseil, le 23 septembre 1611 à Lieury par devant les tabellions d'Escots donne procuration à Noël Rivière pour vendre son office de Conseiller au Grand Conseil. Des recommandations figurent dans cet acte: vente soit comptant ou bien au denier 14 (7,14%) dont le produit est à déposer à la recette du bailliage de Caen; prendre avis auprès de Messire Anthoine le Camus sieur de Jambeville⁷, Conseiller du roi, Premier Président au Parlement de Paris.

Il veut donc quitter son office, peut être sent-il sa fin prochaine? Au début d'un registre des tabellions, en évidence, il y a cette mention « *le sieur de Lieury est décédé le 23 janvier 1612 à 9 heure du soir. Il fut inhumé le 26 par Claude Deshait doyen de St Pierre sur Dive.*

⁴ Sauf indication contraire, les documents consultés sont tirés de la série E des A. D. 14.

⁵ Henri Paumier: Misères de la Ligue enregistrées à Livarot 1588-1594 paru dans H.T.P. foyer rural du Billot n° 73, Mars 2001 page 21 à 31.

⁶ Les aides coutumières: l'aide est un impôt que le seigneur peut lever dans trois cas précis: l'aide au mariage, l'aide de chevalerie et l'aide de rançon. Les redevances les plus courantes sont les rentes seigneuriales dont le montant est fixé sur la nature du bien fond. Elles sont payables annuellement en argent ou en nature. En cas de non paiement successifs elles sont exigibles avant la prescription trentenaire.

⁷ Homme de grand crédit qui avait été chargé par le roi Henri IV de l'exécution de l'Edit de Nantes auprès du Parlement de Normandie. Voir S. et H. Paumier: Protestantisme et histoire locale dans la région de Saint Pierre sur Dives au XVII^e siècle. Paru dans H.T.P. foyer rural du Billot n° 21, mars 1981, pages 41 à 43.

Anne Le Picart veuve de Philippe Lhermite tutrice de ses enfants.

Du mariage de Philippe Lhermite et d'Anne Le Picart, il y a plusieurs enfants. A cause du décès du père, conformément à la loi, la tutelle doit être établie par délibérations entre les parents et amis devant le juge du bailliage.

Compte tenu de la dispersion de la famille et de l'impossibilité de la réunir, des procurations sont faites devant les notaires de Paris, les tabellions de Rouen et de Falaise.

C'est Anne Le Picart, la mère, qui est désignée pour avoir soin des enfants mineurs et de leurs biens. Pour accepter cette tutelle, elle doit en faire la déclaration devant la justice locale⁸: Mr le bailli d'Alençon ou son lieutenant à Trun. Pour ce faire, devant les tabellions d'Escots, le 11 avril 1612, elle fait établir une procuration non nominative (en blanc) sans doute pour qu'un avocat disponible puisse la représenter.

La vente de l'office de Conseiller de Philippe Lhermite est conclue car le 19 avril 1612 Anne Le Picart reçoit de Mr le Président de Jambeville, son oncle, par les mains de Mr de Bragelong, Conseiller du roi et Receveur Général à Caen, un reçu du placement de la somme de 25.754 livres. C'est ce qui reste après paiements des frais (huitième denier, lettres...) sur 28.000 livres.

Cette somme n'est qu'un acompte sur les 51.000 livres, prix de la vente de l'office que l'acquéreur Mr de Montmagny, avec l'aide financière de sa mère, s'est engagé payer.

Des parties d'héritages lui revenant de sa propre famille, Anne Le Picart s'en occupe activement. Par exemple, le 7 juillet 1620, elle donne pouvoir à Noble Homme Charles Foucauld, conseiller du roi, correcteur de la chambre des comptes de Paris, pour comparaître devant certains juges. Le même jour dans un des actes suivants il y a l'annonce du règlement de la somme de 8.751 livres plus des arriérés....

Les Lhermite et plus particulièrement Anne Le Picart dans la gestion des biens de ses enfants mineurs rassemblent les dotations, héritages, achats et échanges pour donner plus de cohésion à leur patrimoine. J. Jacquart démontre parfaitement le climat favorable à cette pratique:

« ...l'appauvrissement progressif de la paysannerie et de la gentilhommerie campagnarde face à ceux que viennent soutenir les charges civiles et militaires, les grands emplois et les pensions royales... ». Ces nantis... « ont compris la place essentielle de la réserve dans le revenu seigneurial, l'avantage de la grande exploitation concentrée, le plus grand revenu fourni par bois et prés. C'est toute une politique consciente qui préside, dans la continuité des générations, à l'acquisition des terres, à leur aménagement, à leur mise en valeur. A l'achat succède une longue période de remodelage: réunion de parcelles jointives ou enclavées, échanges permettant un remembrement parcellaire, parfois clôture soustrayant le domaine aux contraintes des coutumes collectives. La vanité pousse à créer autour du manoir ou du château, souvent reconstruit au goût du temps, un parc où l'on réunira les espèces rares, le jardin et le potager, voire la pièce d'eau. Autour de ce noyau de prestige, le domaine propre est constitué de grandes fermes... »⁹. Ce processus c'est l'histoire du bois Robillard.

⁸ Comme les Lhermite, par leur fief de Lieury, sont dans le Comté de Montgommry, ils dépendent de la Vicomté d'Argentan et d'Exmes.

⁹ Histoire de la France rurale, édition du Seuil, 1975, 2^{ème} partie: Immobilisme et catastrophes (1560-1690) par J. Jacquard, maître de conférence de Paris 1.

La terre du bois Robillard et son acquisition par Anne Le Picart.

Les premières mentions de cette terre se trouve dans trois actes¹⁰ :

Le 12 juin 1611, Collas Jamot de la paroisse de Lieury transporte à Robert Marest, tout ce qu'il possède sur la terre du bois Robillard, en fruits et un tonneau de poiré à lui livrer à la Toussaint à cause d'une obligation devant les collecteurs de la taille de Lieury.

Le 23 septembre 1611, Noble homme Le Forestier, sieur du boys fait un bail pour six ans à Robert Marest, de la paroisse de Lieury, pour un bail de six ans, « *des jouxtes et bornes de cette terre a dit les connaître...* ». Par an, il doit fournir, à la mesure de Saint-Pierre-sur-Dives : 40 boisseaux de froment dont 20 seront combles et 80 boisseaux d'avoine. Et autres obligations, il doit comparaître aux plets à la place de son propriétaire et avancer les rentes sieuriales en grains.

Le 26 mai 1612, c'est l'exposé d'un désaccord et du procès entre Noble Ellezard Le Conte sieur du Faon, propriétaire de sa ferme du bois Robillard (au droit du contrat d'échange qu'il a fait avec Nicolas Le Forestier, écuyer) et Nicolas Maresc, Nicolas Jamot, Tassiné Le Petit, veuve de Jehan Jamot. Et aussi des poursuites faites par Maresc, en baillage de Falaise ses intérêts du bail qui lui avait été fait par Le Forestier de sa dite ferme. Outre divers litiges, il y a 6 acres de terre labourables qui ont été vendues par Le Forestier à Philippe Lhermite : 15 l.

Le contrat d'acquisition est fait le 20 février 1622, près midi, à Lieury devant les tabellion royaux du lieu, en lamaison de la Demoiselle :

Fut présent Me Pol le mignon, sieur de Viette, demeurant à Falaise, lequel de sa bonne volonté et sans aucune contrainte, onfesse avoir vendu à Demoiselle Anne le Picart, veuve de feu noble Monsieur Philippe Lhermite, vivant sieur de lieury, conseiller du roi en son grand conseil, tutrice des enfants dudit défunt et d'elle, demeuant au manoir du lieu, pour elle et pour les siens. C'est à savoir, la terre du bois Robillard située en la paroisse de Lieury, ci-après déclarée en circonstance et dépendance :

-une pièce de terre en cour et maisons, plant, close de haies et fossés, d'environ ½ acre

-la grande pièce de dessus le bois :pièce de terre d'environ 9 acres¹¹.

-une autre pièce de terre en taillis d'environ 3 acres.

-une pièce de terre en labour et plant d'environ 3 acres.

-la pièce de dessous la maison, close de haies et fossés (sans indication de superficie).

-un pré clos de haies et fossés d'environ 1 acre.

-un herbage d'environ 2 acres.

-maupertuis : pièce de terreen labour et plant et pâturage d'environ 7 acres

-mare viel : pièce (traversée par un fossé) en labour et pâturage d'environ 2 acres.

-la pièce aux ânes en labour d'environ 4 acres.

-la petite pièce, en labour d'environ 3 vergées

-le parquet de la pâture, en labour, avec les haies et arbres dessus, d'environ 3 vergées.

Toutes les pièces ci-dessus déclarées sont bornées et joutées en un seul tenant¹². Les propriétés sont citées, autour de cet ensemble, ne donnent aucune information concrète.

Le vendeur déclare qu'il est propriétaire au droit d'échange qui a été fait par noble « Leazar

¹⁰ Résumés sommaires

¹¹ Cette pièce de terre est sans affectation. C'est peut-être à cause d'une incertitude sur son utilisation à venir, après l'abattage des arbres. Elle fait partie du bois Robillard avec le taillis suivant.

¹² Environ 30 hectares

Le Conte sieur du Fain ». Le contrat d'échange avait été établi sur l'ensemble moins 3 acres de terre qui avaient été vendue séparément. La Demoiselle peut disposer immédiatement de ces 3 acres.

Le prix de vente est 4.000 livres en principal, franc denier venant en mains du vendeur. Pour le paiement, la Demoiselle s'oblige acquitter et décharger le vendeur du principal et des arriérés des parties de rentes ci-après déclarées....

Les terres sont tenues de la sieurie de Lieury pour 2.600 livres et de la sieurie de la Motte pour 1.400 livres (évaluation faite pour le paiement du treizième: impôt sur les mutations).

La terre du bois Robillard est louée à Jean Jouenne, pour 9 ans, 200 livres par an.

La succession de Philippe Lhermite et de Anne Le Picart.

Anne Le Picart est décédée après le 27 mai 1637¹³. Sa sépulture est dans le chœur de l'église paroissiale de Lieury. Une pierre tombale avec son blason en est le témoignage¹⁴.

De son vivant, elle a prévu, en partie, la répartition de sa succession: son aîné aura le fief de Lieury, et les puînés certaines terres avec des bâtiments. Le 29 novembre 1634, il y a la déclaration de l'érection du fief du Mesnil de Lieury mouvant de la baronnie de Courcy:

« Messire René de Carbonnel, conseiller en ses états, marquis de Canisy, baron de Homme, Courcy et Saintry, gouverneur de la ville et château d'Avranche et lieutenant général de sa majesté en Basse Normandie a incorporé toute les tenures, rentes foncières et seigneuriales, subjections etc. ...et autres droits lui appartenant sis à Lieury plus 3 acres de terre à Courcy à présent aux héritiers du sieur de Lieury, dénommé le fief du Mesnil, mouvant par foy et hommage, seulement de la dite baronnie ».

Le dernier jour de novembre 1638¹⁵, à Rouen, pour faire un projet de règlement pour la succession de Philippe Lhermite et de Anne Le Picart, les 4 fils héritiers se réunissent. Ce sont:

- François, écuyer, sieur de Lieury.
- Philippe, écuyer, sieur du Mesnil, ordinaire en la maison du roi.
- Charles, écuyer.
- Siméon, écuyer, sieur du Bois neuf.

Ils décident que l'aîné, François, sieur de Lieury, aura suivant son option et déclaration, le fief et terre de Lieury, en circonstances et dépendances, c'est à dire que c'est lui qui va être le seigneur et patron de Lieury, avec les premiers honneurs¹⁶.

Les autres héritages qui ne font pas partie du fief de Lieury demeureront aux frères puînés, comme les autres immeubles non réunis au dit fief, et le droit de quatrième de Lieury¹⁷.

Les sieurs puînés, lui laissent les maisons et bâtiments qui sont dans la basse cour du « chef moy de la terre de Lieury et les jardins clos de murailles¹⁸».

Philippe, sieur du Mesnil doit rembourser à chacun de ses frères 1.500 livres, c'est à dire

¹³ Ce jour là, elle paye comptant à Noble Nicolas Jamot, 700 livres pour la création d'une rente hypothèque racquitable de 50 livres.

¹⁴ Voir notre notice sur cette église dans H.T.P. n° 95, sept. 2006.

¹⁵ A.D.28: E 1693.

¹⁶ Voir ci-après à François Lhermite, propriétaire du château du Robillard, en 1706, le moyen envisagé pour éviter cette subordination.

¹⁷ Il doit s'agir là de la redevance seigneuriale sur les ventes de boisson et de fruits.

¹⁸ C'est le manoir seigneurial et ses dépendances qui étaient proches de l'église paroissiale.

4.500 livres sur les 6.000 livres avancés par leur mère pour l'achat de son office ordinaire en la maison du roi. « *L'aîné demande une récompense pour sa part, à cause de ce que la dite Dame a fait bâtir sur les terres des puînés* ».

L'acte officiel pour conclure ce projet n'a pas été trouvé. Il a certainement été fait, car le 13 juillet 1640, les 3 frères puînés font des lots pour se partager ce qui semble être le reste de la succession. Siméon Lhermite sieur de Boisneuf, quelques jours après, le 21 juillet loue sa part pour 500 livres par an à Honnête Homme Anthoine Maresq de Lieury.

Ce partage qui tarde à se faire a déjà provoqué, le 28 avril 1638, un avertissement de la part du sénéchal du comté de Montgommery, pour aveu non baillé¹⁹. C'est donc avant que le projet du partage soit établi.

Dans tous les actes qui ont pu être trouvés pour les partages, il n'est pas question de la terre du bois Robillard. Philippe Lhermite, sieur du Mesnil l'a eue, sans doute, du vivant de sa mère, avec du nouveau bâti.

Philippe Lhermite, sieur du Mesnil, 1605-1675.²⁰

Quelques repères sur sa vie:

- 1630, il réside à Paris, sans doute pour exercer son office ordinaire de la maison du roi.
 - 1638, il est l'un des 12 gentilshommes ordinaires de la chambre du roi.
 - 1642, il est reçu conseiller au Parlement de Normandie, à Rouen²¹.
 - 1643, le roi Louis XIII, sur l'avis de la « Royne » régente, sa mère, le choisit pour conduire, en bon ordre, en lieu de sûreté, les chefs et officiers Espagnols faits prisonniers de guerre à la bataille de Rocroy²².
- Entretiens, il épouse Anne Le Sens, fille de Messire François le Sens, conseiller du roi, maître d'hôtel de sa majesté, seigneur de Rucqueville et de Hiéville et de Demoiselle Jacqueline d'Aché. En 1642, son beau-père lui fait un bail à toujours de sa terre d'Hiéville.
- 1648, il achète à Henry George, écuyer, seigneur de Mithois et y demeurant, sa terre de Hiéville, pour 2.400 livres.
 - 1650, le 6 novembre, il échange la terre et sieurie de la Ferrière assise à Vaux-sur Aure, contre le fief, terre et seigneurie de Montchamp qui sont assis à Castillon-en-Auge.
 - 1650, le 26 novembre: aveux rendus par Philippe Lhermite, écuyer, sieur du Mesnil Lieury, Montchamp et autres terres, l'un des 25 gentilshommes de la maison du roi, conseiller du roi...seigneur d'Hiéville, pour un demi fief de chevalier, dont le chef est assis en la paroisse d'Hiéville, qui consiste en manoir seigneurial, colombier, jardins, pâtures, bois de haute futaie et taillis, herbage et terres labourables.
 - 1651, maître Nicolas Lair, prêtre chapelain et procureur de Messire Philippe Lhermite: ce qui laisse supposer qu'il y a une chapelle.
 - 1654, date inscrite sur la façade est du vieux château. Voir la carte postale ancienne, les photos et les explications ci-après.
 - 1654, lui et ses frères ont des droits sur la succession de feu haute et puissante Anne Le Camus, épouse de très haut messire Christophe de Lévy, duc de Dampville, gouverneur, lieutenant général en la province de Limoges.

¹⁹ A.D.61: Fond Montgommery

²⁰ dates trouvées par déductions.

²¹ Frondeville: Les conseillers au parlement de Normandie.

²² Bulletin de la société de l'histoire de Normandie, T12, page 389. Documents historiques: mandement relatif à un convoi de prisonniers Espagnols faits à Rocroy. Pour 1638, c'est la même source à la page 390.

- 1658 il obtient les droits sur l'adjudication des bois et buissons de Castillon de Paul Le Gendre chevalier, conseiller du roi en ses conseils, secrétaire de son cabinet, procureur général au parlement de Metz, pour 7.000 livres. Pour le vin du marché le sieur Legendre a un cheval.
- 1669 et les années suivantes, il est dit habitant en son château du bois Robillard; d'importantes lacunes dans les différents fonds de tabellionage, ne permettent pas de savoir où il résidait les années précédentes.
- 1672, 18 février, l'un de ses fils, Philippe, sieur de Montchamp décède à Falaise. Il est inhumé à 10 heure du soir dans le chœur de l'église de Hiéville.
- 1673, 23 septembre, il reprend les affaires de son fils décédé. Par exemple, il fait un bail pour le moulin à grain avec trois pièces de terre dans son fief de Montchamp, à Castillon-en-Auge.

Le lieu, la date exacte de son décès et de sa sépulture ne nous sont pas connus. Son autre fils François, qui suit, hérite semble-t-il, de tous ses biens.

François Lhermite, seigneur de Hiéville, 1640-1711.

Avant le décès de son père, il a le fief de Hiéville. En 1674, il signe « Lermite Dyéville».

- 1675, le 14 août, est signé le contrat de mariage sous seing privé d'entre Messire François Lhermite, chevalier, seigneur et patron d'Hiéville et d'autres lieux avec Demoiselle Catherine d'Angennes, fille de Jean, seigneur de Sainte Colombe, puis Fontaine Riant, et d'Isabelle de Graffard, veuve de Charles Lamy, baron de Montereau.

La dot de la Demoiselle est connue, au terme de son contrat de mariage, par une quittance de toutes les sommes qui ont été aux mains de son mari, pour être remplacées et consignées sur des biens à Tostes, dont la valeur est évaluée en totalité à la somme de 53.900 livres.

Devenu seigneur et patron de Tostes, il veut rattacher à ce fief, le château du Robillard avec les avant-cour et basse-cour. Habitant en cette paroisse, il aurait ainsi dans les cérémonies de l'église, les premiers honneurs. Alors n'étant plus paroissien de Lieury, fini l'humiliation « d'être derrière son cousin germain ». Celui-ci est Charles Lhermite, écuyer, seigneur et patron de Lieury: le représentant de la branche aînée des Lhermite.

Pour parvenir à ses fins, il fait une demande à Monseigneur l'Evesque de Sées²³:

« Supplie humblement Messire, François Lhermite, chevalier, seigneur et patron d'Hiéville, Montchamp, Tostes, Maisy, demeurant en son château du Robillard, paroisse de Lieury dépendante de votre évêché. Et vous remontre que son dit château du Robillard est beaucoup éloigné de l'église paroissiale de Lieury, que les chemins pour y aller sont impraticables pendant tout l'hiver, qu'il y a un cours d'eau qui s'enfle tellement toute cette saison et dans les temps orageux, que le passage en devient impossible. Ce qui fait qu'on est privé d'assister a sa messe paroissiale pendant une grande partie de l'année, le son des cloches ne s'y faisant pas même entendre, qu'au contraire le dit château du Robillard est beaucoup plus proche de l'église de Tostes, ni ayant qu'une avenue qui conduit du château à la dite église de Tostes, dont le son des cloches se fait entendre en tous temps au dit château, que d'ailleurs il y aurait en la dite paroisse de Lieury plusieurs fiefs et familles de noblesse. Ce qui donne lieu, souvent à des contestations dangereuses, tant pour la place des bancs, le rang des processions, que le droit d'inhumation et autres.

²³ A.D.61. G1213.

A ces causes mon dit seigneur, il vous plaise changer le corps manable du dit château du Robillard de la paroisse de Lieury en celle de Tostes... ».

François Lhermite se propose de dédommager le curé et les paroissiens de Lieury pour ce changement. Comme l'évêque est d'accord, tous acceptent cette proposition, sauf Charles Lhermite, seigneur et patron de Lieury. Sa réponse est violente, il n'est pas question qu'il laisse faire cela car « *les terres et maisons du Robillard sont relevant du fief, terre et seigneurie de Lieury et même roturièrement et que la qualité de château que le sieur de Lieury attribue aux terres et maisons du Robillard est une qualité imaginaire* ».

Finalement, l'opposition du seigneur de Lieury s'avère efficace car le Robillard reste dans la paroisse de Lieury. François Lhermite contourne ce problème en érigeant une chapelle au château. La mention de celle-ci apparaît encore dans les inventaires du vingtième siècle.

En 1711, Messire François Lhermite, seigneur de Hiéville est inhumé dans l'église de Tostes²⁴.

De son mariage avec Demoiselle Catherine d'Angennes est issue une fille unique, Catherine Elisabeth qui suit.

Catherine Elisabeth Lhermite: la maréchale de Montesquiou, 1680-1770.

Dans le château de Fontaine Riant, où sa mère préférerait résider plutôt que dans le Pays d'Auge, elle a sans doute passé une partie de sa jeunesse. Cet endroit sera plus tard un des beaux fleurons de sa couronne de châteaux et seigneuries.

« Elle a vécu aussi à Paris, chez sa parente, la duchesse d'Olonne; c'est là qu'elle connut Pierre d'Artagnan. Encore fillette, elle disait ingénument qu'il lui plairait de l'épouser.²⁵ »

Cette plaisanterie, le 27 mars 1700, devient une réalité car devant Louis Bodin prêtre curé de la paroisse du Plessis Piquet ce mariage a lieu. Après le consentement mutuel et la bénédiction nuptiale, sont unis: « haut et très puissant seigneur Messire Pierre de Montesquiou, chevalier seigneur d'Artaignan, lieutenant général des armées du roi, directeur d'infanterie et gouverneur d'Arras, de la paroisse de Saint Sulpice de la ville de Paris d'une part et d'autre part Damoiselle Elisabeth Lhermite, fille de Messire François Lhermite, chevalier, seigneur de Hiéville, Montchamp, Mézy et Fosses et de noble Catherine Dangennes de la paroisse de Lieury, âgée de 20 ans... assistée de Dame Catherine d'Angennes, sa mère, qui a déclaré avoir procuration et être autorisée de Messire François Lhermite seigneur de Hiéville et autres lieux son époux absent... ». De nombreux gentilshommes titrés signent cet acte.

« Le jeune ménage vit à Paris d'abord, séjourne à la fin de l'année à Versailles, où Mme d'Artagnan est présentée à la cour, puis il s'installe au château du Plessis-Piquet²⁶. C'est là que va résider Mme d'Artaignan, et toute seule, son mari étant appelé à l'armée de Flandre pour réorganiser l'infanterie. Quelques jours auparavant elle met au monde Louis, qui fut

²⁴ J. Pépin: Histoire de la commune de Tôtes.

²⁵ E.Chouteau, Bibliothécaire municipal, bulletin des Amis de Sceaux, 8^{ième} année, 1932, page 75 note n° 1.

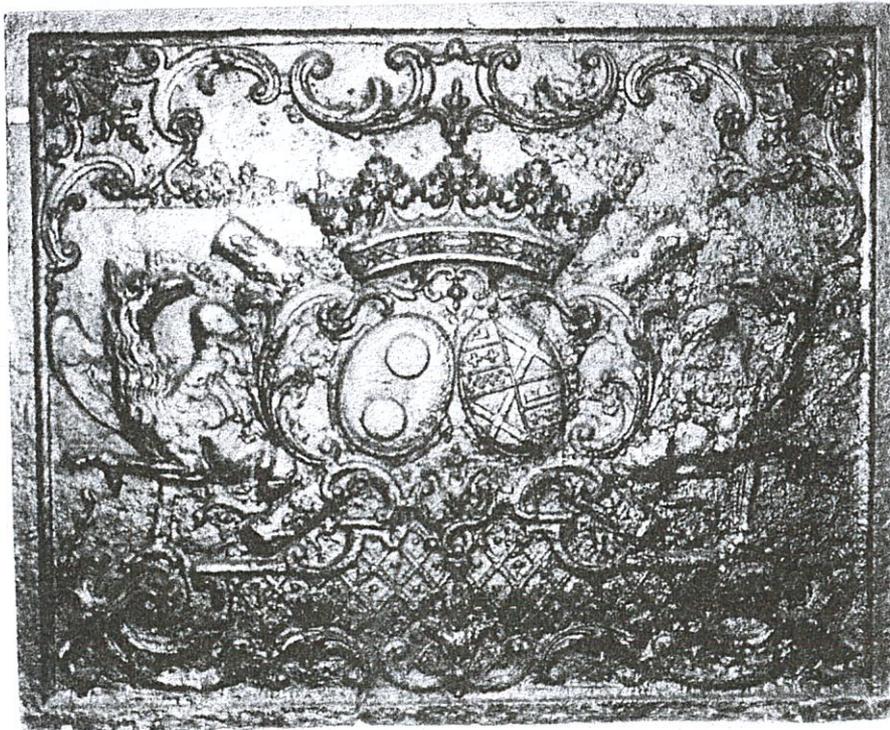
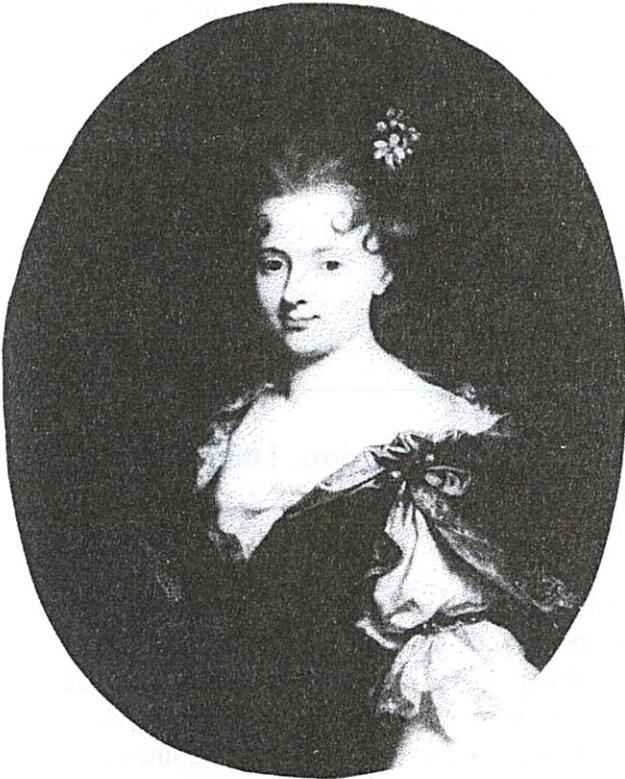
²⁶ Aujourd'hui dans le département des Hauts-de-Seine, commune Le Plessis Robinson.

Pierre de Montesquiou, en 1689 achète le fief du Petit Plessis avec le château et dépendances. Ce château, au temps de la première épouse du maréchal, n'était qu'une « maison des champs », nous dirons aujourd'hui une résidence secondaire. Avec Elisabeth il devint un château où la vie mondaine put trouver les aises dont elle avait besoin. Le voisinage de Sceaux et de la cour, autour du duc et de la duchesse du Maine, allait donner encore plus d'attraits au Plessis et à sa propriétaire, la jolie et pétulante Mme d'Artagnan, surtout quand son mari obtint le bâton de maréchal et qu'elle devint Mme la maréchale de Montesquiou.

En haut à gauche: Madame la Comtesse de Montesquiou, Dame du Robillard.

En haut à droite: Comte Pierre de Montesquiou. Gouverneur d'Arras et Lieutenant Général de la Province d'Artois. Reproduction des photos: Ciné Photo à Arras. Ces 2 tableaux ovales de 0m82 x 0m65 sont du peintre Nicolas de Largillière. Ils sont actuellement au Musée d'Arras, Palais St Vaast. L'autorisation de reproduction gracieusement accordée par Mme la Conservatrice.

En bas: château du Robillard, plaque de cheminée existante dans la salle d'accueil. Y figure les armes du couple Montesquiou d'Artagnan et Elisabeth Catherine Lhermite avec le bâton de maréchal.



baptisé le 6 février 1701. De cette union naquit aussi une fille, Catherine Charlotte qui née en 1703, ne vécut que 2 ans. Le garçon aîné mourut à l'âge de 16 ans, ce qui fit dire à sa mère: Quand nous n'avions pas de biens, j'avais un fils et dans le temps que le Seigneur nous a mis en situation de lui faire une fortune considérable, il nous en prive. La providence est adorable, mais ses coups sont biens vigoureux »²⁷.

Elisabeth, après le décès sa fille, ne veut plus d'enfant et se refuse, paraît-il, à son mari. L'on ne sait comment va le ménage entre ces deux époux, si différents, par l'âge et par la vie qui les sépare en les entraînant très loin l'un de l'autre: le soldat dans les camps et à la guerre, la jeune femme, à la cour de Sceaux, pour ses frivolités et le succès qu'elle y remporte et qu'elle doit à sa jeunesse et à sa beauté.

Du séjour des époux au Robillard, il y a quelques mentions dans les contrats passés devant les notaires de Saint Pierre sur Dive. Voici trois exemples:

- 1704 Dame Elisabeth d'Hiéville, comtesse d'Artaignan, épouse de Messire Pierre de Montesquiou...., au nom de son mari, fait un bail à Jean Trabot de Tôtes pour la ferme dénommée « la cour des ruisseaux » à Tôtes.

- 1706. Haut et puissant seigneur Pierre de Montesquiou, chevalier, comte d'Artaignan, lieutenant général des armées du roi, gouverneur d'Arras, lieutenant de la province d'Artois, lieutenant général de l'infanterie de France, demeurant à Paris, rue de Grenelle faubourg Saint Germain.... Fait un bail de 6 ans à Nicolas Renard de Tôtes pour la grande ferme dite « le manoir de Tôtes ».

- 1716. Le maréchal et la maréchale de Montesquiou donnent pouvoir et procuration générale et spéciale à noble Jacques Lhormet prêtre-curé de Combray pour toutes les affaires se rapportant, tant pour le château, la terre du Robillard, que pour les autres terres, de faire les baux à ferme pour les terres et aux prix, charges, clauses et conditions que ledit procureur jugera à propos, de recevoir de tous les fermiers et autres débiteurs de ladite Dame, du reçu donner quittance, arrêter et signer tous les comptes avec eux, de retirer le papier qu'ils auraient en leurs mains.... Le sieur-curé de Combray proposera en ses lieux et place, à cause de son éloignement, Me Jean-Jacques Goubert prêtre-curé qui est au château du Robillard.

De 1712 à 1715, Madame la Maréchale hérite de son père, puis de la succession d'Elisabeth Lamy, et ensuite de sa mère²⁸. Elle a ainsi une énorme fortune qui va lui permettre d'améliorer son domaine du Robillard. En août 1725, au moment du décès du Maréchal de Montesquiou, alors âgé de 85 ans, l'agrandissement du château est en chantier, seule la façade nord est achevée²⁹.

L'année suivante, le neveu du défunt maréchal, haut et puissant seigneur Paul de Montesquiou d'Artaignan, brigadier d'infanterie s'attache à la Normandie car il épouse la fille de Pierre Filleul, seigneur et haut justicier de Pont, Jort, Bernières et Vendevre. De cette union un fils,

²⁷ Extrait de: Pierre de Montesquiou: Le vrai d'Artaignan, Paris 1963.

²⁸ Avec la succession d'Elisabeth Lamy et de sa mère elle devient propriétaire de la seigneurie de Fontaine Riant près de Séez. Il existe une affiche portant un arrêt de la cour du parlement de Rouen qui la maintient en tant que baronne de Grâville, dame de Fontaine Riant, dans ses droits de coutume et havage, (6 foires par an et 2 jours de marché par semaine, mercredi et samedi) de la ville de Séez.

²⁹ E. Chouteau page 105.

Monseigneur Joseph Fézensac- Montesquiou, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, seigneur d'Artaignan, seigneur, patron, justicier de Pont, Jort, Pierrefitte et autres lieux, demeurant en son château de Pont³⁰.

Le château du Robillard, au temps du veuvage de la maréchale, n'est pas une habitation permanente, mais plutôt « une résidence secondaire » pour les beaux jours. Elle, sa cour et ses serviteurs y arrivent en carrosses accompagnés de quelques cavaliers en armes, pour les protéger des dangers des grands chemins. Deux documents tendent à le démontrer:

- Dans le contrat qu'elle fait en 1726 à un jardinier pour entretenir et cultiver les jardins potager, verger, cours et autres endroits du Robillard et de Lieury, il est clair qu'il faut certains légumes et fruits, qui sont surtout produits l'été, à disposition pour elle et les personnes qui l'accompagnent. De plus « *Il sera permis audit jardinier de s'établir dans le lieu du Cabaret, d'en fermer la cour de haies pour sa commodité, d'y donner des nourritures aux domestiques et aux chevaux des personnes qui pourront aller au château lorsque Madame la Maréchale y sera...³¹* ».

- Ce sont les vers écrits à la gloire de Madame et de la qualité du séjour « *Au Robillard, on parle, on rit, on chante --- On fait des vers, on aime à raisonner, --- On se promène, on taille, on plante, --- Le temps s'y passe à lire, à dessiner, --- on va plus loin, il faut imaginer, --- Charmant séjour, pourquoi quitter ces lieux où tout enchante, --- Pourquoi ne pas toujours se confiner --- au Robillard.*

C'était le bon temps, au fil des années, petit à petit, sa santé se dégrade. Dans un courrier de 1766, à son conseiller, Me Laillier, avocat, à Carel, elle écrit: « Mon rhumatisme gouteux continue à m'ôter l'usage de la main droite, vous verrez que la gauche la remplacera...³²».

Elle décède en son hôtel, rue du Bac à Paris, le 17 mai 1770, à 7 heure du soir, elle est inhumée en l'église de Saint Sulpice, sa paroisse.

Les dernières volontés de madame la maréchale de Montesquiou.

Son testament commencé le 12 avril 1762, repris et complété par 7 codicilles se termine le 7 avril 1770. D'après les documents relatifs, qui ont pu être consultés, il est difficile de se faire une idée des attributions qui ont été faites après sa mort. Par contre les intentions pour sa religion sont constantes. Les donations à ses serviteurs, qui sont conditionnelles, permettent d'avoir quelques détails sur leur rôle dans la maison de la maréchale. Les personnes ayant rapport avec la gestion du château du Robillard sont seulement citées³³.

- *Après avoir recommandé mon âme à Dieu, prosterné à ses pieds pour lui demander sa Divine Miséricorde, je fais mon présent testament.*

- *Je désire être enterrée dans la paroisse où arrive mon décès avec toute la simplicité chrétienne.*

- *J'ordonne qu'il soit, aussitôt qu'il sera possible après ma mort, dire le nombre de 1.000*

³⁰ Aujourd'hui dans la commune de Vendevre à 6 kms du Robillard. Le dimanche 4 juin 1780 à la sortie de la grande messe paroissiale de Jort est annoncée la vente des biens de la famille pour 610.840 livres.

³¹ Ce contrat pour la première fois a été publié dans notre étude, Le Robillard, paru dans cette revue n°18, juin 1987. Depuis il a été repris pour être étudié à des fins pédagogiques...

³² R. Brébisson: Une ancienne affiche Normande, extrait de l'annuaire de l'Association Normande de 1913.

³³ Extrait d'après: A.D.14: F 6232.

messes basses à l'intention du repos de mon âme, pour la rétribution desquelles, il sera payé 20 sols par chaque messe.

- *Je veux qu'il soit distribué en même temps une somme de 1.000 livres aux pauvres.*
- *Je veux qu'il soit dit 400 messes basses pour 400 livres aux Jacobins de la rue saint Dominique à Paris, pour le repos de mon âme.*
- *Je veux qu'il soit distribué, en même temps, une somme de 2.000 livres pour les pauvres des paroisses où j'ay du bien, dans les paroisses de Lieury, Berville, Montchamp, Tôtes, Hiéville, etc. ... dans la province de Normandie....*
- *Je prie Monseigneur Néel, Evêque de Sées, lors de mon décès, de vouloir bien être mon exécuteur testamentaire, et en son absence lors de mon décès, je nomme Me Laideguive, notaire, rue des Grands Augustins à Paris pour prendre soin de tout ce qui sera nécessaire jusqu'à l'arrivée de Mgr Néel et ce pourquoi, il voudra bien recevoir une tabatière de 1.000 livres.*

Pour le personnel de sa maison composé d'environ une dizaine de personnes:

- *à Poulain, mon officier 1.500 livres.*
- *au sieur Paulin, maître d'hôtel, 400 livres.*
- *à Mlle Pinel, ma première femme de chambre 2.000 livres, plus 200 livres de rente viagère et les 2 tiers de ma garde robe.*
- *à Detain, ma seconde femme de chambre, 1.200 livres et le tiers de ma garde robe.*
- *à Jenneton, ma troisième femme de chambre 500 livres.*
- *à mon cuisinier et à mon valet de chambre, depuis peu à mon service, 1500 livres.*
- *à Bailly mon rôtisseur 1.000 livres plus 200 livres de rente viagère.*
- *à Bourguignon, mon premier laquais 1.000 livres. (Il y a Langlois, un autre premier laquais)*
- *à mon cocher Toutain, 3 années de gages, lesquels sont de 250 livres soit 750 livres.*
- *à Chambéry, Saint-Louis, Picard, Leblanc, Bailly, Langlois, Detain et Jenneton, 4 années de gages en plus.*

Si quelqu'un de toutes les personnes auxquelles je lègue par ce présent testament, ne se trouvaient plus à mon service, « leurs legs n'aura aucun lieu ».

J'avais disposé des meubles du « Robillard » en faveur de Madame de Tamerville, ma parente, mais dans la crainte de faire trop d'embarras, je lui donne et lègue à la place une bague de 3000 livres et je lègue à Mademoiselle d'Infreville, ma parente aussi, les dits meubles que j'avais précédemment destinés à Madame de Tamerville, avec toutes les glaces qui sont sur les cheminées.

Je donne et lègue:

- *à mes deux filleuls, l'un le marquis de l'Aigle et l'autre le marquis de Castellane, à chacun un carrosse d'une valeur de 3000 livres.*
- *à Me Laillier, avocat, habitant au château de Carel, la somme de 3000 livres, qui depuis des années a pris soin de mes intérêts. Je le prie de contribuer à l'arrangement de tout ce qui regarde ma succession et mes dernières volontés. Effectivement Me Laillier est alors l'homme de confiance de Me la maréchale de Montesquiou. Le 10 mars 1770 il décède, donc avant sa cliente.*

Dans l'inventaire du château de Carel qui commence le 11 mars à l'article 311 est mentionné: « Nous sommes rentrés dans le cabinet d'étude et avons fait l'ouverture de l'armoire du bureau ... et dedans avons trouvé plusieurs titres et papiers concernant Madame la maréchale de Montesquiou et aussi une somme de 4788 livres qui suivant les notes de la succession

doivent appartenir à la dite Dame.

En ce qui concerne l'exécution de ce testament pour le personnel de Madame, une preuve l'atteste, le 5 août 1771 « Madeleine Peulvé veuve du sieur Ménard, ci-devant concierge du château du Robillard, demeurant à Tôtes, a reconnu avoir reçu de Messire Charles de Rosée, sieur d'Infreville, seigneur et patron de Lieury, du fief de Tôtes, la somme de 600 livres pour gratification à elle accordée par Mgr Néel de Christot ... l'exécuteur testamentaire³⁴.

L'héritier, Charles Rosée, sieur d'Infreville.

Les biens de la succession de Philippe Lhermite et de Anne Le Picart, après avoir été partagés de 1638 à 1640 entre les 4 frères, se trouvent en partie, dès 1781, réunis entre les mains d'une seule personne. Cette réunion se fait en 2 temps:

Le premier temps concerne la seigneurie de Lieury. A l'origine c'était la part de François, l'aîné de la famille.

Le 18 décembre 1766, au château de Lieury sont comparus Me Jean Desmonts prêtre-curé de la paroisse de Lieury, Me Guillaume Daché, prêtre chapelain de la Prestimonie de Lieury, le sieur Pierre Hugot, marchand et François Marais, laboureur, tous les quatre demeurant en la paroisse de Lieury ... Lesquels d'une voix unanime ont déclaré, certifié à tous ceux qu'il appartiendra que Messire Charles de Rosée, écuyer, sieur d'Infreville, vivant ci-présent et soussigné, est seul et unique héritier aux meubles et acquêts en propre paternel de feu Demoiselle Marie Cécile Lhermite de Lieury car il est seul cousin du deuxième degré au deuxième degré de consanguinité de feu Demoiselle Marie Cécile Lhermite, vivante dame et patronne de Lieury. Affirmant le dit sieur comparant qu'il n'y a aucun parent plus proche de la dite feu noble demoiselle que le dit seigneur de Rosée, tant du côté de la ligne paternelle que de la ligne maternelle, ainsi il est seul héritier présomptif³⁵.

Il semble qu'il n'y a pas d'opposition à cet héritage, car le 6 mars 1767 Charles Rosée paie 254 livres et 16 deniers pour le centième denier sur la succession estimée à 25.496 livres³⁶.

Cet héritage, par suite de partages de successions, a perdu de sa valeur. Un exemple, le fief du Mesnil, après avoir passé entre plusieurs mains, est vendu finalement, en 1740 à Me Charles d'Etampes pour 2.000 livres, par Geneviève Lhermite veuve de Antoine de la Cour-Maltot.

Le deuxième temps, c'est le 30 août 1781, lorsque la procédure pour la succession, côté paternel de madame la maréchale de Montesquiou trouve son aboutissement par la choisie d'un des deux lots présentés à Charles Rosée qui consiste:

- Le château du Robillard avec les bâtiments qui en sont accessoires, parterre, jardins, cours, avenues, bois, prés et herbages qui en dépendent ...sans aucune réserve ni retenue...

³⁴ Notariat de Saint Pierre sur Dive 8E23173.

³⁵ Il donne les preuves de cette filiation, en déclarant qu'il est issu du légitime mariage de feu Charles Rosée écuyer, sieur d'Infreville et de feu noble demoiselle Catherine Lhermite, laquelle demoiselle Catherine Lhermite est née du légitime mariage de feu sieur Charles Lhermite, seigneur et patron honoraire de Lieury et de noble dame Françoise Le Normand. Certifiant en outre les dits sieurs comparants que la dite feu noble demoiselle Marie Cécile Lhermite de Lieury était née du légitime mariage de feu sieur François Charles Lhermite vivant chevalier seigneur et patron de Lieury et de feu Marie Bonne Catherine de Marescot, lequel dit feu François Charles était né du légitime mariage du dit feu sieur Charles Lhermite et de feu dame Françoise Le Normand.

³⁶ A.D.14: C 12208. Paiement au bureau de Saint Pierre sur Dive.

- Une terre et ferme situées à Lieury et Courcy, consistant en bâtiments, cour, jardin, terre labourable avec 2 petits bois (dont le bois neuf)...
- Le fief et seigneurie de la Motte relevant de la baronnie dont le siège est dans la paroisse de Tôtes et s'étend dans les paroisses de Courcy, Lieury et autres paroisses voisines avec tous les droits, honneurs, prééminences et rentes.
- La terre et ferme nommée « La Motte de Tôtes » formant une partie domaine du fief, laquelle consiste en bâtiments, colombier, cours, jardins, bois, taillis, terres labourables, prés et herbages...
- Le fief et seigneurie de Montchamp (vendu quelques mois après pour 90.000 livres).
- Le fief de Campigny à Berville, relevant de l'honneur d'Ecajeul, dont le chef est assis en la paroisse de Berville et extension dans les paroisses voisines avec tous droits, honneurs, prééminences et rentes...
- La ferme de Berville, vulgairement « Les cinq frères »...

Charles Rosée doit à son co-partageant Messire Guillaume René Danneville, chevalier, seigneur et patron de Chiffrevast, Tamerville...un retour de lot de 42.000 livres, dont 20.000 dans la huitaine de la choisie et le reste payable en 4 ans, par billets portant intérêt à raison du denier vingt (5%).

Pour la succession, coté ligne maternelle, c'est à dire pour les biens venant des héritages de Catherine d'Angenne et d'Anne Le Sens, Charles Rosée n'y a pas droit.

En voyant cet étalage de richesse dans les successions de nobles, il ne faut pas s'imaginer qu'il en est de même pour les autres habitants. En lisant le préambule des rôles de vingtième de Lieury pour 1760-1778³⁷, on n'a pas cette impression:

« Mr Lhermite écuyer, seigneur de cette paroisse, le fief relève du roi, la dite paroisse est située en rase campagne, les habitants n'y font point d'autre commerce que de cultiver leurs fonds, ce qu'il fait qu'il y a beaucoup de pauvres... ».

Les Rosée d'Infreville propriétaires du Robillard.

La famille trouve son origine à Infreville, paroisse située près de Bourgtheroude, aujourd'hui dans le département de l'Eure, presque en limite avec la Seine Maritime. Cette famille quitte son château, lorsqu'il est rasé, sous la minorité de Louis XIV, par autorité de justice, son propriétaire ayant pris part aux troubles fomentés par la Hollande. Au XVII^e c'est à Mittois que l'on trouve les ancêtres des Rosée, propriétaires successifs du Robillard:

- Charles Rosée y est né vers 1686 de l'union de Nicolas Rosée, écuyer, sieur de Courteille et de dame Catherine Durant. C'est lui qui épousa le 8 mai 1717 Catherine Lhermite³⁸, d'où un fils, nommé Charles comme son père, qui suit.
- Charles Rosée « l'héritier », né vers 1719. Il épouse en premières noces Marie-Anne Bonnet de Méauty, fille de François et de Marie Charlotte de Corday, de Saint Martin de Fresnay. Aucun enfant connu de ce mariage.

³⁷ A. D.14: C 7114. Intendance d'Alençon.

³⁸ citée ci-devant à la note 35. Contrat de mariage notariat de Saint Pierre sur Dive

Le 21 octobre 1766, lors de l'inventaire des biens de Marie Cécile Lhermite, Il est dit demeurant en sa terre de Saint Georges en Auge.

Il se marie une seconde fois à Montpinçon, le 19 octobre 1775, avec demoiselle Catherine Dorothee de Foulques de Beauchamp, fille mineure de Messire Jean André et de Marie Anne de Manouri, originaire de Caorche, demeurant à N.D. d'Orbec. Au moins 3 enfants sont issus de cette union: Charles René né le 18 septembre 1776, qui suit, Catherine Dorothee baptisée le 25 septembre 1777 et Pierre Simon baptisé le 19 janvier 1781.

Charles, « l'héritier », à environ 56 ans, assure donc sa descendance avec une mineure . Il est décédé en 1792. Le premier mars 1789, à Lieury, il ne participe pas à la rédaction du cahier des plaintes, doléances et remontrances du tiers état de la paroisse de Lieury. Par contre, le 14 juillet 1790, à Saint Pierre sur Dive, suite à sa demande, il est admis par la municipalité à prêter son serment civique.

- Charles René Rosée se distingue par son mariage prestigieux avec Henriette de Valory dont le père descendait d'une famille de Florence alliée aux Médicis, et sa mère Adélaïde, Louise, Jeanne, Josephine Dupleix, petite fille du célèbre Jean-François Dupleix, gouverneur des Indes Françaises. De ce mariage: 4 enfants, Marie Caroline née en 1807, Adolphe René né en 1811, Gustave Henri né en 1813 et Louis Auguste né en 1816.

Le citoyen René Charles d'Infreville, le 13 Germinal an 11, est élu à l'unanimité marguillier pour la commune de Lieury. Les communes de Berville et Tôtes aussi convoquées sont absentes car elles craignent que « leur présence et leur signature corroborent la réunion des communes et ne pourraient plus dans la suite revenir ».

De 1806 à 1822, il est maire de Lieury.

Le 15 juillet 1829, Monsieur d'Infreville demeurant en son château, mais maintenant en son hôtel à Paris, prête 3.300 francs pour le presbytère.

- En 1851, d'après la liste nominative du recensement, habitent au château du Robillard: d'Infreville Charles René, rentier, 75 ans.

d'Infreville Louis, Auguste, rentier, 35 ans, sa femme de Brimont Marie, rentière, 28 ans et 4 enfants: Anne, 9 ans, Isabelle 7 ans, Camille 2 ans, et Gabriel 1 mois. Il y a 5 domestiques, soit en tout 12 personnes.

En 1861, la famille s'est agrandie car il y a 8 enfants de 19 ans à 18 mois. Il y a 5 domestiques.

- En 1896, le chef de famille est d'Infreville Camille, rentier, 46 ans, sa femme est Claire Colmet, 47 ans, et Marie Laguerronnière, 15 ans.

Habite aussi au Robillard: Rabarot Albert 33 ans, fromager, sa femme Lemarinier Juliette, 18 ans, fromagère et des domestiques, soit au total 12 personnes.

Au recensement de 1901, il semble que cette famille Rosée est encore prise en compte.

Les Farcis propriétaires du Robillard.

En 1905, le domaine du Robillard est vendu à Henri Farcis, chef d'escadrons au seizième chasseurs à cheval à Dôle. Sur la liste nominative du recensement se trouve:

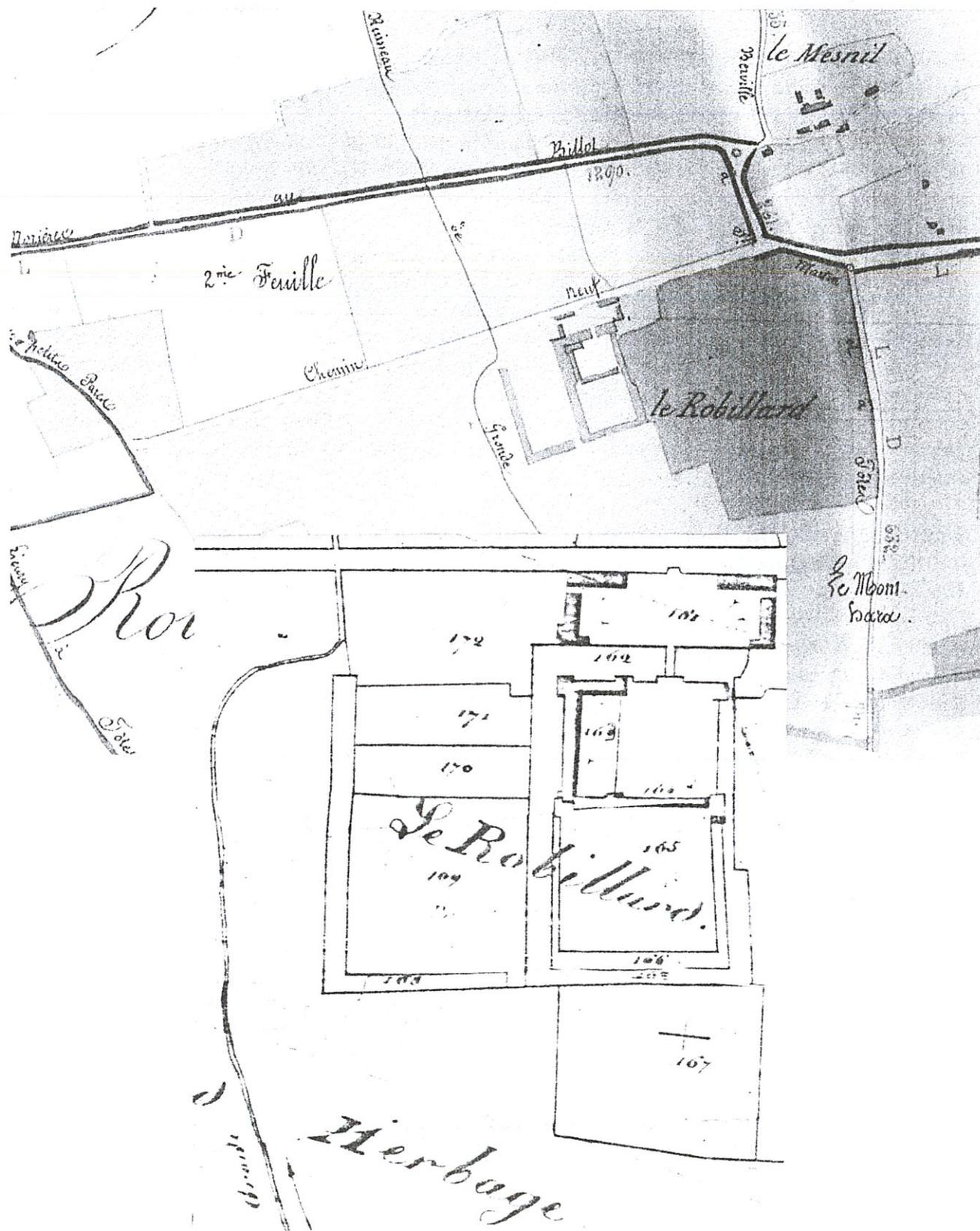
- 1906 le chef de famille est Henri Farcis né en 1851 à Nanterre, sa femme Elisabeth Bossière née en 1854 au Havre, une fille née en 1880 à Saumur, une fille née en 1888 à Versailles.

Domestiques: valet de chambre, femme de chambre, cuisinière et cocher.

- 1911 cette famille Farcis est présente.

Plan cadastral de Lieury en 1834, section B, et affectation des numéros.

n° 161 Le Robillard (cour, maison, bâtiment et sol, n° 162 (pièces d'eau), n° 163 (cour et remise), n° 164 (cour et château, sol: 85 portes et fenêtres), n° 165 et 166 (jardin), n° 167 à 170 Le Parterre (prés, jardin, pièce d'eau), n° 171 Le Robillard (jardin), n° 172 Le fruitier (verger)...A cette époque les pièces d'eau (les douves) entourent donc le château qui n'est pas encore terminé, les communs et deux jardins. Le seul accès à cette « motte » est un pont.



- 1912 Mr Farcis vend à Mr Gould, rentier à Tarrytown, le domaine du Robillard, commune de Lieury (Calvados), moyennant 435.000 francs, payés comptant. L'acte de vente porte que le vendeur se réserve la jouissance jusqu'au 15 février 1913: du château et dépendances, parc, pelouses, jardin (11 ha, 31a) et de 4 herbages (3 ha)³⁹.

- 1912 le 3 août, dans le journal de Saint Pierre sur Dives, faire-part de mariage de Mlle Farcis, fille de Mr le Commandant Farcis habitant le château du Robillard, avec le Lieutenant Michon.

Une lettre adressée datée du 12 octobre 1988 à Châlon sur Saône, adressée à la revue, H.T.P. du canton de Saint Pierre sur Dives⁴⁰, nous donne des renseignements sur ce mariage ci-dessus annoncé et plus généralement sur la famille Farcis.

« Je suis très reconnaissant de l'envoi que vous m'avez fait de l'ouvrage sur le château du Robillard. Ma mère, qui s'est effectivement mariée au Robillard m'avait raconté ses nombreux et heureux souvenirs qu'elle avait conservé de cette propriété... Mon grand père avait sept enfants, dont ma mère Elisabeth.

La page 26 montre un portrait en buste du maréchal de Montesquiou, dans un cadre ovale. Ma mère me disait qu'il y avait au Robillard un cadre (qui est actuellement chez moi) avec un portrait en pied, grandeur nature, du maréchal de Montesquiou. Les héritiers de la maréchale, au moment de la vente, n'ont pas voulu emporter ce cadre de dimensions trop importantes. Il fait en effet 2m45 sur 1m52. Ils ont donc conservé la toile et laissé le cadre que mon grand père a équipé d'une glace.

L'histoire de ce château est extrêmement intéressante et je suis très heureux d'y retrouver, même si cela n'a duré que peu d'années, un souvenir de la famille de ma mère, essentiellement Normande... »

Franck Jay Gould, l'Américain.

- 1912, 30 novembre, dans le journal de Saint Pierre sur Dives,

Des chevaux de prix: On sait que Gould, le richissime américain, s'est rendu acquéreur du château du Robillard et de ses dépendances, à Lieury, pour y pratiquer l'élevage des chevaux de courses. D'importants travaux d'aménagement y sont actuellement en cours d'exécution.

Plusieurs chevaux de prix sont déjà arrivés. On parle notamment d'un étalon qui atteindrait le prix fabuleux de 750.000 francs et dont les saillies seraient tarifées à 5.000 francs.

Et l'on disait que l'automobile tuerait le cheval...

- 1913, samedi 22 février dans le journal de Saint Pierre sur Dives, détails complémentaires

La monte sera faite par 2 chevaux de valeur. Peter Pan (estimé 700.000 francs) gagnant de 582.000 francs aux Etats Unis en 1906-1907. L'autre cheval est Combourg né en 1908, deuxième du grand prix de Paris et gagnant de 335.000 francs de prix.

L'origine de la fortune de F.J. Gould vient de la succession de son père Jay Gould « Le roi ou l'empereur des chemins de fer américains », l'homme le plus haï du monde à cause des conséquences de ses affaires.

« Né à Roxburg, le 27 mai 1836, mort à New York, le 2 décembre 1892, fils d'un fermier, n'ayant qu'une instruction primaire, il travailla très jeune, entra dans un chantier, devint

³⁹ Copie de la lettre de l'enregistrement de Saint Pierre sur Dives à Mr Bodington, avocat, du 8 octobre 1913.

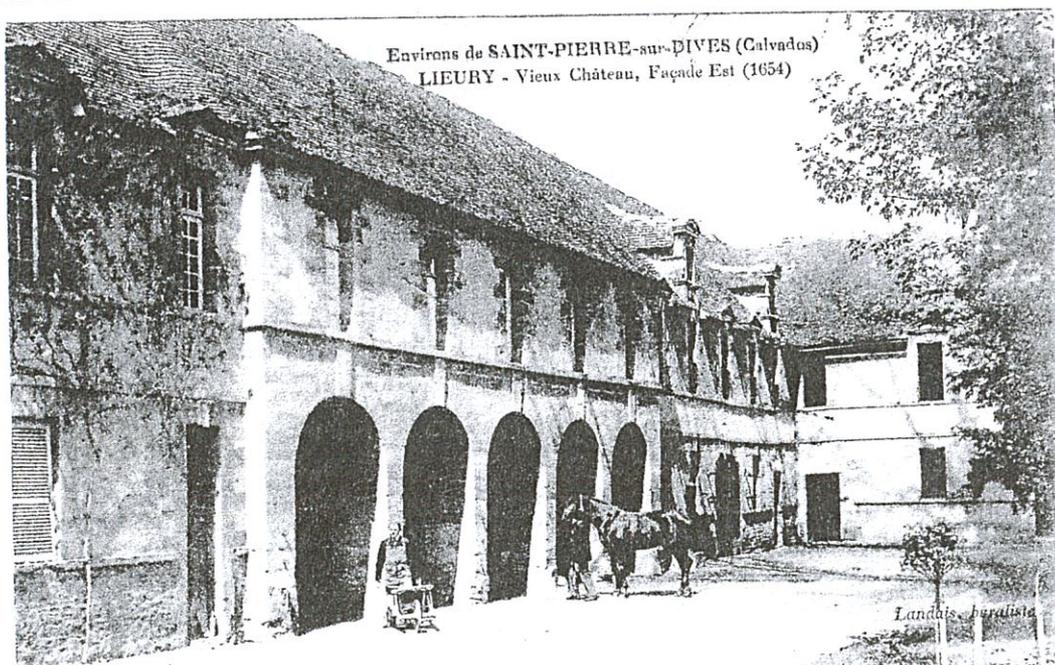
⁴⁰ Lettre consécutive à la publication de notre article « Le château du robillard » dans H.T.P. n° 16 de juin 1987.

Le carnet de Maurice Poignant, palefrenier à Lieury pour Mr F. J. Gould.

C'est un carnet de 20 cm x 12 cm comprenant 12 feuillets, dont la 1^{ère} page est reproduite ci-dessous. dont les pages suivantes sont citées:

- Maison Laffitte (Seine et Oise) il y a le répertoire des 22 chevaux à l'entraînement.
 - Haras du Robillard à Lieury par Saint Pierre sur Dives (Calvados), figurent l'étalon Combourg appartenant à F.J. Gould et un tableau des performances. Il y a aussi un autre étalon, Peter Pan appartenant à Mr James et aux héritiers de Mr James R. Keene, avec tableau des performances. Il y a ensuite le répertoire des 12 poulinières à F.J. Gould et des 6 poulinières de M. le Col. Catesby Woodford.
 - Au Ballykisteen Stud (Irlande): Yearlings né en Irlande, appartenant à F.J. Gould.
- (Ce document et la carte figurant ci-dessous proviennent de la collection de Mme Poignant, fille de Maurice).

<p>ÉCURIE FRANK JAY GOULD MAISONS-LAFFITTE ET HARAS DU ROBILLARD LIEURY PAR SAINT-PIERRE-SUR-DIVES CALVADOS</p> <p>GÉNÉALOGIE DES CHEVAUX</p> <p>1913</p>				<p>ÉTALON APPARTENANT A M. FRANK JAY GOULD</p>			
(S) COMBOURG, POULAIN SAÏ NÉ EN 1908	BAY RONALD 3	HAMPTON 10	LORD CLIFDEN 2 LADY LANGDEN	NEWMINSTER 8 THE SLAVE KETTLEDRUM 3 HARICOT			
	CHIFFONNETTE	BLACK DUCHESS	GALLIARD 13 BLACK CORBIE	GALOPIN 3 MAVIS STERLING 12 FILLE DE WILD <small>DAYRELL</small> ET LADY LUREWELL			
		ST-FERJEUX 8	FLORESTAN 2 ELLA	VERMOUTH 3 DÉLIANE EXMINSTER 5 ETHELINDA			
		M ^{lle} CHIFFON	CLOVER 3 M ^{lle} DE COURTEILLE	WELLINGTONIA 3 PCESS. CATHERINE RUY BLAS 12 MISS CAPUCINE			



associé, puis propriétaire. Il créa des entreprises de travaux publics, une tannerie et se lança dans la spéculation.

A 32 ans, il devint par un coup de bourse, possesseur des chemins de fer de l'Erie, puis s'empara des principales lignes ferroviaires des états Unis (40.000 Km). Il continua à accroître sa fortune par de formidables spéculations. Menaçant continuellement par ses combinaisons la bourse de New York, il provoqua avec James Fisk la panique du vendredi noir (24 septembre 1869). Il mourût, laissant à ses enfants une fortune d'environ 45 milliards de dollars⁴¹ ».

La grande guerre ralentit les ambitions de F. J. Gould.

- 1921 dans la liste du recensement, apparaît un personnel de qualité habitant le Robillard: Un chef régisseur Lyckmann Percy, né en 1880 à Lambourde (Angleterre), son épouse et 3 enfants. 2 palefreniers Poignant Maurice né en 1891 à Duneau (Sarthe) et Goulet Maurice né à Berville. Toutes ces personnes recensées au même endroit avec une femme de chambre et une cuisinière.

Deux autres ménages vivant séparément: l'un est celui du chef palefrenier Johnson Joseph, né en 1883 à Los Angeles (Californie), son épouse et 2 enfants. L'autre un maçon, sa femme et sa fille née en 1914 à Maison Laffitte.

C'est sans doute l'époque de la restauration des bâtiments du Robillard, de la modification des douves et de la construction du pavillon de gauche.

- 1923, 10 février F.J. Gould épouse Florence, Juliette, Antoinette Lacaze, née à San Francisco (Californie), fille de Maximilien Lacaze, éditeur à San Francisco et de Berthe Bazille.

- 1926 le régisseur est un Anglais nommé Smith Charles, sa femme française et leurs 4 enfants. De plus F.J.Gould emploie au Mesnil huit domestiques dans une exploitation agricole dont le chef est Guérin Emile⁴² né en 1900 à Lieury.

- 1929, 24 octobre, le « jeudi noir », une crise éclate et prend bientôt une tournure très grave à cause d'une chute brutale de la valeur des actions à la bourse de New York. Ce krack met F.J. Gould en mauvaise posture financière, il conserve toutefois sa propriété du Robillard et la gère sans faire de gros investissements.

- 1930, samedi 9 août annonce des courses hippiques du grand prix de Saint Pierre sur Dives et prix d'encouragement. Hors série n° 1 de 5.700 francs F.J. Gould offre 1.250 francs.

En 1935, il vend le manoir de Houlbec à Ecots, qu'il avait acheté en 1921⁴³.

- 1942 au début de l'année, suite à la déclaration obligatoire des biens américains, la Feldkommandantur de Caen enquête pour savoir quelle genre de fortune américaine est celle de F.J. Gould.

Au Mesnil du Houlbec, en 1990, quelques souvenirs de Mr Lucien Lenis, ont été recueillis. Ce cultivateur né en 1911 a raconté les tentatives infructueuses avant 1929, du forage d'un puits artésien en limite du bois Robillard. De la période d'occupation du Robillard par des groupes de militaires, faisant partie de différents régiments, les détails sont nombreux. Comme la chasse était interdite les lapins pullulaient, soldats et civils braconnaient...

Après la libération, une partie du château du Robillard et des bâtiments annexes, non occupés par le personnel, sont réquisitionnés, pour les réfugiés pendant plusieurs années.

⁴¹ D'après le Nouveau Larousse illustré.

⁴² Mr Guérin, comme régisseur est resté au service F.J. Gould jusqu'après la guerre.

⁴³ D'après M. Nedellec dans H.T.P. n°14, juin 1986 page 58, réf. S.A.M. -mélanges- dixième série 1981

Quelques mentions fragmentaires sur les fromageries de Lieury.

- 1876-1885, Poutrel Eugène à Lieury, marchand de fromage, pâte grasse en gros, est patenté.
- 1885, Rendu Maurice à Lieury, marchand de fromage, pâte grasse en ½ gros, est patenté.
- 1896, Rabarot Albert, 33 ans, fromager et sa femme Lemarinier Juliette, fromagère, demeurent au Robillard. La mention de cette fromagerie est dans le rapport d'expertise du 30 septembre 1956 de Hubert Lempereur, architecte: « L'habitation du régisseur comporte un rez de chaussée et un étage. Elle a été agrandie par empiètement sur l'ancienne fromagerie ».
- 1900, Rabard Albert, à Lieury, marchand de fromage, pâte grasse en gros de 1^{ère} classe, est patenté au Mesnil.
- 1915, d'après le legs Gambier, Mr et Mme Barré sont locataires du Mesnil de Lieury.
- 1916-1919, Barré Pierre¹, fabricant de fromage à pâte grasse, vendant en gros.
- 1921-1922, Gould Franck Jay à Lieury. (Barré n'est plus signalé)
- 1924, le 16 janvier: En tête de lettre (A.D.14 O 1340): Exploitation agricole, camembert et beurre, Angot-Barré, Lieury par Saint Pierre sur Dives: le manoir de Lieury.
- 1922, 1924, 1925, 1929, selon les 50.000 adresses du Calvados, F. J. Gould, fabricant de camembert et haras.



¹Avec son aimable autorisation, reproduction d'étiquettes de la collection, de Mme Jacqueline Martin.

Vente du domaine du Robillard par adjudication du 12 février 1958.

F.J. Gould est décédé le 4 avril 1956 à 80 ans⁴⁴. Ses héritiers ou ses créanciers dans les mois suivants se manifestent car à la demande de Me P. Durant des Aulnois, notaire à Paris, une expertise du Domaine du Robillard est faite par Hubert Lempereur, architecte. De son rapport détaillé qui est daté du 30 septembre 1956, il faut retenir de cette estimation:

- Château 4.500.000 francs, maison du régisseur 1.000.000 francs, maison des gardes 700.000 francs, haras et écurie 5.100.000 francs soit en tout 11.300.000 francs.
- Terres et bois 55.635.000 francs, cheptel vif, bovins et chevaux 5.500.000 francs, cheptel mort 576.000 francs soit en tout 61.711.000.
- Récapitulation générale de l'estimation 73.011.000 francs.

Pour avoir une description courte des immeubles, voici l'annonce parue dans la presse⁴⁵.

« Vente sur licitation au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance du département de la Seine, séant au Palais de justice, en la cité, salle ordinaire des dites audiences, à 14 heures, en quatre lots.

- 1° Grande propriété « Le Robillard », communes de Lieury, Tôtes et Berville (Calvados). Château, ferme, haras, prés et bois. Superficie 114 ha. environ. Libre de location, plus dommage de guerre.
- 2° 2 prés à Lieury (Calvados). Superficie 1ha 56 a. Loués.
- 3° 1 pré à Lieury (Calvados). Superficie 1ha. 45 a. 10ca. Loué.
- 4° 1 pré à Berville (Calvados). Superficie 92 a. 65 ca.

L'adjudication aura lieu le mercredi 12 février 1958 à 14 heures... Aux requêtes, poursuites et diligences de : Mme Dorothy Gould, épouse de Mr Archibald Burns, demeurant à Antibes (A.-M.), villa « Lou Paradou », avenue de Salis... En présence de Helen-Margaret Gould, épouse de Edouard Maret, demeurant au Cap d'Antibes (A.-M.) villa « Pique'areste », boulevard du Littoral... Désignation (telle qu'elle figure au cahier des charges) en ce qui concerne le 1° lot:

Le château du Robillard, comprenant: Au rez-de-chaussée, vestibule, escalier, salle de billard, grand salon, petit salon, bureau, salle à manger Louis XIII, office, cuisine, salle de domestiques, vestibule de service. Au premier étage: vastes corridors, huit chambres au midi avec cabinet de toilette, grande chambre au nord, salle de bains, calorifère, grenier dessus couvert en ardoises, chambre de domestiques, grenier au-dessus couverts en ardoises, avec logement de jardinier. Chapelle dans le vieux château à la suite des chambres de domestiques.

Communs, consistant en corps de bâtiment faisant suite au précédent et comprenant notamment: logement de domestiques, cave, bûcher, remises, écuries, sellerie, atelier de menuiserie, grenier, chenil, basse cour, réservoir.

L'ancienne ferme du Robillard située près du château, comprenant: maison d'habitation,

⁴⁴ Journal « Le trait d'union de Saint Pierre sur Dives ».

⁴⁵ Le Lexovien libre. En ce qui concerne la vente des bestiaux et du matériel agricole il y a une annonce dans le journal Les nouvelles de Falaise du 10 avril 1958.

bureau, bâtiments d'exploitation, porcherie, basse-cour.

Maison de garde sur le chemin de Saint Pierre sur Dives, comprenant deux pièces et un cellier.

Haras sinistré construit à pans de fer et galandage briques, avec couverture en tuiles.

Ecuries poulinières isolées près de la route de Saint Pierre-sur-Dives consistant en un bâtiment construit en colombage et pisé, composé de deux boxes et d'une petite salle, grenier au-dessus couvert en tuiles, courette close attenante.

Cours, jardin anglais, potager, bosquets, pelouses, pièces d'eau, cours d'eau, avenues.

Environ soixante-dix-sept hectares de prés clairs, vingt hectares de prés plantés et onze hectares de bois.

Cet article (n° 1) d'un seul tenant sous réserve des routes et chemins publics qui le traversent, d'une superficie d'environ 112 ha. 32a. 56 ca.

Article n° 2 - sur Lieury: une petite cour sur le chemin de Morières à Livarot, à proximité immédiate de la propriété décrite sous l'article premier, édifiée d'un corps de bâtiments à usage de maison de garde avec cave, deux pièces, cuisine, grange et cellier élevé en moellons et couvert en tuiles, jardin d'une superficie d'environ 10 a. 10 ca..

Article n° 3 - sur Lieury un pré isolé d'environ 65 a..

Article n° 4 - sur Berville un pré isolé d'environ 92 a. 65 ca..

Le tout cadastré au cadastre rénové (dans la publication pour chaque parcelle figure le n° dans la section, le lieudit et la contenance).

Mises à prix: outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par les jugements des 7 février 1957 et 22 novembre 1957, savoir: 1° lot 40.000.000 francs s'appliquant pour 37/40^e aux éléments subsistants et 3/40^e à l'indemnité de dommages de guerre. 2° lot 250.000 francs. 3° lot 250.000 francs. On ne peut enchérir que par ministère d'avoué exerçant près du Tribunal civil de la Seine. Fait et rédigé à Paris, le 2 janvier 1958...

Dans les rapports et délibérations du Conseil Général du Calvados, le 7 février 1958 figure l'acquisition du domaine du Robillard et ensuite tout le processus de financement.

Le Lycée agricole.

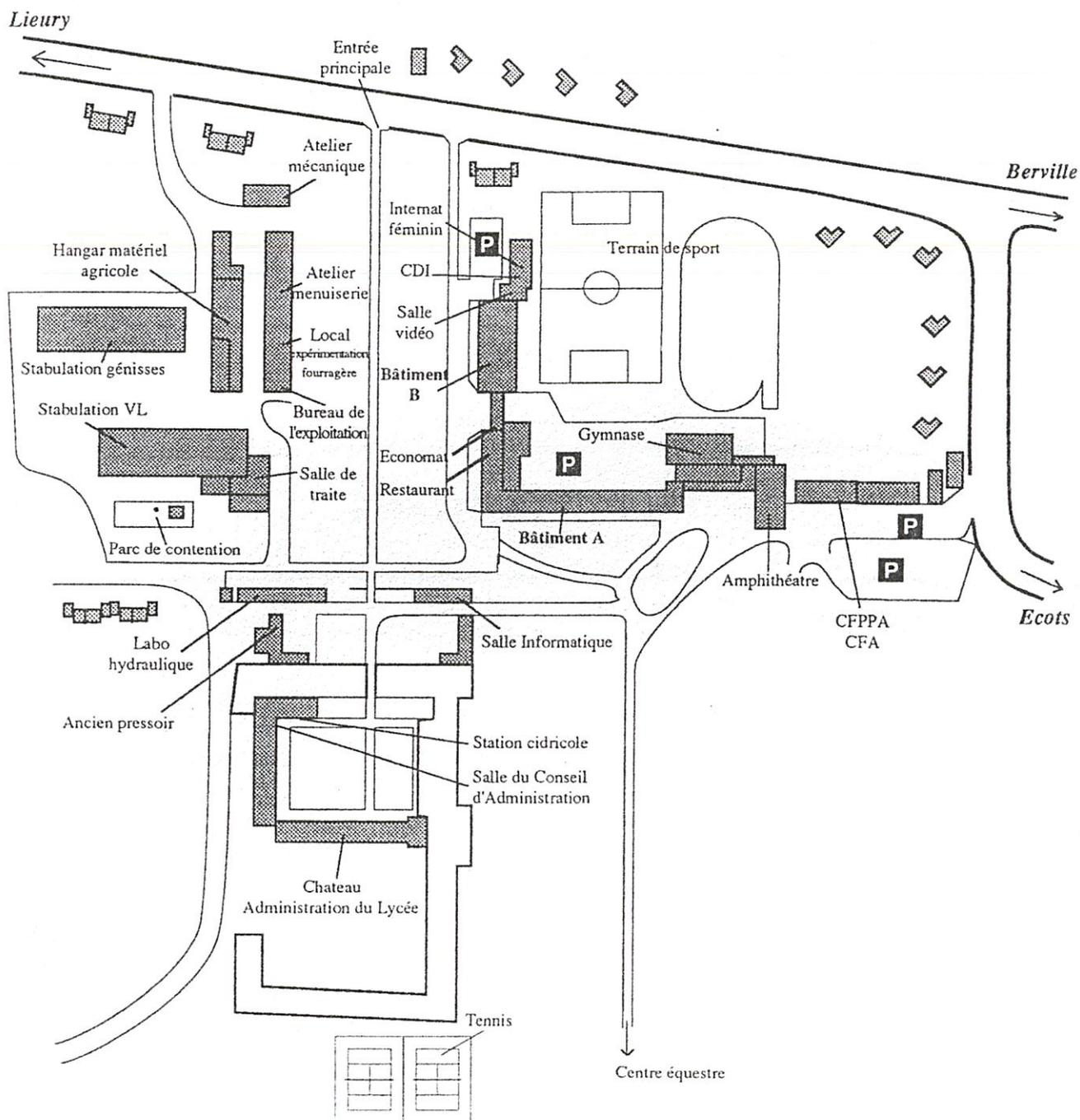
Mr Albert Mallet, ingénieur agronome avait été, en 1958, à l'origine de la création du Lycée Agricole Le Robillard, à l'époque établissement prototype, auquel il avait donné un renom qui dépassait le cadre de la région⁴⁶. Directeur de cet établissement pendant 30 ans, il nous avait reçu en 1987.

Le 12 décembre 1958, une convention est passée entre l'état et le département, en vue de l'utilisation du Robillard par le ministère de l'agriculture.

L'alimentation en eau potable qui représente une lourde charge pour le syndicat du canton est possible grâce à un crédit de 13.400.000 francs à titre d'une participation exceptionnelle du

⁴⁶ L'Eveil de Lisieux le jeudi 6 mai 1993 p.27, nécrologie: décès de M. Albert Mallet, mort à 70 ans

Plan général



département.

Dès le début de 1959, l'adduction d'eau, puis la construction de logements (octobre), la restauration du château et la création d'un centre de formation d'adultes (décembre) sont entrepris.

1960, septembre, installation du centre d'expérimentation agricole.

1961, édification des bâtiments scolaires...

1962, accueil des premières promotions.

1963, inauguration officielle.

Aujourd'hui ce qu'il faut retenir du Lycée Agricole « Le Robillard »⁴⁷.

L'établissement est devenu un EPLEFPA (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole) constitué de 4 centres:

- Le LEGTA (Lycée d'Enseignement Général et Technologie Agricole).
- L'exploitation agricole et le centre équestre.
- Le CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole).

Ces quatre centres concourent tous à la réalisation des cinq missions confiées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche:

- La formation initiale et continue des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires.
- La participation à l'animation et au développement des territoires.
- L'insertion scolaire, sociale et professionnelle des apprenants.
- La contribution aux activités de développement, d'expérimentation, de recherche appliquée.
- La participation à des actions de coopération internationale.

D'important moyens matériels:

- Un amphithéâtre de 400 places.
- Des ateliers « agro-équipements » avec un parc matériel conséquent.
- Une station d'épuration pilote.
- Des salles d'application.
- Des salles « informatique »: cours, « libre-service ».
- Huit laboratoires de Biologie, Sciences Physiques et Hydraulique rénovés et équipés. avec du matériel d'expérimentation assistée par ordinateur (EXAO).
- Une salle multimédia. - Une salle « vidéo ». - Un lieu de vie. - Un parc de 12 ha.
- Un gymnase. - Une piste d'athlétisme. - Des terrains de sports. - Un parcours VTT.
- Une salle de restauration (self-service).
- Un CDI, un CDR, une Exploitation Agricole et un centre Equestre.

En conclusion « le Robillard » est un établissement riche de son passé et résolument tourné vers l'avenir.

Solange et Henri PAUMIER
Jort, le 26 novembre 2006.

⁴⁷ Documentation « Le Robillard » octobre 2006.

NOTES DE TOPONYMIE NORMANDE



LE MANOIR DE LA HALBARDIÈRE

[Tortisambert, canton de Livarot]

Le nom du manoir de la Halbardière, qui figure au programme de la sortie manoirs du 3 septembre 2006, est attesté sous les formes suivantes :

HALBARDIÈRE (LA), manoir et ancien hameau à Tortisambert, canton de Livarot, Calvados. — *La Halbardiere* 1753/1785 CC, *la Halbardière* 1833 CN, *la halbardière*, *la harberdière* 1835 CN, *la Halbardière* 1883 DTC, 1977 IGN, 2005 PTT.

➔ **CHEMIN DE LA HALBARDIÈRE**, chemin à Tortisambert, canton de Livarot, Calvados. — *Chemin de la halbardière* 1859 CN.

Quitte à piétiner allègrement les illusions de quelques lecteurs trop imaginatifs, disons-le tout net : ce nom de fait pas référence à la présence ancienne en ce manoir d'une horde de mercenaires avinés et armés de hallebardes, qui en auraient défendu l'entrée contre les incursions intempestives de voisins gênants. Néanmoins, comme nous le verrons, il existe un rapport étymologique, certes très ténu, entre ce NL et le mot *hallebarde*.

Le nom de la Halbardière est un dérivé toponymique en *-ière* tiré d'un nom de personne : en l'occurrence, le nom de famille HALLEBARD, aujourd'hui principalement attesté en Seine-Maritime, et plus faiblement dans le Calvados. Il s'agit donc tout simplement de la propriété de la famille HALLEBARD.

Ce NF est un patronyme issu d'un NP médiéval masculin *Halebart*, *Halebard*, représentant lui-même un ancien NP germanique *Halebard*. Ce dernier, comme la plupart des NP germaniques médiévaux, est constitué par la combinaison aléatoire de deux éléments puisés dans un stock traditionnel.

On pense reconnaître dans le premier élément le radical germanique *hali-* "caché" : cf. ancien haut-allemand *hali* "caché, mystérieux", dérivé de *helan* "cacher" < westique **helan* (d'où également l'ancien anglais et ancien saxon *helan* "cacher"), formé sur la racine indo-européenne **kel-* "cacher, recouvrir" (cf. latin *celare* "cacher").

Le second élément est *bard-* "hache d'armes", issu du germanique commun **bardô* "barbe; hache d'armes" (cf. ancien haut-allemand *barta*, *parta*, moyen haut-allemand *barte*, *barde* "barbe; hache"; ancien norois *barda* "hache") < indo-européen **bhardhâ* "barbe". L'association sémantique de la barbe et de la hache est par ailleurs ancienne en indo-européen; elle repose sans doute partiellement sur la forme, mais aussi sur le fait que ces deux notions sont des symboles de l'autorité patriarcale.

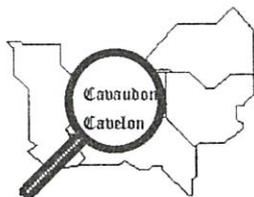
Quant au mot français *hallebarde*, initialement attesté au 14^e siècle sous la forme *alabarde*, il représente l'emprunt ancien de l'italien *alabarda*, de même sens, issu du moyen haut-allemand *helmbarte*, variante *helmbarde* (cf. allemand moderne *Hellebarde*), littéralement "hache à manche", et dont le second élément est le même que le *-bard* du NP germanique *Halebard*.

ABRÉVIATIONS ET SOURCES

- CC : Carte de Cassini (1753/1785).
CN : Cadastre Napoléon [atlas de 1833, ADC 3P1956; matrices cadastrales de 1835, ADC 3P7207].
DTC : Célestin Hippeau, *Dictionnaire Topographique du Département du Calvados*, Paris, 1883.
IGN : Cartes IGN (1 : 25 000).
NB : nom de baptême.
NF : nom de famille.
NL : nom de lieu.
NP : nom de personne.
PTT : Annuaire téléphonique des PTT, puis, par convention, de France-Télécom.

Dominique FOURNIER

NOTES DE TOPONYMIE NORMANDE



CAVAUDON et CAVELON

Deux variantes du même toponyme gaulois ?

Beaucoup de toponymes gaulois sont des noms composés, constitués d'un appellatif (généralement un terme géographique) précédé d'un déterminant (nom commun, nom de personne ou de divinité, adjectif ou particule). Ainsi, l'appellatif *dûnon* "forteresse", "mont"¹ se combine avec le nom *eburos* "if", d'où *Eburodûnon* "mont de l'if" > Averdon (Loir-et-Cher), Yverdon (Suisse); Embrun (Hautes-Alpes), Ébréon (Charentes), etc. Il se combine de même avec le nom de divinité *Lugus*, d'où *Lugudûnon* "mont du dieu Lugus" > Loudun (Vienne), Loudon (Sarthe), Laudun (Gard); Lyon (Rhône), Lion[-sur-Mer] (Calvados), etc. Associé à l'adjectif *uxellos* "élevé", il permet de former *Uxellodûnon* "forteresse élevée", d'où les Issoudun (Indre, Creuse...), Exoudun (Deux-Sèvres), [Mont-d']Issolu (Lot), etc. Enfin, avec la particule intensive *uer-* "sur, super-", il est à l'origine du type *Uerodûnon* "super-forteresse" > Verdun (très répandu), Verduc (Gers), etc.

Les deux éléments de ces composés sont joints par une voyelle de liaison, qui est le plus souvent *o*, parfois *u* ou *a*. Cette voyelle est tonique (elle porte l'accent), selon le schéma accentuel gaulois habituel : *Lugúdûnon*, *Uxellódûnon*. Mais à l'époque gallo-romaine, l'accent a pu se déplacer sur l'avant-dernière syllabe, selon les règles d'accentuation latine : *Lugudûnum*, *Uxellodûnum*. Ce changement d'accentuation a eu pour conséquence de modifier l'évolution phonétique des noms. Lorsque le composé est accentué à la gauloise, sur la voyelle de liaison, la finale *-ó-dûnon* aboutit généralement à *-on* ou *-un*; accentué à la latine, *-o-dûnon* (forme gallo-romane *-O-DÛNU*) évolue en *-don* ou *-dun*, suivant la qualité (brève ou longue) de la voyelle accentuée. Ainsi :

- *Lugúdûnon* > Lyon, Lion, etc. (le [d] intervocalique s'efface).
- *Lugudûnum* > Loudun, Laudun, Loudon, etc. (la voyelle prétonique s'efface, et [d] est protégé par la consonne précédente).

¹ Élément issu du celtique commun **dûnom* (cf. ancien irlandais *dún* "fort, enceinte fortifiée", gallois, ancien breton *din* "citadelle") < indo-européen **dhûno-m* "endroit clos, circulaire, fortifié", représentant apparemment un dérivé en *-no-* d'une racine **dheu-* "décrire un cercle, se refermer sur soi-même". — Le gaulois *dûnon* est l'un des éléments les plus fréquents de la toponymie européenne d'origine celtique. Il a désigné un fort, une citadelle circulaire, une enceinte fortifiée et fermée, juchée sur une hauteur. C'est l'équivalent de l'*oppidum* latin, également appelé *hill-fort* dans les ouvrages historiques anglo-saxons. Attesté chez les auteurs grecs sous la forme *δουνον*, il est régulièrement latinisé en *dunum* à l'époque gallo-romaine. Cet élément est principalement employé en composition dans des NL de création plutôt tardive, désignant pour la plupart des *oppida* défendant une voie antique; mais on peut parfois avoir affaire à un sens plus général de "hauteur, agglomération en hauteur".

De même :

- *Uxellódûnon* > Issolu.
- *Uxellodînum* > Issoudun, Exoudun.

L'auteur de ces lignes (comme on dit dans les revues chic) avait en son temps proposé de voir dans le toponyme lexovien *Cavaudon* un tel composé². Après l'absorption de différents breuvages dont il est préférable de laisser la composition dans l'ombre, il lui est venu à l'esprit que le NL *Cavelon*, également attesté dans le Calvados, pourrait en représenter une variante accentuelle, ce qui permettrait du même coup de parler de *type toponymique*, et non plus d'un toponyme isolé³.

Afin de développer cette hypothèse, nous nous permettrons de rappeler les faits, qui auraient éventuellement pu échapper à quelques lecteurs de HTP. Voici tout d'abord les formes connues de nous du NL lexovien, ainsi que des toponymes qui en sont dérivés :

CAVAUDON, lieu-dit et quartier de Lisieux. — *Cavaudon* 1450 CEL, Pierre Poterne du *Cavaudon* 1637 LCEL, *Cavaudon* 1659, ~1760 RE, 1823 CN, *Cavaudon Village* 1823, 1875 CN, *Cavaudon* 1883 DTC, 1972 PCN, 1982 IGN, 1991, 2006 PTT. — C'est initialement un lieu-dit de l'ancienne commune de Saint-Jacques-de-Lisieux, rattaché à Lisieux le 24 mars 1875. Ce toponyme désigne un rebord de plateau assez escarpé, dominant la vallée de la Touques, et en contrebas duquel sourd le *ruisseau de Cavaudon*. D'un point de vue archéologique, le site a révélé différentes traces d'occupation anciennes.

➔ **LA COUR DE CAVAUDON**, lieu-dit à Lisieux. — *La Ferme de Cavaudon* 1659, ~1760 RE, *la Cour de la Ferme de Cavaudon* 1767 PVSHL 21, *Cour de Cavaudon* 1784 RE. — Domaine épiscopal, affermé au 18^e siècle; il est situé à proximité du lieu-dit de Cavaudon, entre la route de Rouen (Rue Joseph Guillonnet) et le chemin de la Chapelle du Bois (= chemin du Bon Dieu Noir), ce qui en suggère l'importance primitive. Après plusieurs fiefs concédés par Jacques-Marie Caritat de Condorcet en 1767, dont les terres des Buissonnets, il restait à l'évêque la cour de la ferme de Cavaudon, le pré des eaux qui en dépendaient, et la fontaine de Cavaudon. L'évêque se réservait le droit d'effectuer les travaux qu'il jugerait nécessaire aux canaux établis par les deux Matignon.

➔ **LA SOURCE DE CAVAUDON**, source à Lisieux. — *Les sources de Cavaudon* 1754 MHEL, *la fontaine de Cavaudon* 1767 PVSHL 21, *Source de Cavaudon* 1899 PVLC. — Source du ruisseau de Cavaudon, sur le versant du plateau.

➔ **LE RUISSEAU DE CAVAUDON**, ruisseau à Lisieux. — *Ruisseau de Cavaudon* 1824 CN, ~1938 PCL, *le Cavaudon* 1972 PCN, *ruisseau de Cavaudon* ~1973 PVLM. — Affluent rive droite de la Touques, issu des hauteurs de Cavaudon.

➔ **CHEMIN DE CAVAUDON**, chemin à Lisieux. — *Voie communale n° 306 dite de Cavaudon*, *chemin rural dit de Cavaudon*, *chemin de Cavaudon* 1972 PCN, 1991 PTT, *chemin de Cavaudon* 1995 PVL, 2001 PVAN, 2004 PTT. — C'était initialement une voie en cul-de-sac, reliant la rue Joseph Guillonnet au hameau de Cavaudon. La *voie communale de Cavaudon* fut prolongée dans les années 1970 par le *chemin de Cavaudon* jusqu'au chemin de Rocques. Ce nom désigne également les terres traversées par le chemin de Cavaudon.

² Cf. Dominique Fournier, *Les noms de lieux du Pays d'Auge (communes, hameaux, lieux-dits); vol. I : éléments pré-latins (gaulois ou transmis par le gaulois)*, Collection *Patrimoine du Pays d'Auge*, supplément au n° 54 du bulletin de la Société historique de Lisieux, pp. 78-80; Dominique Fournier, *Dictionnaire historique et étymologique des noms de rues et lieux-dits anciens et modernes de Lisieux*, Société Historique de Lisieux, 2005 (lire 2006); 3^e édition revue, corrigée et augmentée, p. 32.

³ Quoiqu'excité comme une puce par cette hypothèse, ledit auteur de ces lignes n'en reste pas moins conscient que la quasi-totalité de la population mondiale s'en fiche comme d'une guigne (pour accumuler les métaphores tant zoologiques que botaniques).

➤ LES HAUTS DE CAVAUDON, lieu-dit à Lisieux. — *Les Hauts de Cavaudon* 1986, 1988 PTT, 1995 PV, 2001 PVAN, *lotissement Hauts de Cavaudon* 1988 PTT, *Hauts de Cavaudon, les Hauts Gavaudon* 1999, 2004 PTT. — Lotissement récent, aménagé dans les années 1980 sur les hauteurs du plateau, au sud-ouest de Cavaudon.

Étant donné la topographie assez remarquable du lieu, il est possible de voir dans *Cavaudon* un nom de formation gauloise °*Caballódûnon* ou gallo-romaine °*Caballodûnum* “la forteresse / le mont du cheval”, finalement accentué à la romaine, d’où le prototype gallo-roman °CABALLODÓNU > °CABALDÓNU > *Cavaudon*. On notera par ailleurs dans ce NL le maintien à l’initiale de [k] gallo-roman (écrit *c*) devant [a], caractéristique de l’aire dialectale normano-picarde.



La raison d’une appellation telle que “la forteresse du cheval” ou “le mont du cheval” n’est pas connue avec certitude. Un lieu de culte semble assez douteux, à moins qu’il ne s’agisse, par métonymie, de celui d’Épona, déesse cavalière et patronne des cavaliers de l’armée gauloise. Comme l’a fait remarquer Paul-Marie Duval⁴, il est difficile de parler de culte gaulois du cheval à proprement parler, qu’il s’agisse des périodes celtique ou gallo-romaine (mais voir cependant ci-dessous sa représentation en association avec un temple, sur une monnaie de la vallée de la Seine). Il est en revanche possible de considérer le Cheval comme un animal sacré symbolisant la force, la vitesse, l’endurance aussi bien que la richesse pour un peuple à la fois guerrier et agriculteur. En outre, dans la mythologie gauloise, le cheval était un démon conducteur d’âmes, évoquant le voyage dans l’au-delà.



La déesse Épona
(stèle votive de Mainz-Kastel, Allemagne)



Cheval et temple
(monnaie de la vallée de la Seine)

Peut-être le NL °*Caballo-dûnon* est-il en relation avec l’une de ces notions, ou représente-t-il plus précisément une référence mythologique. On constate en effet l’existence de formations parallèles dans la toponymie gauloise ou gallo-romaine, où l’élément *dûnon* est associé à un nom d’animal dont le lien avec la religion ou la mythologie celtique est avéré (cerf, corbeau, grue, ours, taureau...), sans même parler de sa combinaison avec un nom de divinité (*Lugus*, etc.) :

- ☞ Arthun [Loire] < °*Artó-dûnon* “la forteresse / le mont / la ville de l’ours”⁵, etc.
- ☞ Brandon [Saône-et-Loire] < °*Branno-dûnon* “la forteresse / le mont / la ville du corbeau”⁶.
- ☞ Cervon [Nièvre] < °*Cervó-dûnon* “la forteresse / le mont / la ville du cerf”⁷.

⁴ Paul-Marie Duval, *Les dieux de la Gaule*, Payot, Paris, 1976, pp. 45-46. — Les illustrations du présent article sont toutes issues de cet ouvrage, à l’exception du cul-de-lampe final.

⁵ Gaulois *artos* “ours” + *dûnon* [DLG 48].

⁶ Gaulois *bran(n)os* “corbeau” + *dûnon* [DLG 73]; cf. également en Grande-Bretagne le NL Brancaster [Norfolk], réfection d’un plus ancien *Branodunon* [DEPN 60b].

⁷ *Cervedunum* 6e s., *Cervidunum* 843 [TGF § 2707]; composé hybride : latin *cervus* + gaulois *dûnon* ou gallo-roman *dunum*.

☞ Zarten [Allemagne] < °*Taruó-dûnon* “la forteresse / le mont / la ville du taureau”⁸.



Cheval et serpent cornu
(monnaie des Séquanes)

Nous avons pour notre part fait l’hypothèse suivante concernant le NL Trianon (trois noms de hameaux en France) :

☞ Trianon [Yvelines; Val-d’Oise; Calvados] < °*Trigaranó-dûnon* “la forteresse / le mont / la ville des trois grues”⁹.

Signalons enfin, avec un autre nom d’animal, le toponyme non localisé *Tascoduno* “le mont / la ville du blaireau”¹⁰, apparemment sans lien avec la mythologie (mais notre connaissance du bestiaire mythologique gaulois n’est que fragmentaire).

En ce qui concerne le cheval, la mention de cet honorable mais ombrageux équidé est fréquente dans la toponymie gauloise, particulièrement en combinaison avec des noms évoquant des lieux clos ou des marchés. Citons entre autres :

☞ Albon [Drôme] < peut-être °*Epo-auno* “(oppidum) du cheval”¹¹.

☞ Le Chassis [Loiret] < °*Cassici-âti*- “(parc) aux juments”, “haras”¹².

☞ Mandeure [Doubs] < °*Mandó-duron*, variante abrégée de °*Epomandó-duron* “le marché / la ville du petit cheval”¹³.

☞ Düren [Rhénanie] < °*Marco-duron* “le marché / la ville du cheval”¹⁴.

☞ Marmagen [Rhénanie] < °*Marco-mágos* “le marché aux chevaux”¹⁵.

Le sens de “mont du cheval” ou “fort du cheval” s’intègre assez bien à la structure morpho-sémantique qui se dégage des exemples qui précèdent. Ceci dit, nous avons affaire ici au mot °*caballos* “cheval de trait, cheval de somme; rosse”¹⁶, qui avait en gaulois une connotation quelque peu négative, par opposition à °*epos* “cheval de selle, de course”, ainsi

⁸ *Ταρόδουνον* 2e s. GPT; gaulois *taruos* “taureau” + *dûnon* [DLG 246].

⁹ Gaulois *trigaranus* “aux trois grues” + *dûnon* [NLPAG 81-83]. Le mot composé *trigaranus* “aux trois grues” figure dans l’inscription du pilier des Nautes de Paris, où il détermine le mot *taruos* “taureau”.

¹⁰ Gaulois *tascos* “blaireau” + *dûnon* [DLG 247].

¹¹ *Epaone*, *Epauna* 517, *Ebaonem* 887, *villa de Albon* ~1080, *castrum de Albeonis* 1215 [TGF § 2340]; gaulois °*epos* “cheval de selle” + suffixe *-auno*.

¹² Gaulois °*cassicâ* “jument” + suffixe *-ati-* [DLG 94].

¹³ Gaulois °*mandus* ou °*epo-mandus* “poney, petit cheval de trait” + *duron* “lieu clos; forum, marché; ville close” [DLG 181].

¹⁴ Gaulois °*marcos* “cheval” + *dûnon* [DLG 183; LLG 86].

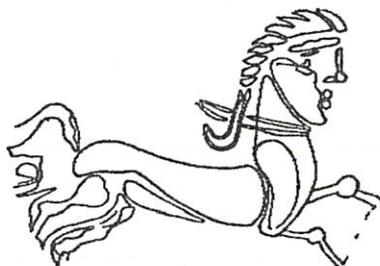
¹⁵ Gaulois °*marcos* “cheval” + *magos* “champ; champ de foire, marché; ville” [DLG 183; LLG 86].

¹⁶ Du celtique commun °*kaballos*, variante gaélique et brittonique °*kappallos* (cf. ancien irlandais *capall*, ancien gallois et breton *cavall*, gallois *ceffyl*), apparenté au latin *caballus* et au grec *káballês*. Le mot est d’origine discutée, et représente sans doute un emprunt ancien à une langue non indo-européenne, peut-être balkanique ou lydienne. Il a en tous cas voyagé en Asie aussi bien qu’en Europe, comme en attestent l’ancien turc *kevâl* et le persan *kaval* “cheval médiocre”.

qu'aux autres appellations mentionnées ci-dessus. C'est pourquoi, plutôt qu'un toponyme à valeur dédicatoire, il faudrait peut-être voir dans ° *Caballo-dûnon* un nom de type descriptif. Si l'on se base sur la signification primitive du mot *dûnon*, à savoir "lieu clos, zone enclose", cette dernière permettrait de proposer le sens cohérent de "lieu clos où il y a des chevaux", "enclos à chevaux", etc., dont la situation en hauteur pourrait se concevoir comme une protection supplémentaire.



Cheval et filet
(monnaie des *Parisii*)



Cheval à tête humaine
(monnaie armoricaine)

Quelle que soit sa valeur ultime, cette explication de Cavaudon par ° *Caballo-dûnon* se trouve confortée par l'existence dans le Calvados du NL Cavelon, autre nom de hauteur. En voici les attestations que nous avons relevées :

MONT CAVELON (LE), colline et hameau au Mesnil-Caussois, cn de Saint-Sever-Calvados, C. — *Le Mont Cavelon* 1753/1785 CC, *le Mont-Cavelan* 1883 DTC, *Cavelon*, *Mont Cavelon* 1982 PTT, *lieu-dit Montcavelon* 2006 PTT.

Certes, ce toponyme est noté *le Mont-Cavelan* dans le *Dictionnaire Topographique du Calvados* de Célestin Hippeau, mais on connaît bien le manque de fiabilité de l'ouvrage, qui en est en quelque sorte sa marque de fabrique. D'ailleurs, les attestations antérieures et postérieures sont bien du type *Cavelon*, et doivent en représenter la forme correcte.

En tout état de cause, la forme phonétique *Cavelon* procède tout à fait régulièrement du prototype gallo-roman °CABALLÓDONU, cette fois conforme à l'accentuation gauloise. Ce schéma accentuel permet au [b] demeuré intervocalique de se spirantiser en [v], au [a] prétonique de s'affaiblir en [ə], d'où l'initiale *Cavel-* (toujours avec maintien normano-picard de [k] devant [a]); enfin au [d] intervocalique de s'amuir complètement, et par conséquent à la finale -ÓDONU d'aboutir à *-on*.

Ces deux occurrences normandes du type gaulois "mont / forteresse / enclos du cheval" sont particulièrement intéressantes, et peut-être une étude comparée des deux sites pourrait-elle aboutir à des conclusions plus nettes (avis aux archéologues...). Il se pourrait même qu'il y en ait davantage. Notons ainsi que l'on relève en Seine-Maritime une formation analogue à *Cavaudon / Cavelon* dans le toponyme *Caveaumont* [hameau à la Mailleraye-sur-Seine, canton de Caudebec-en-Caux, Seine-Maritime], "le mont du cheval", nom d'origine romane ou médiévale précoce, reposant sur les éléments gallo-romans CABALLU "cheval" + MONTE "mont". On pourrait se demander s'il ne s'agit pas là tout simplement du rhabillage gallo-roman d'un toponyme gaulois antérieur, de type ° *Caballo-dûnon*. Les attestations suffisamment anciennes qui permettraient de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse font malheureusement (pour ne pas dire cruellement) défaut.

Dominique FOURNIER

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- CC : Carte de Cassini (1753/1785).
- CEL : *Carulaire de l'évêché de Lisieux* (inventaire par Thomas Bazin), in HEL I p. ccclij-cccclvij, HEL II p. 315-348.
- CN : Cadastre Napoléon.
- DEPN : Eilert Ekwall, *The Concise Oxford Dictionary of English Place-names* (4th edition), Oxford University Press, Oxford, 1960.
- DLG : Xavier Delamarre, *Dictionnaire de la langue gauloise*, Errance, Paris, 2001.
- DTC : Célestin Hippeau, *Dictionnaire Topographique du Calvados*, Paris, 1883.
- HEL : H. de Formeville, *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, t. I et II, Lisieux, 1873, réimpression Le Portulan, Luneray, 1971.
- IGN : cartes au 25 000e de l'IGN.
- LCEL : Le Marquis Henri de Frondeville, "Documents ayant trait à la Levée d'une Contribution extraordinaire sur la Ville de Lisieux en 1637", in *Études Lexoviennes* III, 1928, p. 241-256.
- LLG : Georges Dottin, *La langue gauloise*, Paris, 1920.
- MHEL : Noël Deshays, curé de Campigny, *Mémoires pour servir à l'histoire des évêques de Lisieux*, Pont-Audemer, 1754 [HEL II i-xxj, 1-283].
- NLPAG : Dominique Fournier, *Les noms de lieux du Pays d'Auge (communes, hameaux, lieux-dits), vol. 1 : Éléments pré-latins (gaulois ou transmis par le gaulois)*, Société historique de Lisieux, Lisieux, 2004.
- PCN : Plan cadastral normalisé de Lisieux, 1972.
- PTT : annuaire des PTT, puis, par convention, de France-Télécom.
- PVAN : Plan de la ville de Lisieux réalisé par l'Agence Nouvelle Communication de l'Ouest, 2001.
- PVSHL : Procès-verbaux des séances de la Société historique de Lisieux, in *Bulletin de la Société historique de Lisieux* n° 24, année 1919.
- RE : Revenus de l'Évêché de Lisieux [HEL ccclxj-cccclxvj].
- TGF : Ernest Nègre, *Toponymie Générale de la France*, Droz, Genève, t. 1 1990, tt. 2 et 3 1991.



Monnaie de Vercingétorix



85 - LISIEUX Calvados - Grande Rue - Mémorial des Trois-Keuls

La maison traditionnelle en Normandie

Matériaux et Techniques

Michel Cottin¹

1985

On peut aborder l'étude de la maison augeronne traditionnelle par l'un ou plusieurs de ses aspects : historique, esthétique, technique ou en fonction de ses matériaux. En général peu d'auteurs se sont intéressés à ces deux derniers aspects et encore ont-ils pêché par imprécision quant à la localisation et à la datation de leurs exemples. Nous devons à leur décharge reconnaître la pauvreté des sources, la quasi-absence de monographies sérieuses et le petit nombre des relevés exploitables. Faute de ces recensements et d'un véritable corpus de la construction régionale toute publication de synthèse reste hasardeuse et prématurée.

Nous avons donc choisi dans cette exposition de nous limiter à une approche en forme d'inventaire et de datation des matériaux et des techniques de mise en œuvre utilisés jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Il est bien entendu impossible dans un premier essai de ce genre de dresser des inventaires complets en raison de la multitude insoupçonnée des formes d'emploi des matériaux les plus simples et des technologies de construction inventées ou réinventées et à cette occasion améliorées par les différentes ethnies qui ont habité notre région, et cela en raison du manque de recherche au niveau de la collecte de l'information, du manque d'analyse ou d'identification des matériaux.

Quant aux datations, cependant indispensables, elles ne sont données, en l'absence d'une chronologie bien établie par une fouille ou un monument daté, que par rapprochement, par comparaison. Or cette méthode ne tient pas compte des archaïsmes, des copies, des reconstructions à « l'identique » et par conséquent les risques d'erreurs sont multiples et parfois importants.

Notre étude couvre l'ensemble du Pays d'Auge mais beaucoup de faits observés ici se retrouvent dans le Lieuvin, prouvant l'unité réelle du Pays Lexovien dont nous reparlerons.

¹ Texte préparé par Michel Cottin en 1985 pour l'exposition organisée par les Cèdres à Saint-Désir

A) Les limites du Pays d'Auge

Les historiens, les géographes et les économistes ayant eu beaucoup de peine à s'entendre sur les limites du Pays d'Auge, il nous a paru utile de circonscrire une nouvelle fois le cadre à l'intérieur duquel se situent nos exemples et la précaution n'est pas inutile lorsque l'on observe les faits sur le terrain.

1. Les textes historiques

Il faut préciser d'entrée que l'apparition du vocable Pays d'Auge semble tardive et qu'en fait selon la remarque jamais controversée de A. Le Prevost, le seul pagus connu dans la région est le « pagus Lexoviensis » correspondant sans doute à la « Civitates » des Lexovii et dont on retrouve approximativement les limites supposées de l'ancien diocèse de Lisieux. Malheureusement nous connaissons mal des limites exactes de ce pagus, pour autant d'ailleurs qu'elles aient été fixes et tout au plus peut-on admettre qu'elles coïncident à l'Est et au Sud Est avec le cours de la Risle, englobant peut-être le Marais Vernier face à Lillebonne, au Nord bien entendu la mer et à l'Ouest et au Sud Ouest le cours de la Dives. En examinant les cartes et textes anciens et dans une moindre mesure les cartes modernes, on remarque un ensemble de frontières naturelles : rivières, forêts ou marécages entourent ce territoire, ce qui correspond bien au schéma classique des « cités » gauloises.

La première mention du toponyme « Auge » se trouve dans la biographie de Sainte Opportune écrite avant 887 par Adelelme, évêque de Sées, et précisant que la Sainte, fille du gouverneur d'Exmes, s'était retirée avec l'autorisation de ses parents en bordure de la forêt d'Auge dans un lieu nommé Montreuil. Pour une raison qui nous échappe, l'abbé Hommey et après lui les Bénédictins de Paris ont identifié ce lieu avec Almenêches en raison de l'absence d'un lieu nommé Montreuil à proximité de cette ville. Or près de l'actuel « bois d'Auge » on trouve l'ancienne commune de Montreuil devenue Montreuil la Cambe qui à notre avis correspond parfaitement au passage de la « Vita », à quelques kilomètres d'Exmes et peut-être sous l'autorité du père de Sainte Opportune.

On retrouve ultérieurement, à partir du règne de Guillaume le Conquérant, tout un ensemble de chartes de donations ou de confirmations en faveur d'abbayes normandes Bec-Hellouin, Saint Evroult, Saint Etienne de Caen ou Troarn, de biens ou de droits situés en Auge. Reportés sur une carte, tous ces lieux ont en commun d'être situés en fond de vallée, parfois de marais ce qui est conforme à l'étymologie « -au = lieu humide » souvent proposée.

Une partie du territoire ainsi circonscrit, à l'Ouest au-delà de l'Oudon, dépendait du diocèse de Sées en raison d'une christianisation précoce, à partir de Sées ou d'Exmes, antérieure probablement à l'érection du siège épiscopal lexovien, érection qui ne paraît pas remonter au-delà de 535, et cela explique, sans doute, que l'archidiaconé d'Auge ne s'étende pas, au Sud Ouest, au-delà de l'Oudon.

2. Les limites anciennes

La vicomté d'Auge, dont le siège se trouvait à Pont l'Evêque, prit de l'importance à partir du XIVe siècle, s'étendant vers le Sud loin de Pont l'Evêque, et devint assez tôt une terre d'apanage des princes de la famille royale. Est-ce à cette circonstance qu'il

faut rattacher le renom dont jouissaient les productions augeronnes sur les marchés caennais ou de la basse Seine ? Nous ne disposons pas de suffisamment de documents pour répondre à cette question mais on constate que sous la double appartenance religieuse et féodale l'ensemble du pays, plateaux compris, devint « Auge » et même si on en croit Piganiol de la Force qui reprenait des textes plus anciens «le Pays d'Auge s'étend depuis Falaise et Argentan jusqu'à la mer, entre les rivières de Dives, Vie et Touques ... Ce pays confine au Roumois mais il en est bien différent en ce qu'il n'est rempli que de pâturages et herbages dont le revenu est sûr et commode pour les propriétaires qui n'ont aucune dépense à y faire pour faire valoir leur bien. On y trouve les villes de Lisieux, Honfleur, Pont l'Evêque etc.» Il ne faut pas sans doute accepter ces limites qu'avec beaucoup de prudence et ne pas rejeter aussi loin vers le Sud ou l'Ouest les limites de l'Auge mais plutôt comprendre «campagne de Falaise» ou «campagne d'Argentan».

La carte de Cassini dressée à partir du milieu du XVIIIe siècle restitue avec le maximum de réalisme les zones marécageuses séparant ces «pays» de Campagne et les «côtes» d'Auge, mais en deux siècles et demi ce paysage a été totalement transformé sous l'action des ingénieurs hollandais qui ont commencé l'assèchement des marais de la bordure côtière pour le compte des moines de Troarn et au XIXe par celle des éleveurs indépendants ou groupés en syndicats qui canalisèrent les cours de la Dives et de la Vie et créèrent des canaux de drainage.

Au XIXe siècle, Galeron qui a minutieusement étudié les communes de l'arrondissement de Falaise, a noté pour certaines de celles-ci, situées à cheval sur les deux pays, l'opposition entre la partie en Auge et celle tournée vers la campagne et X. Rousseau qui lui, connaissait parfaitement la région du Sud Pays d'Auge, un siècle plus tard, fit de même. On peut signaler entre autre l'opposition des types de maisons et d'habitat. En effet, brutalement, la Dives franchie, la maison est de pierre, les villages concentrés, les maisons en grande partie perpendiculaire à la route.

Par contre dans la zone au Nord de Saint Pierre sur Dives, l'opposition est moins nette et R. Musset pensait que la maison traditionnelle de bois avait reculé assez tôt devant la maison de pierre en raison d'un approvisionnement meilleur et plus facile en pierre lié à l'amélioration des moyens de communication et en effet il est vraisemblable que les buttes témoin de l'avant-Pays d'Auge aient été construites de bois car on retrouve encore de nos jours et jusqu'aux rives de la Muance, sur les hauteurs de Canteloup, de petites constructions de bois.

3. Les limites modernes

La Société d'Emulation de Lisieux en publiant en 1847 en annexe de son premier (et unique) recueil de Mémoires une carte intitulée « Carte du Pays d'Auge et des Deux Arrondissements de Lisieux » présente une nouvelle version d'un Pays d'Auge calvadosien et lexovien, incluant le canton de Blangy le Château, mais en retranchant toute la partie ornaise au Sud.

A partir du XVIIIe siècle mais surtout au XIXe siècle la modification des moyens de communication, le développement des échanges, la multiplication des publications administratives et cartographiques imposa de bien différencier des noms de communes tels que Castillon, Le Breuil, Le Theil ou Tourville qui existaient à plusieurs exemplaires dans le département ou les départements voisins, on adjoignit au toponyme

ancien adjectif –Auge alors que ces communes se trouvaient sur des hauteurs ou en dehors de l'aire traditionnelle.

Dans les années 1920/1925, le problème de la délimitation du Pays d'Auge fut de nouveau à l'ordre du jour puisqu'il s'agissait de circonscrire d'une manière officielle le territoire d'appellation contrôlée ayant, et lui seul, le droit d'utiliser pour ses produits le label : « appellation Pays d'Auge ». On consulta alors historiens, géographes, syndicats agricoles, Chambres d'Agriculture et de tous ces avis sortit le tracé que nous connaissons et que certains péjorativement baptisèrent «le Pays d'Auge du fromage et du Calvados ». Mais en fait l'histoire se prolonge puisque dans les années 1960/1970 certaines communes du Calvados ou de l'Eure situées hors des limites historiques ou géographiques de l'Auge, sollicitèrent du Conseil d'Etat le privilège d'accoler ce suffixe au nom de leur commune.

Pour des raisons évidentes de compréhension, c'est au tracé «d'appellation d'origine » que nous nous référerons car il ne nous semble pas prendre trop de libertés avec toutes les vérités : historiques, géographiques ou d'usage et possède l'avantage d'être maintenant bien connu.

b) Les matériaux et leurs usages

Il est particulièrement important d'insister sur le caractère cyclique de l'emploi de certains matériaux car à chaque époque correspond une mode ou une nécessité conduisant à préférer celui-ci à tel autre.

Faute de fouilles récentes sur le territoire concerné nous sommes dans l'incapacité de déterminer la nature et les matériaux utilisés antérieurement à la fin de l'indépendance gauloise et tout au plus quelques structures peut-être néolithiques ont-elles été décelées çà et là.

La classification des matériaux que nous proposons est arbitraire et ne correspond qu'à une simplification de présentation sans aucune valeur chronologique attestée.

Suivant en cela l'exemple de R. Musset nous utiliserons souvent le vocable «maison » sans rechercher provisoirement si telle ou telle construction fut une habitation, un atelier ou un bâtiment d'exploitation. La présence d'un foyer, d'une cheminée, permettrait de trancher le débat.

La Terre

1) La terre crue

Nous conservons le générique de terre crue qui, nous le savons ne correspond pas toujours à la réalité car il s'agit aussi bien de limon de plateaux, de lœss ou d'argiles rencontrés lors du creusement de fondations ou de fosses ouvertes pour l'approvisionnement d'un chantier. Quelle qu'en soit la nature ces terres furent très largement utilisées soit seules soit mélangées à des pailles, des crins, du sable etc. tant pour le montage des murs en pisé, le torchis, le façonnage de briques crues, les sols.

Le Pisé

Il s'agit là d'une utilisation de la terre sous forme d'un béton coulé dans un coffrage et densifié par l'emploi d'un pilon, technique reprise de nos jours pour les bétons branchés.

Les études ethnographiques nous ont révélé depuis longtemps l'importance de par le monde de l'habitat construit en terre et chaque continent présente une grande variété d'emploi.

Tous les peuples identifiables qui se sont succédés dans notre région : Celtes, Romains, Germains, Scandinaves, l'employaient dans leur pays d'origine avant leur arrivée sur notre sol. Fréquente en Normandie occidentale et dans le Lieuvin la construction de terre existe également en Pays d'Auge quoique ce fait ait toujours été passé sous silence par les auteurs qui se sont penchés sur la maison augeronne et cependant si elle ne représente pas ici la même densité que sur les plateaux de Lieuvin, son importance ne peut être malgré tout négligée.

Dans l'état de nos recherches nous sommes incapables de présenter une chronologie suivie de ce genre de construction car les témoins subsistants n'offrent que fort peu de critères de datation et cependant l'observation des terres de décapage lors de la construction des bâtiments hospitaliers en bordure de la rue du Canada à Lisieux, a révélé l'existence de murs de terre crue effondrés sur le sol. Leur enlèvement très rapide n'a pas permis leur étude et cependant il est fort vraisemblable en raison du contexte archéologique qu'il s'agissait là des restes du secteur d'habitation indigène gaulois en lisière de la forêt Rathouin. Les fouilles actuelles du site du Centre Hospitalier ont permis de mettre au jour d'importantes quantités de terre très fine provenant peut-être de parois en pisé construites sur un soubassement de pierre de petit appareil. En effet les techniques modernes de fouille par décapage de grande surface permettent de mettre en relief ces présences autrefois assimilées à des glissements de terrain, convaincu que l'on était alors de se trouver devant un matériau vil indigne de la grandeur de Rome.

Nous nous trouvons ensuite désarmés pour proposer une datation certaine pour les constructions rencontrées çà et là dans nos campagnes et faute de pouvoir situer dans le temps l'époque de la mise en œuvre de tous ces murs en bauge on doit se limiter à tenter de dater les éléments externes : charpente ou menuiseries. Les exemples étudiés ne paraissent pas remonter au-delà du XVII^e ou plus certainement du XVIII^e siècle, si l'on juge par la légèreté des bois sciés des charpentes et des portes ou châssis de fermeture. On doit certes s'interroger sur ce hiatus mais les auteurs de la « Nouvelle maison rustique » s'accordaient pour reconnaître à ces maisons une durée d'environ deux siècles.

Sauf plus ample information ce mode de construction paraît avoir été réservé en Pays d'Auge à de très petites constructions annexes : laiteries ou fromageries, bauges ou « souettes » destinées aux porcs, poulaillers etc. sans qu'il nous ait été possible de déceler une utilisation pour l'habitation humaine.

Nous trouvons, toujours dans la « Nouvelle maison rustique » dont les premières rédactions remontent au XVI^e siècle, des conseils quant au choix de la terre à utiliser et sur la technique à adopter pour sa mise en œuvre. L'architecte Rondelet qui exerçait son

art dès le XVIIIe siècle a consacré à ce type de construction dans son ouvrage l' «art de bâtir » paru au début du XIXe siècle un chapitre très explicite et bien illustré. Conseillant tout particulièrement ce mode de construction en raison de son faible coût par rapport à l'importance des bâtiments que l'on peut ainsi élever et qu'une promenade dans le Clos du Cotentin confirme parfaitement, il ajoute : « toutes les terres qui ne sont ni trop grasses, ni trop maigres, sont propres à faire le pisé. La meilleure est la terre franche, qui est un peu graveleuse. Toutes les fois qu'avec une pioche, une bêche ou une charrue, on enlève une motte qu'il faut briser pour la désunir, cette terre est bonne pour piser. Pour préparer la terre, il faut l'écraser et la faire passer par une claie moyenne pour en extraire les pierres qui excéderaient la grosseur d'une noix. Lorsqu'elle est prête on la jette dans une espèce de creuset ou encaissement mobile où elle est battue par des ouvriers avec un pilon (pisoir).

Il faut ajouter qu'à cette terre, on trouve parfois mélangée une certaine quantité de pailles hachées de quelques centimètres de longueur et on a longtemps répété que cette paille augmentait la cohésion du mélange mais J.P. Adam pour sa part explique cette présence par la nécessité d'adjoindre à certaines terres «collantes » un dégraissant. Le soin apporté à tamiser les terres vise à obtenir un mélange homogène, car les cailloux par leur poids, en se déplaçant par gravité dans le mélange relativement liquide, forment à la jonction de chaque assise des lits pauvres en terre facilement dégradables par les eaux de ruissellement.

Sur un solin de 0.30 à 0.40 de hauteur, constitué en règle générale de silex des plateaux liés à l'argile, on coule en lits successifs à la suite les uns des autres, (ceci est la théorie que l'on trouve appliquée en Bresse par exemple dans d'importantes constructions mais difficilement décelables en Pays d'Auge) des tronçons de 2 mètres à 2 mètres 50 environ de longueur pour une hauteur de 0.50 à 0.60 mètre et pour une épaisseur de 0.35 à 0.40 mètre d'épaisseur. Répétons-le, il s'agit là de principes appliqués hors du Pays d'Auge, mais il faudrait vérifier si en raison de la faible dimension des parois on n'a pas utilisé une autre technique de coulage. Puis le pisé après séchage était enduit de chaux afin d'éviter sa dégradation par les eaux pluviales mais il semble que l'on se soit parfois contenté de badigeonner l'ensemble d'un lait de chaux durcissant la surface de la terre.

Le Torchis

La terre crue est également employée pour le torchis garnissant les espaces entre les colombages en enduit des faces internes des parois et peut-être aussi additionnée de chaux pour l'enduit des constructions de pisé. Cependant, théoriquement pour le garnissage des entre-colombages, à l'opposé du pisé, il est employé sous forme de mortier.

La terre de même nature que celle choisie pour le pisé subissait une préparation plus poussée et un tamisage plus fin excluant pratiquement tout cailloutis. La présence de petits fragments de brique ou de tuile pilée n'est peut-être pas fortuite, jouant comme dégraissant le rôle de la paille.

Utilisée en « placage » dans le Nord de la France, les ouvriers chargés de ce travail se nomment «les plakeurs », cette terre servait logiquement d'abord au garnissage de la face interne des parois préalablement garnies de lattes fendues posées presque «touchantes ». Cette méthode évitait que la terre du garnissage des entre-colombages ne



vienne à couler dans la pièce, tandis que celle « torchée » de l'intérieur et s'infiltrant entre les lattes se trouvait ultérieurement enrobée lors du garnissage de l'entre-colombages. Ce torchis devait, normalement, être bourré entre les pannetons, petites éclisses de chêne fendu, disposés obliquement entre les colombages pour retenir ce hourdis. En examinant certains pans de bois, on peut se demander si ces pannetons n'étaient pas disposés au fur et à mesure du garnissage. La face de garnissage externe restait légèrement en retrait de l'alignement des colombages, afin de réserver l'épaisseur de l'enduit de mortier de chaux dont la pose n'intervenait qu'après séchage de la masse de terre de l'entre-colombages et le retrait des bois, et cette surface était striée ou creusée de petites cupules permettant l'accrochage optimum de l'enduit à venir.

En règle générale le torchis sert à enduire et à colmater toutes les surfaces, tous les matériaux, et cela depuis l'époque Gallo-romaine, puisque certaines peintures murales des Thermes Lexoviens étaient posées sur un mélange de cette nature, mais aussi les voûtes de four, et sans qu'il soit possible d'en présenter d'exemple, il fut utilisé pour enduire des murs de branchages ou en faible épaisseur, mélangé à des poils ou à des soies en lieu et place de la chaux pour des enduits de finition pour des greniers mais aussi pour des pièces d'habitation.

Les briques de terre crue

Très répandue sur les plateaux du Lieuvin, de Lieurey à Courtonne et de Marolles à Boisney, la brique de terre crue ne paraît pas avoir traversé l'Orbiquet, aussi la citerons-nous pour mémoire car il est très vraisemblable qu'elle se retrouve au-delà de cette aire privilégiée. Rarement utilisée seule mais conjointement avec des briques cuites, elle sert au garnissage des murs et remplace la brique cuite ou le cailloutis dans des constructions parfois très soignées où elle ne se décèle que difficilement sous les enduits de chaux qui la recouvre.

Les sols

La terre se retrouve également dans la confection des sols tant des caves ou des terre-pleins que des sols d'étage aussi bien des maisons d'habitation que des ateliers, des bâtiments agricoles ou des annexes. Si très tôt dans notre région les pavements furent de terre cuite, ceux-ci étaient posés sur d'épaisses formes de terre damée.

Il s'agit toujours de terres bien tamisées, exemptes de cailloux, posées en couches successives de faible épaisseur jusqu'au niveau des seuils ou légèrement au-dessous s'ils devaient recevoir un carrelage de terre cuite. Pour la confection des sols d'étage on disposait perpendiculairement aux solives des « teurques », gaulettes circulaires de 15 à 25 mm de section ou refendues, d'orme, de coudrier généralement entourées de foin ou de paille torsadée et recouverte sans doute par immersion d'une terre liquide. Ces gaulettes ainsi disposées recevaient les couches successives de la terre de sol et facilitaient l'accrochage de la terre d'étage ainsi que de l'enduit de chaux ou terre de l'entre-solivage. Dans certains cas on substituait à ces « gaulettes » des lattes de chêne ou d'orme clouées sur les solives.

2) La terre cuite

L'utilisation sporadique de la terre cuite demeure l'un des exemples les plus significatifs de la discontinuité de l'emploi de certains matériaux et voici d'ailleurs un tableau résumant les cycles emploi/abandon :

Les produits céramiques sont très nombreux dans la construction et nous avons étendu notre essai d'inventaire à quelques-uns ne figurant pas dans «la demeure traditionnelle » mais utilisés seulement dans la construction de manoirs ou de châteaux.

Les briques

a) les briques gallo-romaines

L'introduction de la brique en Gaule constitue sans doute l'un des apports les plus originaux des conquérants romains et celui qui a connu le plus de transformations.

Nous ne présenterons ici que les deux types trouvés sur les sites lexoviens : briques de murs et briques de pilettes.

Les premières de loin les plus courantes sont de dimensions et d'emplois très variés et nous sommes dans l'incapacité d'en dresser la moindre liste significative de leurs dimensions et nous nous limiterons à celles des modèles présentés qui varient de 0.319 à 0.396 m. de longueur pour une largeur de 0.220 à 0.318 m. Ces simples chiffres révèlent une grande disparité et l'on peut se demander s'il n'existait pas un mode de pose mariant dans le même mur plusieurs types de briques car on remarque par exemple que les valeurs les plus petites de longueur correspondent aux valeurs les plus grandes de largeur et que les dimensions des briques les plus étroites correspondent approximativement à la moitié des plus longues. Il s'agit de suppositions qu'il serait intéressant de vérifier sur des arases en place.

La tradition veut que ces briques aient été moulées ce qui nous paraît difficile à admettre pour des raisons que nous venons d'exposer mais il est possible que l'ouvrier chargé du travail ait disposé de repères sur son établi de formage, repères indicatifs qu'il suivait avec plus ou moins de précision. On conçoit fort bien que cette méthode beaucoup plus rapide que celle de la mise en moule permettait une production de masse à la mesure des besoins. Façonnées sur une aire préalablement sablée, elles comportent à l'une de leurs extrémités une cavité de préhension semi-circulaire en tronc de cône qui en facilite le transport.

On retrouve ces briques constituant le matériau unique de certains murs ou sur des hauteurs de deux, trois, quatre ou cinq rangs entre des chaînages de pierre de petit appareil. Ces appareillages ont pu être datés à Lisieux grâce aux observations de Claude Lemaître du début du II^e siècle.

Abandonnée à la fin de l'empire romain, cette brique reparait à la fin du IX^e siècle ou au commencement du X^e siècle en arases de 3 briques dans la maçonnerie de la cathédrale saint Pierre de Lisieux et dans celles des églises d'Ouilly le Vicomte et de Vieux Pont en Auge ou en revêtement de sol dans la chapelle de l'Abbaye de Saint Désir de Lisieux par exemple. Dans tous les cas, il s'agit sans aucun doute de briques arrachées à des monuments antiques quoique certaines recherches actuelles laissent supposer que la fabrication en ait été reprise à cette époque. Dès 1060/1080 cette mode est de nouveau abandonnée.

Pour leur part, les briques de pilettes soutenant la « suspensura » des hypocaustes se présentent sous la forme de certains carreaux carrés et comme les briques leurs

dimensions varient à l'infini de 0.173 à 0.218 m. de côté pour une épaisseur moyenne de 35/40 mm. Quelques-unes des briques présentées portent l'empreinte d'une patte de chien.

la brique parallélépipédique

a) Différents modèles

Passé le milieu du Aie siècle, on constate une éclipse totale de la brique dans la construction pendant plus de quatre siècles et on trouve alors une petite brique rectangulaire dont la longueur correspond à la largeur des briques romaines les plus étroites, 0.210 environ pour 0.105 m de largeur et 32 à 35 mm d'épaisseur. On trouve en fait de nombreux types de briques ne se différenciant que par la nature de la terre, les dimensions, la couleur ou le degré de cuisson et il est prématuré d'en dresser un catalogue faute d'en avoir étudié les techniques de fabrication et retrouvé les provenances ce qui permettrait peut-être d'expliquer les raisons de telles différences sur un même site.

Au château de Saint Germain de Livet, par exemple, on trouve dans les constructions du XVIe siècle, quatre types de briques, deux ordinaires et deux vernissées. Sur la cheminée de la salle des Gardes, des briques longues et minces : 0.215 à 0.230 m. pour une épaisseur de 28 à 35 mm de ce modèle appelé de nos jours briques « saint Jean ». Au premier étage, dans les damiers de la tourelle d'escalier intérieur nous remarquons un autre module de 0.190 m de longueur, de 0.095 de largeur et de 48 à 55 mm d'épaisseur identique à celui utilisé pour le transept Sud de l'église paroissiale de Saint-Germain-de-Livet ou du soubassement de l'aile Est du palais épiscopal de Lisieux.

Les briques vernissées des damiers des tourelles d'entrée de Saint Germain de Livet se rattachent par leur épaisseur, à la brique « saint Jean », mais s'en différencient par leur longueur et leur forme puisqu'elles furent exécutées arrondies en plan selon le diamètre de la tour, et, par contre, celles réutilisées dans le cintre de la cheminée du «salon vert » sont du second module.

On trouve également une autre qualité très soignée de ces briques d'une planimétrie parfaite, d'un grain fin. Ces briques vernissées vertes comportaient sous le vernis un engobe blanc destiné à faire « ressortir » la couleur, à lui donner plus de profondeur. Remarquons aussi les « touches » (arrachements de surface résultant d'une fusion des vernis ou des terres lors de la cuisson, défaut fréquent sur les céramiques fabriquées au Pré d'Auge).

Au travers des contrôles dimensionnels, ingrats et nullement concluants, tant les écarts sont patents, il se dégage cependant l'impression qu'il existait alors deux types de briques : l'une longue et mince (valeur moyenne 0.220 x 0.105 x 0.032m.) et l'autre courte et épaisse (0.190 x 0.100 x 0.050 m.) et c'est peut-être celle-là qui correspond «au moule de Neufchâtel ».

On peut s'interroger sur les modes de fabrication de ces produits et l'extrême variété de mesures fait douter justement de l'utilisation de l'emploi de moules à moins d'admettre que ceux-ci aient existé en grande quantité sans aucune unité dimensionnelle, unité qui ne sera que très partiellement atteinte au XVIIIe siècle.

A cette époque, nous rencontrons un nouveau type de brique généralement bien moulée, manquant souvent un peu de cuisson, rayable à l'ongle, de couleur rouge/rosé, se rattachant directement à notre brique moderne.

b) Chronologie de l'emploi

Disposées en chaînages de 3, 4 ou 5 rangs, reprenant en cela l'exemple romain, au manoir de Pont Mauvoisin à Saint Hippolyte du Bout des Prés (actuelle commune de Saint Martin de la Lieue), au château de La Houblonnière, à Fervaques, au manoir de Malicorne à Saint désir de Lisieux, on trouve donc, datant sans doute des dernières années du XVe siècle, de nouveaux emplois de brique, mais ceux-ci restent cependant limités et ne semblent pas avoir atteint une large expansion géographique. Cette méfiance des augerons envers un matériau nouveau pour eux, peut-être réintroduit dans notre région (Lieuvain et Sud de l'Ouche) à l'occasion de l'occupation anglaise, cette méfiance explique sans doute son nouvel abandon pratiquement total pendant au moins le premier tiers du XVIe siècle. Peu confiants dans la résistance à la rupture de ces briques mal cuites, elles ne sont introduites à partir de la seconde moitié du siècle qu'en petite quantité et n'y figurent qu'à titre décoratif dans les maçonneries, encloses dans les chaînages ou la pierre reste porteuse.

Il faut attendre l'extrême fin du XVIe siècle ou le début du XVIIe pour voir la brique tenir une part importante dans les grands chantiers ouverts à cette époque, mais insensiblement, d'une construction sur l'autre, elle occupera de plus en plus d'espace jusqu'à rester pratiquement l'unique matériau de certaines maisons des XVIIIe et XIXe siècles. On constate là, un décalage important avec le Lieuvain ou l'Ouche où cet emploi en matériau unique est courant dès la seconde moitié du XVe siècle.

les briques de remplissage

La nature du matériau de garnissage des entre-colombages, espaces entre deux colombages, a évolué au cours des siècles et pendant un laps de temps relativement court, probablement entre 1530 et 1550, on trouve des pans de bois garnis de petites briquettes confectionnées spécialement pour cet usage.

Elles se reconnaissent à deux caractéristiques : obliquité des arêtes terminales et présence à chaque extrémité d'une saillie destinée à s'incruster dans un logement préparé à cet effet sur le champ des colombages. Ces arêtes obliques sont fort irrégulières et nullement parallèles, quant aux « tenons », semi-circulaires, carrés, triangulaires, ils n'ont aucune précision ni régularité. La terre de ces briques laisse parfois à désirer quant à sa préparation et il est fréquent d'y trouver de petits silex. Quant à sa mise en forme elle manque de soin.

L'utilisation de ce produit paraît limitée mais la mode du garnissage en produits céramiques s'est prolongée au-delà par l'emploi du tuileau et à partir du XVIIIe siècle, on adopta des garnissages en brique ordinaire pour la réparation d'entre-colombages détériorés par les intempéries.

les briques de forme

A côté des briques à arêtes perpendiculaires, on trouve un certain nombre de briques de formes variées, destinées à des usages précis et cela dès l'époque romaine.

On trouve entre autre dans la voûte d'un four à pain du XVIIIe siècle situé au Brevedent un grand carreau de terre cuite utilisé en appareillage hélicoïdal.

Sans revenir sur les briques vernissées en arc de cercle des tourelles de Saint Germain de Livet, il faut signaler l'emploi à l'extrême fin du XVIIIe siècle mais surtout au XIXe de briques semblables destinées à l'édification des piles d'entrée des grandes fermes ou des châteaux.

A la même époque, pour le couronnement des murs de clôture mais aussi pour certaines corniches, les maçons utilisent des briques profilées en talon à une extrémité.

Les tuiles

Les tuiles furent introduites en Gaule par les romains sans doute dans les premières années de la conquête et nous l'avons vu son histoire suit d'assez près le destin de la brique, mais son emploi reparait plus tôt et connaît moins d'éclipses.

Le problème de la couverture reste assez mal étudié et notre documentation fragmentaire. En l'absence de fouilles nous devons nous tourner vers l'observation de monuments existants où on remarque, particulièrement sur les gables des églises de Vieux Pont et d'Ecajeul des modifications importantes de la pente des toits, modifications significatives de changements d'emploi de matériaux. On relève ainsi dans les deux cas, trois inclinaisons différentes. La première contemporaine de la construction présente un angle surbaissé correspondant à l'emploi d'une tuile romaine, tandis que la dernière, de 45 à 50° est couverte de la tuile plate encore en usage de nos jours.

On peut par contre s'interroger sur le matériau utilisé dans la phase intermédiaire : la pente de 30 à 35° semble mal se prêter à l'utilisation de chaumes ou de roseaux ou à l'emploi de tuiles de bois. D'autre part, on ne connaît pas d'exemple de couvertures en plaquette de pierre et l'ardoise ne semble pas être apparue dans la région avant le XVIe siècle.

les tuiles romaines

On doit distinguer deux éléments complémentaires : l'un plat, la « tegula » et l'autre semi-cylindrique, l'« imbrex ».

La première se présente comme une grande plaque de terre cuite trapézoïdale de dimensions variables, bordées sur les deux cotés de la face supérieure d'un relevé en demi-cercle de 15 à 25 mm qui s'interrompt à quelques centimètres de l'extrémité la plus étroite, à la limite du chanfrein taillé dans la plaque de base. Ces tuiles s'imbriquent en se chevauchant et reposent simplement sur la charpente.

La seconde est une tuile canal destinée à couvrir les lèvres de deux « tegulae », fabriquée à partir d'une plaque de terre cuite coupée en tronc de cône et mise en forme sur un cylindre. Posées en chevauchement, elles semblent avoir été liées par un ciment léger.

Lorsque l'on compare la couverture actuelle en tuile canal des églises saintongeaises et l'inclinaison intermédiaire d'une valeur angulaire très proche que nous avons relevé sur

nos deux exemples précédents, on peut se demander si pendant un court laps de temps, celui de l'emprise angevine sur la Normandie, ce mode de couverture n'aurait pas également conquis notre région.

La fabrication de ces produits de très grande série utilise une argile exempte de gros cailloutis, cuisant rouge mais manquant parfois de cuisson.

les tuiles plates

Nous connaissons mal l'époque de l'abandon de l'usage de la tuile romaine classique peut-être présente sous forme de réutilisation sur certains monuments carolingiens ou de l'époque romane, mais il n'est pas douteux que la tuile plate fit son apparition dès la fin du XIe ou au début du XIIe siècle.

Sa forme rectangulaire et sa faible épaisseur, par opposition à la tuile romaine, la rattachent aux tuiles de bois, aux « tavelles » actuelles de certaines régions montagneuses. Au-delà de cette vision globale, il faut remarquer l'existence de produits variés : tuiles plates droites, en écaille, tuiles de bardage, et, provenant de la récupération de celles-ci, tuileaux de garnissage d'entre-colombages.

les tuiles plates droites

Ces tuiles droites sont, bien entendu, les plus courantes et les plus anciennes. Là aussi des différences dimensionnelles très importantes se remarquent, chaque atelier possédant son « moule » et on ne peut que regretter de ne jamais avoir procédé à des relevés pour tenter de restituer l'aire de dispersion des productions d'une tuilerie car si autrefois ces produits voyageaient peu, il n'en est plus de même depuis quelques décennies où des toitures entières sont déposées ici et reposées là. Cela complique notre recherche et nécessite un long et coûteux travail de laboratoire afin de situer l'emplacement de leur four d'origine.

Ces tuiles comportent en arrière, au centre d'une extrémité, une protubérance, le « crochet », obtenu en repoussant de quelques centimètres du milieu vers le bord l'argile encore crue. On trouve également à la hauteur du crochet des trous exécutés avec un poinçon ou un clou de section carrée. Le crochet permet la mise en place sur lattes tandis que les deux trous se trouvant de part et d'autre de celui-ci permettent la fixation de la tuile, mais ces trous ne sont pas généralisés.

Ces tuiles sont souvent légèrement cintrées sur leur face externe, il s'agit là d'une déformation due au séchage, mais celle-ci était peut-être recherchée afin d'éviter la stagnation de l'eau ou des terres éoliennes, l'un des soucis des couvreurs étant d'utiliser des produits homogènes, compacts, lisses et bien cuits, sur lesquels les mousses ont le moins de possibilité de se développer.

En effet, la durée de vie de certaines tuiles de qualité peut atteindre plusieurs siècles et conscients de la nécessité de rendre leurs produits insensibles à l'humidité, les tuiliers, semble-t-il à partir du XIVe siècle, ont recouvert la partie visible de la tuile d'un vernis vert ou brun. Cette formule coûteuse était cependant d'une grande efficacité puisque la couverture de la cathédrale de Lisieux conserve encore quelques échantillons datant sans doute de la grande restauration de la fin du XVIe siècle ou peut-être même antérieurs.

A l'opposé de la tuile romaine, cette tuile est posée avec un grand recouvrement, appelé « pureau » qui peut atteindre un coefficient de 3 ce qui signifie qu'il faut multiplier par ce nombre la surface visible de toiture pour obtenir la quantité de tuiles nécessaire à sa façon. Cette pose en superposition en 3 épaisseurs nécessite des pentes avoisinant 45° afin d'éviter au maximum les prises au vent, mais aussi des charpentes puissantes aux chevrons rapprochés et aux lattes robustes et bien cloutées. On utilisait donc un chevronnage soit de « bois de brin » soit de chevrons de « fente ». Les lattes s'obtenaient également par fente et non par sciage.

Faute de posséder un grand nombre de maisons très anciennes, il nous est difficile de suivre sur les demeures privées l'évolution de la couverture, par contre on remarque sur un grand nombre d'églises augeronnes une modification de l'écartement du chevronnage par ajout entre deux chevrons anciens, d'un chevron plus récent. Cette transformation correspond à l'abandon de couvertures en roseau ou en chaume pour l'adoption de la tuile.

les tuiles plates en écailles

Bien connues par une iconographie surabondante ou par les toits de l'hospice de Beaune ou le cloître du Mont Saint Michel, la tuile plate à base arrondie n'est pas absente de notre région, mais nous ignorons l'ancienneté et l'importance de son emploi.

Utilisée vraisemblablement à partir de l'adoption des toitures en poivrière, il nous paraît difficile de dater les documents restés en place et les quelques épaves recueillies ne semblent pas antérieures au XIXe siècle.

Fabriquées comme les tuiles plates droites, il est possible qu'elles aient été plus fréquemment vernissées que celles-ci.

les tuiles de bardage

On remarque dans une zone difficile à cerner, mais typiquement augeronne, l'emploi, pour la protection des pans de bois exposés aux pluies, d'une tuile plate droite de même type que la tuile de couverture mais sans crochet, fabriquée spécialement pour le bardage et comportant un trou à chaque angle et un au centre. Elles sont posées à « joint vif » en lits horizontaux croisés et un mortier léger colmate les interstices.

En raison de son rôle de protection, on trouve ce matériau sur des constructions d'époques très différentes et aucun document ne nous permet d'en dater l'apparition.

les tuileaux

Il ne s'agit pas là d'une production spécifique des tuiliers, mais d'une récupération de déchets de tuiles plates inutilisables pour la couverture et en les récupérant pour le garnissage de leurs entre-colombages, les maçons d'autrefois ont laissé une preuve de leur imagination et de leur sens de l'économie.

On utilise donc de vieilles tuiles ou des tuiles neuves cassées dont on récupère les rives d'origine, en les fractionnant en bandes de 40 à 60 mm et en les refendant lorsqu'elles sont trop longues. Selon les cas elles sont posées en lits parallèles inclinés ou servent à la composition de dessins plus ou moins complexes.

Les colombages, les tournisses qui doivent recevoir ce mode de garnissage, comportent sur leur champ un évidement en arc de cercle, un «crâne», assurant le blocage du mortier et empêchant la colonne de tuileaux de tomber en avant.

L'aire d'emploi de cette technique originale couvre en gros les deux tiers Sud du Pays d'Auge et son emploi s'étend non seulement à des constructions prévues pour recevoir ce type de garnissage mais aussi en remplacement d'ancien garnissage de torchis.

Les premiers exemples de garnissage de tuileaux sont contemporains ou seulement de très peu postérieurs aux garnissages de briques que nous avons vus employées à Lisieux, et l'engouement pour ce mode de décoration a perduré pratiquement jusqu'au XVIIIe siècle

La variété des décors a souvent retenu l'attention des auteurs sans qu'aucun recueil n'ait été constitué recensant ou classifiant toutes les dispositions dont les plus courantes s'inspirent de motifs géométriques ou d'inspiration religieuse : croix, ostensoirs.

les faitiers et les corniers

Compléments indispensables de la tuile, les faitiers comme leur nom l'indique, sont destinés à terminer, à couvrir la ligne de faitage de la maison et à relier les deux pans de la toiture et les corniers qui se rattachent typologiquement aux « imbrices » des toitures gallo-romaines garnissant les angles rentrants, les noues ou saillants, les arêtiers, assurant les uns et les autres l'étanchéité de la toiture.

Les faitiers sont généralement des demi-cylindres prolongés d'ailes droites, en terre cuite d'une trentaine de centimètres de longueur, fabriqués à partir d'une plaque d'argile de 13 à 20 mm d'épaisseur. Il en existe beaucoup de types et nous en avons rencontré un modèle, plat en partie supérieure, à arêtes tombantes droites dont l'épaisseur avoisine 30 mm.

Contemporains et produits l'un et l'autre dans les ateliers de la tuile qu'ils accompagnent, ils ne semblent pas avoir varié de forme et les variations de dimensions que l'on constate suivent celles de la tuile.

les étocs et épis de faitage

Nous savons grâce à la «tapisserie» de Bayeux qu'un certain nombre de maisons de l'époque de Guillaume le Conquérant, possédaient aux extrémités de leur faitage des pièces décoratives contournées, peut-être de terre cuite rappelant les décorations des toits de Chine ou de Scandinavie.

Au-delà du rôle symbolique que l'on donne en Chine à de tels ornements et en Occident aux coqs des clochers par exemple, les éléments que nous allons étudier ont pour leur part une fonction de protection qu'il faut expliquer. Le point fragile de toute charpente réside dans la rencontre au sommet du triangle de la toiture, des différentes pièces : horizontales : les faitages, obliques : les arbalétriers et verticales : les poinçons. Cet enchevêtrement nécessite afin de ne pas trop affaiblir les assemblages du poinçon de laisser dépasser assez largement celui-ci au-dessus de la ligne de faite. Mais ce dépassement entraîne une rupture de l'étanchéité à ce niveau, on doit donc protéger ce point pas un «capuchon» et c'est l'office que remplissent les étocs et les épis de faitage.

Nous n'avons jamais découvert d'ornements de l'époque de Guillaume le Conquérant, mais par contre le sous-sol lexovien nous a livré deux fragments de céramique destinés à cette protection. Il s'agit pour l'un d'entre eux, d'un élément en terre cuite vernissée terminé à la partie supérieure par un gros bouton et à la partie inférieure, à l'intérieur par un bourrelet formant gouttière et à l'extérieur par un retrait destiné sans doute à s'emboîter sur une tuile faîtière.

On réserve habituellement à ces articles, le nom d'étoec lorsqu'ils sont d'une seule pièce et l'on nomme épis les ensembles importants, aux pièces nombreuses s'emboîtant les unes dans les autres et enfilées sur une tige de fer. Au fil des siècles ces étoecs ont pris de la hauteur, sont devenus plus ou moins cylindriques et sous cette forme ont subsisté jusqu'à la fin du XIXe siècle. Ils furent parfois décorés d'une suite de ressauts, de protubérances, de boutons, d'animaux, de feuillages, de personnages, de cavaliers.

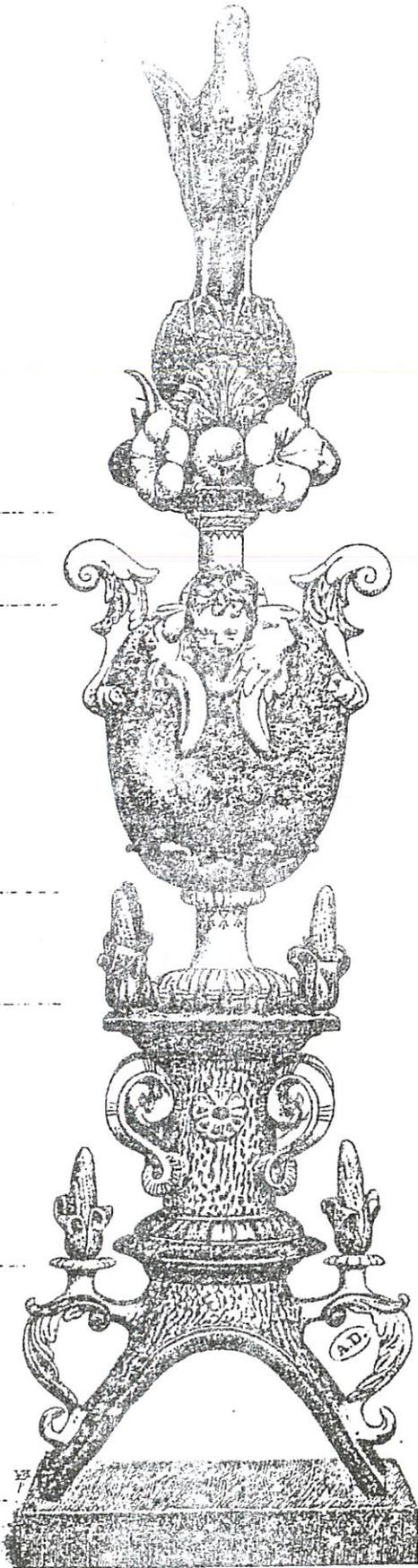
Mais à partir d'une certaine hauteur et cela dès le XVe siècle, dans notre région, ils se sont fragmentés pour devenir ces merveilleux épis qui ont fait la gloire des potiers de Manerbe ou du Pré d'Auge, occultant les productions d'un atelier dont la localisation nous échappe et qui a cependant produit des épis de qualité dont certains sont encore en place sur les manoirs de la vallée d'Auge.

Malgré leur apparente fragilité et leur ancienneté, nombre de ces épis nous sont parvenus, dont la richesse décorative, la variété des éléments et les innombrables possibilités de composition à partir de ces éléments standardisés mais existants dans un grand nombre de dimensions, nous étonnent. Les potiers de Manerbe ou du Pré d'Auge, nous devons les associer car il nous est impossible de les différencier, utilisaient pour leur fabrication des terres fines, bien tamisées, plastiques, permettant un moulage de grande précision.

Après séchage, chaque pièce était reprise à la main afin de corriger ici, la faiblesse d'un moulage, là, le tracé des yeux ou de la bouche, de la chevelure, les détails des melons ou des grenades ou des draperies. Le dessin sur les anses ou les entrelacs sur les bases étaient également exécutés, à ce moment de la fabrication. Les parties saillantes moulées et incluses alors : visages, anses, fruits très saillants étaient montés avec soin et les raccords avec les pièces principales estampés. Les différents éléments recevaient un engobe blanc et on n'enfourrait que des pièces de qualité irréprochable.

Après cette première cuisson, on éliminait les pièces défectueuses quelle que soit la qualité de leur modelé et les autres recevaient les émaux de décoration, aux tons toujours francs, appliqués largement et couvrant complètement l'engobe. Ils subissaient une deuxième cuisson fixant les émaux.

Selon l'époque et les modèles, ces épis qui comportent de 5 à 9 pièces (il n'est pas toujours aisé de reconnaître la composition d'origine) reposent sur une base conique pour ceux destinés aux tourelles, en pyramide à trois pans pour les croupes et les lucarnes ou une tuile faîtière pour ceux destinés à la décoration des faîtages. On retrouve la même variété sur les pièces terminales : pélican ou oiseau aux ailes largement déployées mais aussi tritons ou chimères, sirènes, croissant etc.



7231



7232

On sait que les épis de faitage en faïence, qui remplacent, au XVI^e siècle, les épis en terre vernissée, étaient fabriqués surtout en Normandie, quelques ateliers de la

vallée d'Orbec étaient alors renommés pour la beauté de leurs produits. Les deux épis ci-dessus proviennent de Marbeuf (Calvados). Le premier (7231) mesure 1,65 de

hauteur; le second (7232), 1,50. L'ensemble est formé de plusieurs pièces de différents tons, dont les jonctions sont indiquées, sur notre dessin, par des lignes ponctuées.

Don. E. M. M...

La grande période de ces épis qui se sont transformés légèrement dans les premières années du XVIIe siècle, s'achève au milieu du XVIIe siècle avec l'abandon des grands toits coniques et l'adoption des «mansardes».

Les pavés de revêtement de sol

Quelques fouilles ont révélé la présence dans des cabanes très primitives de l'époque néolithique, de sols en terre battue colorés par l'emploi d'ocre rouge préfigurant les sols béton colorés comme celui trouvé à Lisieux ou ceux de terre cuite de certaines villas gallo-romaines où ils remplaçaient les coûteuses mosaïques de marbre.

les pavés de terre cuite

Le pavé de terre cuite recueilli à Lisieux dans un contexte gallo romain mais hors de son lieu d'utilisation reste un témoin trop isolé et le paysage roman de Saint Désir de Lisieux est quant à lui trop exceptionnel par sa décoration et sa technique pour être pris en compte lorsqu'on aborde l'étude des carrelages de la maison traditionnelle.

Ils ouvrent cependant de longues séries et permettent de mesurer la place que ce type de pavement occupait dès la seconde moitié du XIe siècle. Il faut attendre l'extrême fin du XIIe siècle ou le début du XIIIe pour trouver sur le sol d'habitations privées des carreaux de terre cuite décorés et vernis, rapidement l'usage en devint commun

Fort longtemps ces pavés ne furent pas moulés et le décor était obtenu par enlèvement de matière et apport d'une barbotine épaisse déposée dans les creux ainsi créés.

Vers le XVe siècle, il est probable que dessin et apport de barbotine aient été exécutés en une seule opération à l'aide d'une matrice portant en saillie le décor et que l'on plongeait dans la barbotine avant de la presser sur la surface de carreaux qui sont moulés.

En région lexovienne, les pavés sont habituellement carrés, exceptionnellement hexagonaux.

Leur fabrication est généralement attribuée aux ateliers du Pré d'Auge, mais cette attribution qu'il ne peut être question de remettre en doute devrait cependant faire l'objet d'une recherche plus systématique car on sait que certains potiers de cette commune allèrent s'installer à Saint Jean de Livet par exemple et lorsqu'on examine des pavés, on constate des grandes différences de coloration de pâte qui s'expliquent vraisemblablement par une origine différente des terres utilisées.

D'autre part, nous ignorons toujours d'où proviennent les pavés rencontrés sur le versant Ouest du Pays d'Auge, de tonalité blanc/jaune-rosâtre ou ces pavés à la pâte jaspée.

les « pavés plombés »

C'est sous ce nom que les tuiliers vendaient leurs produits, mais il est difficile de préciser si ce terme concerne tous les pavés recouverts de vernis ou simplement ceux comportant un décor ou à l'opposé uniquement les pavés unis. Certains historiens ont penché dans ce sens et prétendu qu'il fallait faire une distinction, mais les documents que nous avons récemment mis au jour et remontant à 1492 ne semblent pas devoir nous éclairer sur ce point.

Quant au dessin, les motifs en sont très variés mais se limitent à des représentations florales ou géométriques, d'attributs ou d'armoiries et on ne relève aucune représentation humaine ou animale et généralement les compositions s'étendent à des groupes de quatre pavés formant très souvent une rosace.

Les dimensions de ces produits varient de 95 à 250 mm de côté pour certains carreaux épais de 30 à 35 mm datant du XIXe siècle, mais les dimensions les plus courantes sont de 105 à 120 mm.

Peu de demeures conservent encore leur pavement d'origine, mais dans le cas on n'y trouve qu'un seul type de dessin et lorsque la composition en comprend plusieurs on peut imaginer qu'il s'agit de réparations et pour contourner le problème des écarts dimensionnels, ils sont alors posés par bandes de même format.

Tous ces pavés recevaient un vernis transparent ou vert et devaient s'employer parfois en damiers de quatre pavés alternés rouge ou vert.

La diffusion dépasse largement la périphérie lexovienne et nous les retrouvons dans la région de Bernay, de Pont-Audemer, de Saint Pierre sur Dives et ce sont les Bosquets, qui ont du donner leur nom au hameau de la Bosquetterie, qui fournissent à partir de 1490 les carreaux destinés à l'Hôtel Dieu et à l'église Saint Michel de Pont l'Evêque.

les «pavés de Lisieux »

A la fin du XVIe siècle on voit apparaître sur les sols lexoviens des nouveaux carreaux de fabrication très soignée et recouverts d'émaux jaspés identiques à ceux des bases des épis de faitage ou de l'arrière de certaines «suites de Palissy ». Il s'agit des premières productions de ce qui fut appelé « pavé de Lisieux » ou « pavé Joachim » du nom de toute une lignée de potiers du Pré d'Auge, les Vattier dont les ateliers devaient se situer à la Bosquetterie.

Carrés ou hexagonaux, toujours moulés, ils sont d'une pâte fine un peu plus rose saumoné que celle employée pour les épis de faitage mais on y retrouve beaucoup des caractéristiques que nous avons décrites à ce sujet : précision des formes, traçage à la pointe provoquant un léger relevé de la terre formant champlevage et cela sans doute à l'aide de gabarits, engobes stannifères, émaux épais, richesse et franchise des couleurs, et comme les épis double cuisson. Rapidement ces jaspures feront place à des décors géométriques ou floraux auxquelles elles participent dans un premier temps pour ensuite disparaître. Les motifs floraux sont d'une grande simplicité et les dessins géométriques par leur complexité créent de multiples casiers mettant en valeur une palette d'une grande richesse. En règle générale la fusion des émaux est excellente et seul le vert apparu assez tardivement se mélangeait de façon disgracieuse avec les couleurs voisines.

Certains de ces pavés portent en arrière l'une des deux marques connues des ateliers du Pré d'Auge, sans que nous puissions saisir le sens de ce marquage nullement systématique.

La qualité de ces produits, proches dans l'esprit des productions hispano-mauresques, mais ici jamais de reflets métalliques, était sans concurrence sur le marché français et

cela explique qu'ils ont largement concouru à la décoration du Trianon de Porcelaine ou du Château de Versailles mais aussi des châteaux de la région parisienne. Ce commerce sur lequel nous possédons quelques documents, se faisait à partir du « Port des Potiers » situé sur la paroisse Saint Désir, dans le quartier du Bouloir, d'où les gabares descendaient la rivière puis de Touques, remontaient la Seine.

Leur diffusion fut également assez profonde dans leur région d'origine et on en retrouve de multiples épaves souvent assez loin de Lisieux.

Selon une information recueillie par l'abbé Lefebvre, ancien curé du Pré d'Auge, les fours de la Bosquetterie se seraient éteints à la fin du règne de Louis XV, supplantés par les contrefaçons rouennaises cependant fort médiocres mais protégées par un « Privilège Royal ». Celui-ci interdisait entre autre à tout potier de la province de Normandie de produire de la faïence, aussi doit-on regarder comme exceptionnel le petit pavé hexagonal portant en son centre une fleur peinte.

Les terres cuites décoratives

Nous connaissons mal l'apport des potiers ou des tuiliers, en dehors des fabrications que nous avons évoquées et cependant quelques lignes de Ch. Vasseur concernant l'ancien Palais Episcopal laissent à soupçonner qu'elle pouvait être d'importance par tout un ensemble de produits céramiques destinés à la décoration ou à l'ornementation des constructions.

Quelques historiens ont évoqué la possibilité que certaines « grottes de rustique figurine » dont celle d'Outrelaize à Gouvix, à laquelle aurait participé le Lexovien Marin Bourgeois ou celle de Reux aient été l'œuvre des céramistes lexoviens.

Ces constructions parfois très importantes ornant parc ou jardins imitaient des cavernes recouvertes de concrétions et hantées de reptiles, de batraciens, de fossiles et tapissées de feuilles « moulés au naturel », s'inscrivent de renouvellement de l'environnement des châteaux et des palais et Bernard Palissy en fut reconnu comme l'inventeur. Ces ensembles comprenaient des grandes arcades et des voûtes en cul de four exécutées avec de petites briquettes moulées en forme et des parois ou des piles modelées très largement dans une argile à brique, l'ensemble étant recouvert d'émaux. Toute la connaissance que nous en avons repose sur la description qu'en donne leur inventeur dans son « Devys et ordonnance » de celle destinée à Anne de Montmorency, de l'inventaire dressé après la mort de Catherine de Médicis qui en avait commandé une pour son château des Tuileries à Paris et des fragments qui à plusieurs reprises en furent découverts. L'une et l'autre ne furent jamais achevées et ne nous sont connues que par un dessin sans doute de peu contemporain.

Concernant l'œuvre de Marin Bourgeois à Outrelaize, il existait un long texte latin vantant ses mérites de fontainier et par contre muet sur la grotte elle-même, mais on peut déduire d'un procès verbal d'inventaire dressé au début du XVII^{ème} siècle, que les fontaines alimentaient la grotte et qu'à cette époque les canalisations étant rompues l'eau ne pouvait plus y parvenir.

Des débris de cette grotte avaient été recueillis et conservés dans le grenier du château mais ont disparu au cours de la dernière guerre avant d'avoir pu être étudiés.

Quant à celle de Reux, nous n'en possédons ni description ni dessin et les archives du château qui nous auraient peut-être permis de la localiser, ont disparu en 1944, il faudrait donc une circonstance fortuite pour qu'un jour, si elle a vraiment existé, on puisse la retrouver.

les pièces d'architecture

A côté de ces «grottes » fantômes, nous possédons quelques éléments d'architecture en terre cuite qui nous laissent supposer qu'ils devaient assez habituellement collaborer avec les constructeurs quoique les témoins soient peu nombreux. Retenons entre autre un petit balustre vernissé vert, recueilli par F. de Mély et des fragments de moulure d'encadrement.

Le balustre est pour sa part fabriqué avec une terre à brique, le modelé est mou et manque de précision et le vernis qui semble surcuit est mat.

Les fragments de moulure, il en existe encore sur le soubassement de la statue de Saint Méen dans l'église du Pré d'Auge et au musée de Louviers, sont de même qualité et de la même main que les pavés de Lisieux et devaient servir d'encadrement à des panneaux de pavés ou de briques.

Michel COTTIN